



**SÉANCE DU 25 JUIN 2012**



**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 19 juin 2012 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2012, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

M. GAFFET a été désigné en qualité de secrétaire.

### **DELEGATIONS DE VOTE**

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ALMOSTER, conseiller municipal, qui n'assistait pas à la séance, a donné tous pouvoirs pour voter en son nom à M. DANIEL.

Mme RIVET, conseillère municipale, a quitté la séance à partir du dossier n°35 (Espaces de préscolarisation – Convention de partenariat entre la Ville de Limoges et l'Education Nationale) et a donné pouvoir à M. GAFFET.

Mme NADAM, conseillère municipale, a quitté la séance à partir du dossier n°57 (Patrimoine bâti – Prestations de maintenance et de service – Fournitures diverses – Attribution de marchés – Groupements de commandes – Avenant) et a donné pouvoir à M. RODET.

## **INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à la démission de Mme Laure LABARDE, conseillère municipale de la liste « Limoges en mieux-Limoges en bleu » et conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, M. Rémy VIROULAUD est désormais membre du Conseil municipal.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2011**

---

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été établi pour l'exercice 2011 et présenté à la commission consultative des services publics locaux le 11 juin 2012.

Ce document décrit la nature des services assurés et précise à ce titre que, suite au transfert de la compétence assainissement collectif, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole assure en régie la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration sur Limoges. L'assainissement non collectif est également géré par Limoges Métropole dont les services contrôlent les installations neuves depuis 2003 et vérifient, depuis 2006, le bon fonctionnement des installations recensées pour la Ville de Limoges.

Ce rapport contient également diverses données concernant le prix total de l'eau potable et de l'assainissement collectif, son évolution ainsi que sa comparaison avec d'autres villes de même importance. Il présente, par ailleurs, divers indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement concernant l'année 2011.

# BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2011

---

## BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 - APPROBATION

---

L'analyse du compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget principal présente les caractéristiques suivantes :

L'exercice 2011 se caractérise par un résultat de fonctionnement maintenu à un bon niveau, avec 24,610 M€, et des dépenses d'équipement qui dépassent 41 M€, tout en maîtrisant la reprise de l'endettement.

### **FONCTIONNEMENT :**

Dans un contexte économique marqué par le retour de l'inflation au premier trimestre, l'excédent brut courant, ou résultat de l'exercice, dégagé par la section de fonctionnement présente, avec 24,610 M€, une situation proche de celle réalisée en 2010, avec une baisse de seulement -0,6%, soit -155 000 €. Ce résultat s'est construit par un resserrement entre l'évolution globale des recettes et des dépenses, avec respectivement +1,54% et +2,03%.

Les produits de fonctionnement s'affichent à 165,605 M€. Ils progressent de +2,511 M€ par rapport à l'exercice 2010.

Deux postes significatifs portent cette progression :

- les produits des services qui augmentent de 11%, à 15,523 M€, avec notamment une progression de 1 M€ des remboursements de personnel et de charges de gestion par Limoges Métropole,

- les produits issus de la fiscalité directe qui progressent de 3,4%, avec 68,393 M€ et qui représentent 42% des recettes globales.

Les dotations de l'Etat représentent 40,394 M€. Elles connaissent une chute historique de -0,8%, soit -323 000 €. C'est la dotation forfaitaire qui a subi la coupe la plus sévère, -1,12%, avec une de ses composantes, la dotation de garantie, qui passe de 12,072 M€ en 2010 à 11,573 M€.

Les charges de fonctionnement s'établissent à 143,951 M€.

L'épargne brute dégagée est de 21,654 M€.

## **INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 55,895 M€, dont 41,246 M€ au titre des dépenses et subventions d'équipement et 14,649 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Des opérations significatives ont porté les investissements 2011 :

- Restructuration tribune d'Honneur de Beaublanc	5,054 M€
- Ilot Providence – Musée de la Résistance	4,299 M€
- Dépenses dans les groupes scolaires	2,044 M€
- Piste d'athlétisme annexe 1	1,775 M€
- Groupe scolaire Condorcet - Roussillon	1,419 M€
- Musée des Beaux Arts	1,275 M€

Le financement de l'investissement a été réalisé dans les conditions suivantes :

- 21,654 M€ par l'épargne brute,
- 12,584 M€ de recettes propres d'investissement.

Un recours à l'emprunt à hauteur de 19,849 M€ a été réalisé.

Le capital restant dû au 31 décembre 2011 est arrêté à 112,317 M€.

## **LE RESULTAT DE CLOTURE :**

Le financement de l'année 2010 ayant été réalisé sans recours à l'emprunt, le fonds de roulement avait pu être amélioré de +1,7 M€ et passer à 10,659 M€, afin d'assurer un potentiel financier supplémentaire pour l'avenir.

Dans ces conditions, en 2011, afin de limiter le recours à l'emprunt, ce potentiel financier a été utilisé et une reprise sur le fonds de roulement de 1,808 M€ réalisée.

Le résultat cumulé s'établit ainsi à 8,851 M€.

La politique voulue par la Ville en matière de financement des opérations d'équipement, avec une part d'autofinancement majoritaire, a pu être garantie sur cet exercice, soit 52% d'autofinancement. Cette politique permet à la Ville d'afficher un taux d'endettement faible, 789 € par habitant contre plus de 1 000 € pour la moyenne de la strate des Villes de plus de 100 000 habitants.

### **ADOPTÉ**

#### **Se sont abstenus :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Philip GAFFET  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGET EAU VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET  
COMMERCIAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 -  
APPROBATION**

---

L'analyse du compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe de l'Eau présente les caractéristiques suivantes :

La section d'exploitation dégage sur l'exercice un excédent de + 1.508.682,30 €.

Le produit de la vente de l'eau s'élève à 12.760.184,57 €. Il représente 92 % des recettes totales.

Les dépenses d'investissement atteignent 6.081.433,62 €, dont 4.211.343,26 € de travaux.

Le résultat global cumulé de l'exercice s'établit à 3.952.390,69 €.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe de l'Eau qui lui est soumis et en arrête les résultats définitifs.

Les documents sont consultables aux services financiers.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Philip GAFFET  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGET LABORATOIRE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX VILLE DE  
LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - COMPTE  
ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 - APPROBATION**

---

L'analyse du compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville de Limoges présente les caractéristiques suivantes :

L'élargissement du périmètre d'analyse du Laboratoire a permis de générer 114.000 € de recettes supplémentaires. Cependant, la section d'exploitation présente un déficit de 21.917,89 €. Des mesures correctives sont apportées à cette situation dans le cadre du budget de l'exercice 2012.

Compte tenu d'un résultat reporté de 263.510 €, le résultat global cumulé s'établit à 177.782,69 €.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville de Limoges qui lui est soumis et en arrête les résultats définitifs.

Les documents sont consultables aux services financiers.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Philip GAFFET  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGET POMPES FUNÈBRES VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE  
2011 - APPROBATION**

---

L'analyse du compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe des Pompes Funèbres présente les caractéristiques suivantes :

La section d'exploitation présente un résultat de + 140.950,15 €.

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 2.011.599 €. Les produits liés aux prestations de services s'établissent à 1.943.028,26 €. La régie municipale obtient 58 % de part de marché et se maintient au premier rang des opérateurs funéraires.

Les investissements 2011 représentent 18.061,82 €.

Le résultat global cumulé est de 1.243.794,69 €.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe des Pompes Funèbres qui lui est soumis et en arrête les résultats définitifs.

Les documents sont consultables aux services financiers.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Philip GAFFET  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGET CRÉMATORIUM VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE  
2011 - APPROBATION**

---

L'analyse du compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe du Crématorium présente les caractéristiques suivantes :

Le volume des recettes d'exploitation, en augmentation de 10,5 % par rapport à 2010, s'établit à 467.114,99 €.

Les investissements 2011 ont mobilisé 20.700 €.

Le résultat global cumulé s'élève à 703.128,13 €.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe du Crématorium qui lui est soumis et en arrête les résultats définitifs.

Les documents sont consultables aux services financiers.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Philip GAFFET  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGET LOTISSEMENTS VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
ADMINISTRATIF - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 -  
APPROBATION**

---

L'analyse du compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe des lotissements, qui enregistre le suivi des opérations de « La Haute Mazelle » et « La Fayette », présente les caractéristiques suivantes :

Un des deux lots restant à commercialiser au lotissement « La Haute-Mazelle » a été vendu. Le produit de la vente s'élève à 38.697,48 €.

L'opération de lotissement durable « La Fayette » a été clôturée sur cet exercice.

Le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement est équilibré.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe des lotissements qui lui est soumis et en arrête les résultats définitifs.

Les documents sont consultables aux services financiers.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Philip GAFFET  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE  
2011 - APPROBATION**

---

Le budget annexe des Transports scolaires se compose d'une seule section d'exploitation, dont les dépenses (charges de personnel et d'entretien des véhicules) sont équilibrées par une subvention de Limoges Métropole.

Le compte administratif 2011 concernant ce budget présente des dépenses, à hauteur de 238.737,43 € et des recettes, d'un montant de 238.746,57 €.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe des Transports scolaires qui lui est soumis et en arrête les résultats définitifs.

Les documents sont consultables aux services financiers.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Philip GAFFET  
M. Rémy VIROULAUD

**BUDGET GOLF MUNICIPAL DE SAINT-LAZARE VILLE DE LIMOGES -  
SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - COMPTE ADMINISTRATIF  
DE L'EXERCICE 2011 - APPROBATION**

---

L'analyse du compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe du Golf municipal de Saint Lazare présente les caractéristiques suivantes :

Les recettes d'exploitation issues des prestations de service s'élèvent à 445.211,11 €. Elles représentent 74 % de l'ensemble des recettes de la section, qui s'établissent à 602.881,16 €.

Les dépenses d'investissement atteignent 67.405 €.

Le résultat global de l'exercice est excédentaire pour 26.352 €.

Le résultat global cumulé est de 15.687 €.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011 concernant le budget annexe du Golf municipal de Saint-Lazare qui lui est soumis et en arrête les résultats définitifs.

Les documents sont consultables aux services financiers.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Camille GEUTIER  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE  
Mme Marie-Pierre BERRY  
Mme Sarah GENTIL  
M. Léonard GOURINAT  
Mme Nadine RIVET  
M. Daniel CLÉREMBEAUX  
Mme Aurélie LAURIÈRE  
M. Philip GAFFET  
M. Rémy VIROULAUD

## COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2011 - APPROBATION

---

Les comptes de gestion communale pour l'exercice 2011, présentés par Mme la Trésorière Principale de Limoges Municipale, présentent des résultats identiques à ceux des comptes administratifs, à savoir :

- Recettes réalisées pendant l'exercice 2011 .....	270 342 815,01 €
- Dépenses réalisées pendant l'exercice 2011 .....	256 223 113,91 €
<i>à modifier d'une régularisation du compte 1688 du budget annexe de l'Eau, effectuée par le comptable</i>	<i>0,01 €</i>
	<hr/>
- Excédent de recettes exercice 2011 .....	14 119 701,09 €
- Résultat de l'exercice 2010 .....	14 367 746,27 €
	<hr/>
	28 487 447,36 €
- Part d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 affectée à l'investissement sur l'exercice 2011 .....	- 13 525 520,52 €
	<hr/>
<b>RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2011</b>	<b>14 961 926,84 €</b>
	<b>=====</b>

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion qui lui sont proposés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011**

---

### **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE LIMOGES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011**

---

Le Conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat de fonctionnement, pour l'exercice 2011, du budget principal :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement .....	10 404 944,05 €
- Affectation complémentaire à l'investissement .....	3 261 486,37 €
- Reste sur excédent de fonctionnement .....	3 600 000,00 €
	<hr/>
TOTAL	17 266 430,42 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET EAU VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET  
COMMERCIAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE  
L'EXERCICE 2011**

---

Le Conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat d'exploitation, pour l'exercice 2011, du budget annexe de l'Eau :

Affectation en réserves réglementées .....	5 760,87 €
Affectation complémentaire à l'investissement.....	1 300 000,00 €
Reste sur l'excédent d'exploitation.....	1 202 921,43 €
	<hr/>
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 508 682,30 €</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET POMPES FUNÈBRES VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011**

---

Le Conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat d'exploitation, pour l'exercice 2011, du budget annexe des Pompes Funèbres :

Report de l'excédent d'exploitation.....	617 830,65 €
--	--------------

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET CRÉMATORIUM VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011**

---

Le Conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat d'exploitation, pour l'exercice 2011, du budget annexe du Crématorium :

Report de l'excédent d'exploitation..... 327.181,18 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT  
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011**

---

Le Conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat d'exploitation pour l'exercice 2011, du budget annexe des Transports scolaires :

Report de l'excédent d'exploitation..... 17.918,49 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET GOLF MUNICIPAL DE SAINT-LAZARE VILLE DE LIMOGES -  
SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - AFFECTATION DU  
RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011**

---

Le Conseil municipal procède à l'affectation, comme suit, du résultat d'exploitation pour l'exercice 2011, du budget annexe du Golf municipal de Saint-Lazare :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.....	49 044,46 €
Reste sur le résultat d'exploitation.....	14 572,79 €
	<hr/>
<b>TOTAL .....</b>	<b>63 617,25 €</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **EXERCICE BUDGÉTAIRE 2012 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2012**

---

La première décision modificative de l'exercice 2012 soumise à l'approbation du Conseil municipal reprend les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser de 2011 et prévoit des dotations nouvelles de 1 680 179 €. Ces dernières représentent un réajustement de + 0,75 % par rapport aux opérations réelles du Budget Primitif.

Par délibération présentée à cette même séance, le Conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de l'exercice :

- au besoin de financement de l'investissement : 10 404 944,05 €
  - à la constitution d'une réserve complémentaire : 3 261 486,37 €
- et de conserver le solde à la section de fonctionnement pour 3 600 000 €.

Le résultat 2011 ainsi ventilé est repris à cette décision modificative, associé à des recettes nouvelles de 136 723 €. L'ensemble assure l'équilibre des demandes de crédits inscrites à cette étape budgétaire et permet également de constituer, tant au fonctionnement qu'à l'investissement, des « provisions » en dépenses imprévues pour un montant global de 5 792 030,37 €.

Les dotations les plus significatives de cette décision modificative concernent :

- l'acquisition de logiciels et les prestations associées : 474 000 €,
- le programme de restauration immobilière du centre ville : 215 000 €,
- l'administration et les frais généraux : gestion du patrimoine, publicités obligatoires, vêtements de travail, contrats d'entretien, réparations, nettoyage des sols : 202 605 €,
- la promotion culturelle de la ville : 87 000 €,
- le déplacement de réseaux avant travaux : 60 000 €,
- l'attribution de subventions : 51 934 €,
- le remplacement des filtres à sable de la piscine de Beaublanc : 20 000 €.

Le Conseil municipal adopte, par chapitres, la décision modificative qui lui est proposée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE**

---

### **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ - ACQUISITION VEFA 4 LOGEMENTS RÉSIDENCE DE L'ESCALE 31 AVENUE GEORGES ET VALENTIN LEMOINE À LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 248 395 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 248 395 € que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 4 logements Résidence de l'Escale 31, avenue Georges et Valentin Lemoine.

Il s'agit d'un Prêt PLUS de 178 000 € et d'un Prêt PLUS Foncier de 70 395 € consentis pour des durées respectives de 40 ans et 50 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE -  
RÉHABILITATION DE 106 LOGEMENTS 52 À 58 RUE RHIN ET DANUBE À  
LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 272 000 EUROS AUPRÈS DE LA  
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un Eco-Prêt LS Réhabilitation de 1 272 000 €, d'une durée de 15 ans, que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 106 logements 52 à 58, rue Rhin et Danube,
- retire la délibération en date du 30 mai 2011 intervenue sur le même objet, une modification ayant été apportée en ce qui concerne les modalités d'amortissement de cet emprunt.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER - RECONSTRUCTION D'UN ESAT DE  
101 PLACES - ZAC DE LA RIBIÈRE À LIMOGES - EMPRUNT D'UN MONTANT  
DE 3 432 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un prêt PHARE de 3.432.000 € que la Fondation des Amis de l'Atelier envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la reconstruction d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail de 101 places, dans la ZAC de la Ribière,
- retire la délibération du 30 mai 2011 intervenue sur le même objet, des modifications ayant été apportées concernant le taux d'intérêt et la durée de préfinancement de cet emprunt.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SAS LIMOGES BIOMASSE ENERGIE - CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE  
COGÉNERATION ISSUE DE BIOMASSE - EMPRUNT D'UN MONTANT DE 14 450  
000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, (soit 7.225.000 €), d'un prêt PRUMI de 14.450.000 € que la SAS Limoges Biomasse Energie envisage de contracter, pour une durée de 18 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction d'une centrale de cogénération issue de biomasse rue Jules Ladoumègue.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## EGLISE EVANGÉLIQUE DE LIMOGES - TRANSLATION D'HYPOTHÈQUE

---

Dans le cadre d'une garantie d'emprunt accordée en 2004, le Conseil municipal :

- autorise la mainlevée d'une inscription hypothécaire prise par la Ville sur un immeuble situé 12, impasse Jean-Jacques Rousseau, à Isle,
- approuve le report de cette garantie sur le bâtiment situé 59, rue Nicolas Appert, en Zone Industrielle Nord II.

### **ADOPTÉ**

#### **Se sont abstenus :**

M. Daniel CLÉREMBAUX

M. Cyril COGNÉRAS

Mme Aurélie LAURIÈRE

#### **Ont voté contre :**

Mme Nadine RIVET

M. Philip GAFFET

## **PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

Le partenariat établi entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période 2010/2012 a servi de bases à de nombreuses actions concernant le développement économique, le logement social, le développement numérique, le développement durable et le secteur médico-social.

Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé qu'un nouveau protocole de partenariat soit conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période 2012/2014, dans le cadre duquel cet organisme pourrait accompagner le développement d'opérations dans des domaines tels que l'emploi et le développement économique, le développement numérique, le logement social et le domaine médico-social.

Selon les domaines concernés, le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations pourrait se traduire par une assistance en ingénierie, un co-financement d'études, des investissements en fonds propres et différentes formes de prêts.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- le protocole de partenariat à intervenir entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période 2012/2014,
- les conventions spécifiques, avenants et tous documents qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution de ce protocole.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE EST DE LA VILLE DE LIMOGES - SECTEUR  
DES CASSEAUX - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLÉ**

---

La requalification de l'entrée Est de la ville, dans le quartier des Casseaux, intéresse deux maîtres d'ouvrages : la commune de Limoges, compétente en matière de circulation, de stationnement, d'espaces verts, d'urbanisme, d'eau potable et Limoges Métropole, compétente en matière de voirie, d'éclairage public, d'assainissement, de transports en commun et de développement économique.

Compte tenu de la forte imbrication des espaces et de la nécessaire cohérence entre les équipements à créer, et conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, lui confiant la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération.

La répartition financière entre la Ville et la Communauté d'agglomération, à hauteur du coût des équipements relevant de leurs compétences respectives, sera précisée dans le cadre d'une nouvelle convention à intervenir au terme de l'approbation de l'avant projet.

Cette opération, inscrite au Contrat d'agglomération de Limoges 2008-2013, pourrait, par ailleurs, bénéficier de participations de l'Etat, de la Région Limousin et du Département de la Haute-Vienne.

**ADOPTÉ**

**Se sont abstenus :**

M. Daniel CLÉREMBAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE BEAUBREUIL -  
RÉHABILITATION DE HALLS D'IMMEUBLES - AMÉNAGEMENT  
DES SQUARES DE LA FORÊT ET DU PRINTEMPS - CONVENTION -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

---

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - QUARTIER BEAUBREUIL -  
PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RÉHABILITATION DE HALLS  
D'IMMEUBLES**

---

Le Programme de Rénovation Urbaine prévoit plusieurs interventions en vue de l'amélioration de halls d'immeubles de l'OPHLM, portant sur la quasi-totalité des immeubles à La Bastide, les tours Lyautey au Val de l'Aurence et les immeubles situés 52 à 58, rue Rhin et Danube à Beaubreuil.

Les travaux concernant les immeubles 52 à 58, rue Rhin et Danube, portés par l'OPHLM, sont actuellement en cours de réalisation. Ils représentent une dépense globale estimée à 109.321 € H.T.

Dans le cadre de la convention de Rénovation Urbaine, la Ville s'est engagée à participer à leur financement à hauteur de 20.000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de financement à intervenir dans ce cadre avec l'OPHLM.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE BEAUBREUIL - SECTEUR  
FABRE D'EGLANTINE - AMÉNAGEMENT DES SQUARES DE LA FORÊT ET DU  
PRINTEMPS - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DES MARCHÉS**

---

Après la restructuration du parking Fabre d'Eglantine, réalisée dernièrement, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en trois lots en vue du réaménagement des squares de la Forêt et du Printemps, inscrit au Programme de Rénovation Urbaine du quartier de Beaubreuil, chaque lot comportant une tranche ferme portant sur le cœur d'îlot et une tranche conditionnelle concernant la Zone du Prieur.

La commission d'appel d'offres, réunie les 12 et 26 avril 2012, a déclaré infructueux le lot n°1 « Aménagement de surface » et a attribué :

- le lot n° 2 « Eclairage » à l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE OUEST, pour un montant de 209.837,36 € TTC, soit 83.843,91 € TTC pour la tranche ferme et 125.993,45 € TTC pour la tranche conditionnelle,
- le lot n° 3 « Mobilier – Aire de jeux » à la société EUROVIA Poitou Charentes Limousin, pour un montant de 531.317,20 € TTC, soit 147.466,27 € TTC pour la tranche ferme et 383.850,93 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour l'attribution du lot n°1.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **FOYER DES COUTURES - DESTRUCTION-RECONSTRUCTION - CONVENTION DE MANDAT**

---

Des études, réalisées en 2008 et 2011, concernant le réaménagement et la valorisation des espaces publics de la Cité des Coutures, ont mis en exergue le positionnement enclavé, en cœur d'îlot, du foyer associatif des Coutures, ce qui engendre, notamment, un manque de visibilité de cet équipement municipal.

Aussi, il est envisagé de procéder, dans le cadre d'une destruction – reconstruction, à la démolition de cet équipement et à sa réédification à l'intérieur de l'îlot Pressemagne-Caillé, en vue, notamment, d'améliorer son positionnement ainsi que son intégration architecturale et paysagère dans ce quartier labellisé Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle.

Ce programme, dont le coût maximum est estimé à 450.000 € H.T. comprendrait :

- la démolition du foyer associatif actuel,
- la reconstruction du foyer à l'intérieur de l'îlot Pressemagne-Caillé, pour une superficie totale d'environ 200 m<sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Nette.

Le Conseil municipal :

- approuve le principe de la destruction-reconstruction du Foyer des Coutures sur la base du programme et de l'enveloppe financière ci-avant définis,
- en vue de la réalisation de cette opération, décide le recours à la conclusion d'une convention de mandat, au terme d'une procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la Maîtrise d'ouvrage publique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE MUNICIPALE - RUE  
CHARPENTIER/IMPASSE BABEUF - TRAVAUX EN 16 LOTS - ATTRIBUTION DE  
MARCHÉS**

---

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 16 lots en vue de la réalisation des travaux d'extension de la chambre funéraire municipale sise impasse Babeuf, qui permettront d'intégrer une salle de cérémonies d'une capacité de 125 places, des espaces d'attente et de rassemblement, ainsi que quatre salons funéraires.

La commission d'appel d'offres, réunie les 14 et 21 juin 2012, a attribué :

- le lot n°1 – Terrassement – VRD à la société MASSY, pour un montant de 16.169,54 € H.T.,
- le lot n°2 – Gros œuvre à la société EIFFAGE, pour un montant de 298.041,72 € H.T.,
- le lot n°3 – Charpente bois à la société GUYOT, pour un montant de 30.528,66 € H.T.,
- le lot n°4 – Couverture existante – Couverture zinc à la société COUVERTURE CHARPENTE PRAT FRERES, pour un montant de 43.985 € H.T.,
- le lot n°5 – Etanchéité à la société SMAC, pour un montant de 48.856,82 € H.T.,
- le lot n°6 – Menuiseries extérieures aluminium à la société INNOVALU, pour un montant de 35.368 € H.T.,
- le lot n°7 – Menuiseries bois – Bardages à la société JANET, pour un montant de 69.066 € H.T.,
- le lot n°8 – Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds à la société TECHNI PLATRE, pour un montant de 73.170,45 € H.T.,
- le lot n°9 – Serrurerie – Structure métallique à la société JOUANDOU pour un montant de 10.117 € H.T.,
- le lot n°10 – Carrelage – Faïence à la société PEIXOTO, pour un montant de 20.134,40 € H.T.,
- le lot n°11 – Revêtements textiles – Sols souples à la société BAMASOL, pour un montant de 17.048 € H.T.,
- le lot n°12 – Peinture – Revêtements muraux à la société NONY, pour un montant de 23.668 € H.T.,
- le lot n°13 – Chauffage – Ventilation à la Société Générale Electricité Chauffage Climatisation, pour un montant de 94.672,18 € H.T.,

- le lot n°14 – Plomberie – Sanitaire à la société SECB, pour un montant de 20.639,68 € H.T.,

- le lot n°15 – Electricité à la société AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES, pour un montant de 56.708,30 € H.T.

Le lot n°16 - Monte Charge a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION DE L'EAU - GROUPEMENT DE COMMANDES -  
ACCORD-CADRE - ATTRIBUTION DE MARCHÉS - CONVENTIONS -  
AVENANTS - MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À ÉCHÉANCE -  
SYNDICAT CONTRAT DE RIVIÈRE GARTEMPE**

---

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLÉ POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU  
ET D'ASSAINISSEMENT ET LA CONSTRUCTION DES BRANCHEMENTS AU  
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LIMOGES**

---

Il s'avère nécessaire de prévoir le renouvellement du marché d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui arrivera prochainement à terme.

Les travaux concernés étant très proches par leur nature et leur lieu de réalisation, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, afin de permettre le lancement d'une seule procédure de consultation des entreprises pour la réalisation de ces prestations sur le territoire de la commune de Limoges.

Un appel d'offres ouvert sera lancé, à l'issue duquel un marché, réparti entre les services de l'eau (Ville de Limoges) et d'assainissement (Limoges Métropole), sera conclu pour une durée d'un an renouvelable sans que sa durée totale excède quatre ans et un montant annuel compris entre un minimum de 800.000 € HT et un maximum de 1.400.000 € HT.

La Ville, coordonnateur du groupement, sera chargée de la gestion de la procédure de consultation des entreprises et de la signature du marché. Chaque membre du groupement s'assurera ensuite de sa bonne exécution pour les prestations le concernant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LIMOGES MÉTROPOLÉ DANS LE CADRE DE LA  
CERTIFICATION QUALITÉ/SÉCURITÉ/ENVIRONNEMENT DES ACTIVITÉS  
DES DIRECTIONS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

---

La Direction de l'Eau de la Ville de Limoges et la Direction de l'Assainissement et des Espaces Naturels de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole sont engagés, depuis plusieurs années, dans une démarche de certification en matière de qualité (ISO 9001), de sécurité (OHSAS 18001) et d'environnement (ISO 14001).

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la conclusion d'un contrat de certification pour les années 2013 à 2015.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée conclu par Limoges Métropole au nom du groupement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LIMOGES MÉTROPOLÉ DANS LE CADRE DE  
L'ENQUÊTE DE SATISFACTION TRIENNALE RÉALISÉE AUPRÈS DES  
ABONNÉS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

---

La Direction de l'Eau de la Ville et la Direction de l'Assainissement et des Espaces Naturels de Limoges Métropole sont engagées, depuis 2001, dans une démarche de certification qualité (ISO 9001).

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, en vue de la réalisation d'une enquête de satisfaction.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée conclu par la Ville au nom du groupement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS -  
ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en deux lots, en vue de la conclusion d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux d'aménagement de serrurerie et de mise aux normes des accès à divers ouvrages exploités par la Direction de l'Eau de la Ville et par la Direction de l'Assainissement et des Espaces Naturels de Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 avril 2012, a décidé la conclusion de cet accord-cadre avec les sociétés suivantes :

- lot n°1 : « échelles, plateforme et garde-corps » : sociétés CMTS, POLYMER TRADING et TEOS,
- lot n°2 : « aménagement de serrurerie, chaudronnerie et tuyauterie à façon » : sociétés POLYMER TRADING, SECMIL et CMTS.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'accord-cadre à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MODIFICATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE DOSAGE DE RÉACTIFS DE LA STATION D'EAU POTABLE DE LA BASTIDE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé, en deux lots, en vue de la réalisation de travaux de modification des installations de stockage et de dosage des réactifs utilisés à la station d'eau potable de La Bastide.

La commission d'appel d'offres, réunie le 7 juin 2012, a attribué :

- le lot n°1 : modification du génie civil, au groupement d'entreprises PRADEAU TP (mandataire) / SOTEC pour un montant de 218.576,33 € H.T.,
- le lot n°2 : mise en œuvre des ateliers de stockage et de dosage, à la société FOURNIE pour un montant de 407.634,49 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir avec les sociétés précitées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**STATION DES EAUX DE LA BASTIDE - RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE -  
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - CRÉATION D'UN  
BASSIN DE RÉGULATION DES EAUX PLUVIALES - ATTRIBUTION DES  
MARCHÉS**

---

Dans le cadre des travaux d'extension des locaux de la station d'eau potable de La Bastide, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en quatre lots en vue de procéder au réaménagement des emprises dédiées au stationnement ainsi qu'à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales.

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 juin 2012, a attribué :

- le lot n°1 : « Voirie » à la société SACER ATLANTIQUE pour un montant de 164.697,70 € H.T.,
- le lot n°2 : « Assainissement traditionnel » au groupement d'entreprises GERY and Co (mandataire STPC) pour un montant de 53.323,50 € H.T.,
- le lot n°3 : « Assainissement sans tranchée » à la société ATLANTIQUE REHABILITATION pour un montant de 63.250 € H.T.

Le lot n°4 « Bassin de régularisation des eaux pluviales » a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N° 11 À LA CONVENTION DE CONCESSION DE LA DESSERTE EN  
EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BONNAC LA CÔTE - APPLICATION DE  
LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAU (PVR)**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°11 à la convention de concession intervenue pour la desserte en eau potable de la commune de Bonnac la Côte afin de préciser les conditions d'extension du réseau de cette collectivité allée de Vedrenne, sur une longueur de 100 mètres, pour un montant prévisionnel de travaux de 15.793,16 € H.T.

En fin de chaque année, la commune de Bonnac-la-Côte reversera au service de l'Eau les parts relatives au réseau d'eau perçues par elle au titre de la Participation pour Voirie et Réseau.

Au terme de la convention de concession, les sommes investies par le service de l'Eau, mais non récupérées par celui-ci, seront dues par la commune.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURES SPÉCIFIQUES À L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE  
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - LOT N° 3 : FOURNITURE DE PIÈCES DE  
RÉPARATION POUR LES CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS -  
AVENANT N° 2**

---

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 26 avril 2012, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°2 au marché à bons de commande intervenu avec la Société DEMUSSI pour la fourniture de pièces de réparation spécifiques à l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable, portant, pour sa troisième annuité, son montant maximum annuel de 70.000 € H.T. à 80.500 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE RELATIVE À UNE ACTION RÉGIONALE  
SUR LA DÉCOUVERTE ÉCONOMIQUE À PARTIR DE VISITES D'ENTREPRISES**

---

Dans le cadre de ses actions d'animation et de soutien à l'activité des entreprises et des services, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne organisera, du mois de juillet au mois de septembre 2012, en collaboration avec les organismes chargés du tourisme, des visites de sites industriels, axées sur la découverte économique.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, en vue de la participation de la Direction de l'Eau à cette action de tourisme industriel, avec la visite de la station de production d'eau potable de la Bastide.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À ÉCHÉANCE POUR LE RÈGLEMENT  
DES FACTURES D'EAU - AUTORISATION À LA TRÉSORERIE PRINCIPALE DE  
LIMOGES MUNICIPALE DE PROPOSER LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE  
LORS DES DEMANDES D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT**

---

Le Conseil municipal autorise :

- la mise en place du prélèvement à échéance pour le règlement des factures d'eau, qui sera proposé lors de l'envoi des factures intermédiaires 2012, afin que celui-ci puisse être effectif à partir de la facturation de fin d'année,
- la Trésorerie Principale de Limoges Municipale à proposer le prélèvement automatique lors des demandes d'échelonnement de paiement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SYNDICAT MIXTE FERMÉ CONTRAT DE RIVIÈRE GARTEMPE - APPROBATION DU PROJET DE STATUTS MODIFIÉS**

---

Par délibération en date du 8 décembre 2011, le Conseil municipal a approuvé le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte « Contrat de Rivière Gartempe » en vue de prendre en compte d'une part, le retrait de la Commune de Blond, d'autre part, la mise en œuvre par le Syndicat de sa phase opérationnelle.

Le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat mixte « Contrat de Rivière Gartempe », tels qu'ils ont été agréés par le Comité Syndical lors de sa réunion du 14 mars dernier, prenant en compte le report, au 31 juillet 2012, de la prise d'effet des modifications susvisées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LABORATOIRE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX - CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA  
HAUTE-VIENNE**

---

Aux termes d'un protocole d'accord, en date du 23 décembre 2010, un partenariat a été établi entre le Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, visant à mettre en place une collaboration et une mise en commun de leurs compétences.

Ainsi, suite à l'arrêt de l'activité d'analyses de sols par la Chambre d'Agriculture, le laboratoire municipal est, à présent, en charge de cette activité, la Chambre d'Agriculture apportant son appui pour le volet agronomique des analyses.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, en vue de la pérennisation du partenariat mis en œuvre pour l'activité d'analyses de sols.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE**

---

### **ACQUISITION IMMOBILIÈRE - ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À LIMOGES, 18 RUE DE LA PERDRIX ET APPARTENANT À LA SCI DES ROCHERS**

---

En 2008, la Ville a procédé à l'acquisition de la partie libre d'occupation de la friche commerciale de la Perdrix, qui doit faire l'objet d'un réaménagement au titre du Programme de Rénovation Urbaine.

Dans le cadre de cette opération et afin de faciliter sa réalisation, le Conseil municipal autorise l'acquisition, auprès de la SCI des Rochers, moyennant le prix de 50.000 €, d'un local d'une superficie de 98 m<sup>2</sup>, constituant une enclave dans la propriété municipale sis 18, rue de la Perdrix ainsi que d'une parcelle attenante d'une surface d'environ 483,53 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À LIMOGES,  
237 RUE ARMAND DUTREIX**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 20.000 €, d'un ensemble immobilier d'une contenance de 69 m<sup>2</sup> sis 237, rue Armand Dutreix, correspondant à un emplacement réservé pour l'élargissement de la voie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,  
4VC PETIT FAUBOURG MANIGNE**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix de 10.000 €, d'une parcelle de terrain d'une contenance de 39 m<sup>2</sup>, sise 4VC, Petit Faubourg Manigne, incluse dans un îlot à réhabiliter.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,  
RUE ARMAND DUTREIX ET RUE FUSTEL DE COULANGES ET APPARTENANT  
À L'ENTREPRISE JOUANNY**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, auprès de l'entreprise JOUANNY, moyennant l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain d'une surface de 119 m<sup>2</sup> sise à l'angle de la rue Armand Dutreix et de la rue Fustel de Coulanges, correspondant au trottoir et à la voirie, en vue de son intégration dans le domaine public.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,  
LIEUDIT "LA GRANDE PIÈCE"**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface de 60 m<sup>2</sup>, sise au lieudit « La Grande Pièce », concernée par un emplacement réservé pour le réaménagement de l'échangeur de Grossereix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES,  
IMPASSE DES TROIS CHÂTAINS, 24, IMPASSE LELONG ET 22, ALLÉE DE SETO  
ET APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ SOGEFIMUR**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Société SOGEFIMUR, de trois parcelles de terrain à usage de voirie, d'une contenance respective de 19 m<sup>2</sup>, 122 m<sup>2</sup> et 30 m<sup>2</sup>, sises impasse des Trois Châteaux, 24, impasse Lelong et 22, allée de Seto, concernées par le projet de création, à terme, d'une liaison entre l'allée de Seto et l'impasse des Trois Châteaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 22,  
RUE JEAN-BAPTISTE LAPLAGNE**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 250 m<sup>2</sup> environ, sise 22, rue Jean-Baptiste LAPLAGNE correspondant à un emplacement réservé pour la création d'un cheminement piéton le long de l'Aurence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 26,  
AVENUE FOUCAUD ET APPARTENANT AU SYNDICAT DES  
COPROPRIÉTAIRES**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 26, avenue Foucaud, d'une parcelle de terrain d'une surface de 57 m<sup>2</sup> environ, sise 26 avenue Foucaud, correspondant au trottoir et à la voirie, en vue de son intégration dans le domaine public.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES,  
RUE D'ISLE ET RUE JULES VALLÈS ET APPARTENANT AU CONSEIL  
GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne, de deux parcelles de terrain sises rue d'Isle et rue Jules Vallès, d'une superficie respective de 10 m<sup>2</sup> et 7 m<sup>2</sup>, correspondant au trottoir et à la voirie, en vue de leur intégration dans le domaine public.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES,  
RUE RENÉ CAILLÉ ET APPARTENANT À L'OPHLM**

---

Dans le cadre de la requalification des espaces publics de la cité des Coutures, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole, d'une parcelle d'une superficie d'environ 528 m<sup>2</sup>, sise rue René Caillé, correspondant à l'emprise nécessaire à la reconstruction du foyer associatif des Coutures au cœur de l'îlot Pressemane-Caillé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ZAC DE MONTEVERT - CESSION DES LOTS NUMÉROS 1, 2, 3, 4, 5, 6 ET 7 À LA  
SOCIÉTÉ TERRE ET PATRIMOINE**

---

En vue de la réalisation d'une opération groupée, comprenant la construction de 7 maisons individuelles, le Conseil municipal accepte la candidature de la Société Terre et Patrimoine, proposée par la SELI, pour la vente des lots 1 à 7 situés dans la partie sud de la ZAC de Montever, représentant une surface globale d'environ 3.991 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 202.796,41 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'ENSEMBLES IMMOBILIERS SIS À  
LIMOGES 14 À 40 ET 17 À 31, ALLÉE LOUIS JOUVET À LA SCI DU PARC  
THUILLAT**

---

La SCI du PARC THUILLAT a sollicité auprès de la Ville l'acquisition de deux ensembles de 22 pavillons groupés de la Cité du Vigenal libérés de toute occupation, en vue de procéder à leur réhabilitation et à la remise sur le marché de ces logements.

Le Conseil municipal autorise la cession, à la SCI du PARC THUILLAT, des ensembles immobilier susvisés, sis 14 à 40 et 17 à 31 allée Louis Jouvét, d'une superficie respective de 1.575 m<sup>2</sup> et 1.083 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 210.000 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À  
LIMOGES 203, AVENUE BAUDIN**

---

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 35.000 €, d'un délaissé de terrain, d'une surface de 364 m<sup>2</sup>, sis 203, avenue Baudin, en vue de la construction d'une habitation individuelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À  
LIMOGES, RUE FERNAND MALINVAUD À LA SARL DES PRADES**

---

La SARL des PRADES a sollicité la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain sise rue Fernand Malinvaud, en vue d'y réaliser un bâtiment à usage de bureaux destiné à la location.

Le Conseil municipal :

- autorise la cession, à la SARL des PRADES, de la parcelle de terrain susvisée, d'une superficie de 1.427 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 28.500 €,
- retire la délibération en date du 4 avril 2008 portant sur le même objet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À  
LIMOGES 38, RUE DE NEXON**

---

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 50 € le m<sup>2</sup>, d'une parcelle de terrain d'une surface de 37 m<sup>2</sup> environ, sise 38, rue de Nexon.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - LOCATION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE D'UN  
ENSEMBLE DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX ET PROFESSIONNELS SIS À  
LIMOGES, RUE EDOUARD MICHAUD AU PROFIT DE LA SELI**

---

Suite à la réforme de la carte militaire et au départ de l'essentiel des forces armées de la garnison de Limoges, la Ville a procédé à l'acquisition de l'emprise de la caserne de Beaublanc.

L'entreprise UINT, installée en région parisienne et spécialisée dans les solutions de circuits électroniques, a manifesté son intérêt pour s'implanter sur ce site, dans le cadre d'un schéma locatif. A cet effet, elle s'est rapprochée de la SELI, qui a sollicité la Ville en vue de la location des bâtiments 3, 4 et 5 de la caserne de Beaublanc.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir, dans ce cadre, avec la SELI, portant mise à sa disposition, pour une durée de 20 ans et moyennant une redevance annuelle de 15,25 €, de l'emprise concernée, d'une surface approximative de 2.105 m<sup>2</sup>, à détacher d'une parcelle sise rue Edouard Michaud, en vue de l'accueil des activités de l'entreprise UINT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CONSTITUTION D'UN DROIT DE PASSAGE ET  
D'AQUEDUC SUR UNE PARCELLE APPARTENANT À LA VILLE DE LIMOGES,  
SISE RUE JEAN CHASSAGNE**

---

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole a sollicité la possibilité de procéder à des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur partie d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville, sise rue Jean Chassagne.

Le Conseil municipal autorise la réalisation de cette opération, ainsi que la constitution, à titre gratuit, au profit de Limoges Métropole, d'un droit de passage et d'aqueduc, pour une surface asservie de 208 m<sup>2</sup>, sur la parcelle de terrain précitée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES,  
IMPASSE DES TROIS CHÂTAINS ET AVENUE DE LOCARNO - CONSTITUTION  
D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE  
IMMOBILIER SIS À LIMOGES 24, IMPASSE LELONG - ALLÉE DE SETO EN  
COURS D'ACQUISITION PAR LA SCI JULAUBRIS**

---

Dans le cadre de la réalisation d'une opération à vocation hôtelière 24, impasse Lelong-allée de Seto, la SCI JULAUBRIS a sollicité la Ville, propriétaire des parcelles mitoyennes, afin de convenir d'une servitude de cour commune.

Le Conseil municipal autorise la constitution, moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 20.000 €, de cette servitude, pour une superficie totale de 125 m<sup>2</sup>, sur les parcelles municipales concernées, sises impasse des Trois Châtains et avenue de Locarno.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ À LIMOGES 18, RUE DE LA PERDRIX -  
CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET  
L'ASSOCIATION "LES CHANTIERS DES CHEMINS JACQUAIRES EN HAUTE-  
VIENNE"**

---

Le Conseil municipal :

- décide de prolonger la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'association « Les Chantiers des Chemins Jacquaires en Haute-Vienne », de locaux municipaux situés 18, rue de la Perdrix, dans l'attente du relogement prochain de cette association rue Calmette,
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'occupation de locaux à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**QUARTIER DE LA CATHÉDRALE - CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE  
LIMOGES ET LA COPROPRIÉTÉ RUE NEUVE SAINT-ETIENNE, "RÉSIDENCE  
LA CATHÉDRALE"**

---

Dans le cadre de la réfection de la rue Neuve Saint-Etienne et afin d'améliorer l'esthétique de cette voie, la Ville envisage de s'associer, en tant que partenaire public, à la copropriété « Résidence la Cathédrale » pour la réalisation d'un aménagement paysager et d'un parvis, en face du Musée de la Résistance.

A cet effet, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la copropriété précitée :

- une convention portant mise à disposition de la Ville, à titre gratuit, d'une parcelle d'environ 270 m<sup>2</sup> sise rue Neuve Saint Etienne, en façade de l'immeuble de la copropriété, en vue de la réalisation de plantations et de leur entretien,
- une convention autorisant l'aménagement d'un parvis d'accès à la copropriété, portant sur une parcelle d'environ 112 m<sup>2</sup>, sise rue Neuve Saint Etienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RÉSIDENCE DES POUSESSES - TRAVAUX DE SÉCURISATION**

---

L'ensemble immobilier à vocation sociale situé 10 à 28, rue des Grandes Pouesses et 20, rue de la Loi comprend des logements appartenant à l'OPHLM ainsi qu'un parc de stationnement en ouvrage, réparti sur 3 niveaux, propriété de la Ville.

Dans le cadre de la résidentialisation de cet ensemble immobilier, l'OPHLM envisage la réalisation de travaux, comprenant notamment l'installation d'une porte sectionnelle, à l'entrée du porche donnant sur la voie publique, ainsi que la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal :

- autorise l'OPHLM à procéder aux travaux envisagés sur les emprises appartenant à la collectivité,
- habilite le Maire à signer une convention portant mise à disposition des emprises nécessaires, précisant, par ailleurs, les modalités de réalisation des travaux susvisés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - INSTALLATION DE MATÉRIAUX D'ISOLATION EN  
SURPLOMB D'UNE EMPRISE COMMUNALE SISE À LIMOGES 72, AVENUE  
EMILE LABUSSIÈRE - PARC VICTOR THUILLAT - CONVENTION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL AVEC LA SOCIÉTÉ THUILLAT**

---

Dans le cadre de la réhabilitation de son immeuble sis 84, rue Victor Thuillat, la société THUILLAT a sollicité la possibilité de procéder à des travaux d'isolation, par l'extérieur, sur le mur situé en limite de propriété du parc municipal Victor Thuillat.

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération,
- habilite le Maire à signer la convention d'occupation du domaine communal correspondante, portant mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la société précitée, d'une emprise de 1,4 m<sup>2</sup>, en surplomb d'une parcelle de terrain sise 72, avenue Emile Labussière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BUREAU DE POSTE DE LANDOUGE - ACTE DE LOCATION ENTRE LA VILLE  
DE LIMOGES ET LA POSTE - AVENANT N° 1**

---

Aux termes d'un acte de location, la Poste occupe un immeuble municipal sis avenue de Landouge, à usage de bureau de poste.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à l'acte de location susvisé, actualisant l'état descriptif des biens loués.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE SUR  
UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES, RUE LEBON - CONVENTION  
AVEC FRANCE TÉLÉCOM**

---

France Télécom a sollicité la possibilité d'implanter un bâtiment technique, d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>, sur une parcelle de terrain appartenant à la Ville, sise rue Philippe Lebon.

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire annuelle de 15,24 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec la société France Télécom.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**IMPLANTATION DE DEUX LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES SUR DES  
PARCELLES MUNICIPALES SISES À LIMOGES, AU LIEUDIT "LE MAS  
JAMBOST" - CONVENTION AVEC ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION  
FRANCE**

---

Electricité Réseau Distribution France a sollicité la possibilité d'implanter deux lignes électriques souterraines, sur une longueur d'environ 40 mètres, sur des parcelles appartenant à la Ville, sises au lieudit « Le Mas Jambost ».

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 20 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir avec Electricité Réseau Distribution France.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**"LE CLOS DE LA VIENNE" - TRANSFERT DE VOIE PRIVÉE OUVERTE À LA CIRCULATION PUBLIQUE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

---

Le Conseil municipal :

- en application de l'article R.318-10 du Code de l'Urbanisme, autorise le Maire à ouvrir une enquête publique relative au transfert, dans le domaine public communal, de parcelles de terrain ouvertes à la circulation publique sises rue Marguerite Duras, correspondant aux voiries et dessertes de « Le Clos de la Vienne »,
- approuve le dossier d'enquête publique correspondant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE DE TERRAIN SISE  
À LIMOGES, RUE MIGNET**

---

Afin de pouvoir intégrer au domaine communal une parcelle de terrain frappée d'alignement sise rue Mignet, qui n'a pas de propriétaire connu, la Ville a entrepris d'en acquérir la propriété en mettant en œuvre la procédure relative aux biens sans maître.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître à l'issue de cette procédure, le Conseil municipal autorise l'incorporation, par arrêté municipal, dans le domaine communal, de la parcelle de terrain susvisée, d'une contenance de 5 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE DE TERRAIN SISE  
À LIMOGES, RUE JEAN-BAPTISTE LAPLAGNE**

---

Afin de pouvoir intégrer au domaine communal une parcelle de terrain frappée d'alignement sise rue Jean-Baptiste Laplagne, qui n'a pas de propriétaire connu, la Ville a entrepris d'en acquérir la propriété en mettant en œuvre la procédure relative aux biens sans maître.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître à l'issue de cette procédure, le Conseil municipal autorise l'incorporation, par arrêté municipal, dans le domaine communal, de la parcelle de terrain susvisée, d'une contenance de 31 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL - DROITS INDIVIS SUR UNE  
PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES, RUE CRUCHE D'OR**

---

La Ville a procédé à l'acquisition de droits indivis portant sur une parcelle de terrain sise rue Cruche d'Or et correspondant à une venelle. Cependant, les droits indivis restants n'ont pas de propriétaire connu.

Aussi, afin de pouvoir intégrer cette emprise au domaine communal, la Ville a entrepris d'en acquérir la propriété en mettant en œuvre la procédure relative aux biens sans maître.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître à l'issue de cette procédure, le Conseil municipal autorise l'incorporation, par arrêté municipal, dans le domaine communal de la venelle de la Cruche d'Or, d'une contenance de 194 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## AUTORISATIONS D'URBANISME

---

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des opérations suivantes :

- ravalement des façades au gymnase des Portes Ferrées,
- remplacement des menuiseries des vestiaires et ravalement des façades du gymnase Léon Blum,
- travaux d'entretien de la fontaine de l'Hôtel de Ville,
- construction d'un abri de jardin au camping municipal d'Uzurat,
- construction d'un bloc sanitaire au stade du Puy-Las-Rodas,
- aménagement d'un préau au boulodrome du Moulin Pinard,
- création d'un abri de jardin à l'école maternelle du Vigenal,
- démolition d'une construction située 1 boulevard de la Cité et d'un mur situé à la même adresse et 7 rue Neuve Saint-Etienne,
- restructuration des locaux associatifs de l'ancienne école de Romanet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## MESURES DE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2012/2013

---

Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale vient de faire connaître les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée, qui prévoient :

- la fermeture d'une classe dans les écoles élémentaires suivantes : Jean Le Bail, René Blanchot, Joliot-Curie, Edouard Herriot, le Vigenal.
  
- la fermeture conditionnelle d'une classe à l'école maternelle Gérard Philipe,
  
- le regroupement des écoles maternelles Condorcet et du Rousillon,
  
- la transformation des écoles et classes d'application en écoles et classes ordinaires dans les établissements suivants :
  - école élémentaire Joliot-Curie,
  - école primaire Victor Hugo (avec suppression de la qualification école d'application),
  - école maternelle Joliot-Curie,
  - école élémentaire Léon Blum (fermeture du 1<sup>er</sup> poste d'adjoint d'application et du ¼ de poste de décharge d'adjoint d'application).

Le Conseil municipal attire l'attention de Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale sur les points suivants :

- les fermetures de classes concernent pour l'essentiel des écoles situées en Zone Urbaine Sensible ou en Zone d'Éducation Prioritaire (4 écoles sur 5), qui concentrent déjà de nombreuses difficultés,
- les effectifs des écoles de Limoges sont, dans l'ensemble, au moins stabilisés, avec des classes surchargées notamment en maternelle. Dans le secteur Centre ville / Aristide Briand, de nombreuses familles n'ont pu trouver de solution de scolarisation de proximité en septembre 2011, alors que ce secteur accueille des populations de plus en plus défavorisées,
- la nécessité de prévoir des moyens supplémentaires pour favoriser l'accueil maternel des 2 ans dans l'ensemble des écoles situées en Zone d'Éducation Prioritaire,
- le très faible taux d'encadrement en Haute-Vienne qui est de 5,08 enseignants pour 100 élèves (en 2011, avec un taux d'encadrement de 5,12, la Haute-Vienne occupait le 86<sup>e</sup> rang sur les 101 départements français),
- la nécessité d'augmenter le nombre de postes spécialisés de RASED (réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) ou CLIN (à destination des enfants non francophones), ces personnels intervenant auprès d'enfants qui présentent des difficultés souvent importantes et dont le nombre augmente d'année en année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

---

### **RÉALISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) DU MAS ROME - SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN**

---

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil municipal a autorisé la cession, à la Société d'Équipement du Limousin, d'un terrain situé rue de Feytiat, en vue de la construction du 4<sup>ème</sup> Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la commune.

L'ouverture de cet EHPAD de 88 lits, dédiés en totalité à l'accueil de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés, est prévue en février 2013.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération comporte plusieurs subventions provenant du Conseil Général de la Haute-Vienne, des Caisses de retraite, de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi qu'une participation de la Ville, d'un montant de 500.000 €.

La Ville prendra également en charge le coût des travaux d'accessibilité du terrain, assurés par la SELI pour le compte de la Ville, pour un montant de 56.969 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord au versement de la participation d'un montant global de 556.969 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec la Société d'Équipement du Limousin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

---

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande, pour un montant total de 100.977 €.

Le détail des subventions est consultable au secrétariat du Conseil municipal.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **N'ont pas participé au vote :**

M. Laurent DEBRACH

Mme Aline BIARDEAUD

**SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE LIMOGES CSP -  
CONVENTION DE PARTENARIAT - SAISON 2012-2013**

---

Pour la saison 2012/2013, le Limoges CSP évoluera en Pro A, renouant ainsi avec l'élite au terme d'une excellente saison.

Le projet de budget présenté par le club pour cette prochaine saison s'élève à 4.850.000 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'attribution d'une subvention de 1.333.400 € au Limoges CSP au titre de la saison 2012/2013 et autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec la SASP Limoges CSP conformément à l'article L 113-2 du Code du Sport,
- autorise le Maire à signer, avec la SASP Limoges CSP, une convention sur la base de l'article L 113-2 du Code du Sport concernant l'attribution, à l'issue de la saison, d'éventuelles primes de résultat, pour un montant maximum de 200.000 €.

**ADOPTÉ**

**S'est abstenu :**

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

**Ont voté contre :**

M. Daniel CLÉREMBEAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS - EXPOSITION CORINNE GOURRÉ -  
CONVENTION - CONTRAT DE CONTRIBUTION À UNE OEUVRE  
COLLECTIVE AVEC LES ÉDITIONS PALETTE**

---

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVÊCHÉ -  
EXPOSITION CORINNE GOURRÉ**

---

Une exposition temporaire consacrée à l'artiste Corinne Gourré, intitulée « Lima-Limoges - So schnell », sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Limoges du 8 septembre au 5 novembre 2012.

Cette exposition, qui invitera le public à suivre le cheminement personnel de l'artiste, de la Touraine, où elle réside, à Limoges, via le Pérou, où elle a séjourné, ouvrira, notamment, la réflexion sur les notions de distance et de mesure, l'unique et le multiple, le durable et l'éphémère...

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire :
  - à signer la convention à intervenir avec Corinne Gourré pour la mise en œuvre de cette exposition,
  - à solliciter des subventions auprès de différents partenaires,
- décide que l'accès à cette exposition sera gratuit.

Les visiteurs du musée pourront assister à son montage et échanger avec l'artiste, une heure par jour, du 8 au 27 août.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES – PALAIS DE L'EVÊCHÉ - CONTRAT  
DE CONTRIBUTION À UNE ŒUVRE COLLECTIVE AVEC LES EDITIONS  
PALETTE**

---

Le Musée des Beaux-Arts de Limoges propose diverses activités et supports afin de sensibiliser le jeune public au monde de l'art.

Dans le même objectif, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat de contribution à une œuvre collective avec les Editions Palette, en vue de la participation du musée à la réalisation d'un livre intitulé « Vacances au musée », qui présentera plusieurs grands musées français par le biais d'ateliers à destination des 5-7 ans, autour de deux chefs-d'œuvre de leur collection.

15 exemplaires de cet ouvrage seront remis au Musée des Beaux-Arts de Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**OPÉRA THÉÂTRE - COPRODUCTIONS - CONVENTIONS DE  
PARTENARIAT - DEMANDE DE SUBVENTION - ORCHESTRE DE  
LIMOGES ET DU LIMOUSIN - TARIFS**

---

**CONVENTION DE COPRODUCTION POUR LA RÉALISATION D'UNE  
NOUVELLE PRODUCTION DE "RIGOLETTO" AVEC L'OPÉRA DE TOURS ET  
L'OPÉRA DE REIMS**

---

L'Opéra Théâtre envisage de réaliser, avec l'Opéra de Tours et l'Opéra de Reims, une nouvelle production de l'opéra « Rigoletto » de Giuseppe Verdi, qui serait présentée à Limoges au cours de la saison 2012/2013.

Le budget de la coproduction, comprenant les droits d'auteurs, les salaires des maîtres d'œuvres concepteurs ainsi que l'ensemble des matériaux nécessaires à la fabrication des décors, costumes et accessoires, est évalué à 64.000 €, répartis comme suit :

- Opéra de Tours : 21 760 € HT,
- Opéra de Reims : 21 120 € HT,
- Opéra Théâtre de Limoges : 21 120 € HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de coproduction à intervenir dans ce cadre avec les partenaires précités, pour une durée de cinq ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE COPRODUCTION POUR LA RÉALISATION D'UNE  
NOUVELLE PRODUCTION DE "WOZZECK" AVEC L'OPÉRA D'AVIGNON, LA  
PÉNICHE OPÉRA, L'OPÉRA DE REIMS ET L'OPÉRA DE ROUEN HAUTE  
NORMANDIE**

---

L'Opéra Théâtre de Limoges envisage de réaliser, avec la Péniche Opéra et les Opéras d'Avignon, de Reims et de Rouen Haute Normandie, une nouvelle production de l'opéra « Wozzeck » d'Alban Berg, qui serait présentée à Limoges au cours de la saison 2012/2013.

Le budget de la coproduction, comprenant les droits d'auteur, salaires, charges et frais des maîtres d'œuvre concepteurs ainsi que l'ensemble des matériaux nécessaires est évalué à 105.129,50 € répartis à hauteur de 21.025,90 € H.T. chacun entre les cinq coproducteurs.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de coproduction à intervenir dans ce cadre avec les partenaires précités, pour une durée de cinq ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE COPRODUCTION ET D'EXPLOITATION D'UNE NOUVELLE  
PRODUCTION D' "ORPHÉE ET EURYDICE" AVEC LA SCÈNE NATIONALE DE  
BESANÇON ET LE THÉÂTRE JEAN LURÇAT - SCÈNE NATIONALE  
D'AUBUSSON**

---

L'Opéra Théâtre de Limoges envisage de réaliser, avec la Scène nationale de Besançon et le Théâtre Jean Lurçat-Scène nationale d'Aubusson, une nouvelle production de l'opéra « Orphée et Eurydice » de Christoph Willibald GLUCK, qui serait présentée à Limoges au cours de la saison 2012/2013.

Le budget de la coproduction, comprenant les droits d'auteur, les salaires des maîtres d'œuvre concepteurs ainsi que l'ensemble des matériaux nécessaires est évalué à 139.072 €, répartis comme suit :

- |   |                |
|---|----------------|
| - Opéra Théâtre de Limoges :                        | 82 085 € H.T., |
| - Scène nationale de Besançon :                     | 40 000 € H.T., |
| - Théâtre Jean Lurçat- Scène nationale d'Aubusson : | 16 987 € H.T.  |

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de coproduction à intervenir dans ce cadre avec les partenaires précités, pour une durée de cinq ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ NEMO MUSIC POUR LA DIFFUSION DU SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE "QUELQUE CHOSE DE CARMEN"**

---

Plusieurs structures ayant manifesté le souhait de programmer, dans leur saison culturelle, le spectacle « Quelque Chose de Carmen », donné à Limoges en février dernier, l'Opéra Théâtre envisage de promouvoir la diffusion, sur le territoire national et à l'étranger, de ce spectacle, créé par son ballet, accompagné sur scène par le Renaud Garcia-Fons Quartet.

Afin de bénéficier du réseau de contacts de la société Nemo Music, producteur du Renaud Garcia – Fons Quartet, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec cette société, lui confiant la promotion et la gestion des ventes du spectacle, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2012.

Le prix de vente du spectacle sera fixé à 8.000 € HT pour une représentation, avec la possibilité d'accorder un tarif préférentiel de 7.000 € HT par représentation à partir de deux représentations et plus.

Toute vente fera l'objet d'un contrat de cession des droits de représentation entre le preneur et la société Nemo Music.

Dans le cadre de ces contrats, l'équipe du ballet et le personnel technique resteront salariés de l'Opéra Théâtre de Limoges, qui facturera la prestation de ses équipes à la société précitée selon les bases suivantes :

- pour une représentation : 3.000 €,
- pour deux représentations et plus : 2.500 € par représentation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OPÉRA THÉÂTRE ET  
L'ASSOCIATION ECLATS D'EMAIL JAZZ EDITION POUR L'ACCUEIL DE  
SPECTACLES EN COMMUN LORS DU FESTIVAL ECLATS D'EMAIL JAZZ  
EDITION 2012**

---

Dans le cadre de la septième édition du festival de jazz « Eclats d'Email », qui se déroulera en novembre 2012, l'Opéra-Théâtre et l'association Eclats d'Email Jazz Edition souhaitent s'associer pour accueillir en commun les concerts suivants :

- Robert Glasper, « Experiment », le 13 novembre,
- Jacques Schwarz-Bart, « Jazz Racines Haïti », le 14 novembre,
- Roberto Fonseca, « Yo », le 15 novembre,
- Roy Forbes and The Brian Dee Quintet, le 25 novembre.

Un concert gratuit se déroulera, par ailleurs, au foyer du public.

L'opéra Théâtre :

- prendra en charge les frais afférents à l'organisation de ce concert, pour un coût estimé à 3.000 € H.T.,
- mettra gratuitement à disposition la salle et le foyer pour l'ensemble des manifestations précitées,
- assurera la billetterie du festival sauf :
  - pour le Théâtre de l'Union qui émettra ses propres billets pour les concerts qui y seront programmés,
  - pour chaque salle qui pourra émettre les billets des concerts le jour de chaque représentation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir en ce sens entre la Ville et l'association Eclats d'Email Jazz Edition.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONCERT "CORDES CLASSIQUES - TEMPS MODERNES" - DEMANDE DE SUBVENTION À LA SACEM**

---

Les 23 et 24 novembre prochains, les musiciens à cordes de l'Orchestre de Limoges et du Limousin donneront, à l'Opéra-Théâtre, un concert spectacle intitulé « Cordes classiques-Temps modernes », faisant alterner des chefs-d'œuvre musicaux du XX<sup>ème</sup> siècle et des scènes de théâtre jouées par des jeunes comédiens de l'Académie de théâtre du Limousin.

Ce concert fera, par ailleurs, l'objet d'une diffusion en région, pour sept représentations réparties sur 2012 et 2013.

En vue de la mise en œuvre de cette opération, dont le budget total est évalué à 85.258 €, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à solliciter, à hauteur de 5.000 €, le soutien financier de la SACEM, au titre de l'aide à la création et à la diffusion d'œuvres contemporaines,
- à signer la convention à intervenir avec cette société, en vue du versement de sa participation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **TARIFS DE VENTE DES CONCERTS DE L'ORCHESTRE DE LIMOGES ET DU LIMOUSIN EN RÉGION**

L'activité de l'Orchestre de Limoges et du Limousin comprend la vente de concerts aux structures qui souhaitent les programmer dans le cadre de leur saison culturelle.

Le Conseil municipal fixe, comme suit, pour la saison 2012-2013, les tarifs de vente en région des concerts de l'Orchestre de Limoges et du Limousin en formation symphonique traditionnelle :

<b>Nombre de concert par saison et par preneur</b>	<b>Prix minimum de la cession</b>
1 concert	6 750 € HT
2 concerts	5 750 € HT
3 concerts	4 750 € HT

Pour les ventes de concerts en dehors de la région Limousin, la tarification pourra être négociée au cas par cas avec les preneurs.

Un partenariat pluriannuel sera, par ailleurs, proposé aux structures qui accompagnent l'Orchestre depuis de nombreuses années. Ainsi, des conventions seront conclues, pour une durée de trois ans, aux termes desquelles les preneurs s'engageront à acheter un, deux ou trois concerts symphoniques chaque année, selon la tarification suivante :

<b>Nombre de concert par saison et par preneur</b>	<b>Prix minimum de la cession</b>
1 concert	5 750 € HT
2 concerts	5 000 € HT
3 concerts	4 250 € HT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat et les contrats de cession des droits de représentation à intervenir avec les structures intéressées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## TARIFS DES BILLETS, ABONNEMENTS, SERVICES DE L'OPÉRA THÉÂTRE POUR LA SAISON 2012/2013 - MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES

Par délibération du 20 mars 2012, le Conseil municipal a fixé les tarifs, abonnements et services de l'Opéra Théâtre pour la saison 2012-2013.

Le Conseil municipal approuve diverses modalités complémentaires concernant :

- la mise en place du prélèvement automatique pour les abonnements « Une saison à l'Opéra » et « Une saison à l'Opéra Etudiants »,
- la possibilité pour l'Opéra Théâtre d'appliquer ponctuellement un des tarifs proposés dans le cadre de ses abonnements, lorsque les deux tiers de la jauge ouverte pour un spectacle (hors servitudes) ne sont pas atteints six semaines avant le jour de la représentation,

incluses comme suit dans l'offre tarifaire de la saison 2012-2013 :

### OPERA THEATRE DE LIMOGES / SAISON 2012/2013 TARIFS DES BILLETS ET ABONNEMENTS

#### SPECTACLES EN GRILLE A : OPERAS

TARIFS	SERIES DE FAUTEUILS			
	1	2	3	4
Tarif plein	42 €	40 €	27 €	14 €
Tarif réduit <sup>1</sup>	29 €	27 €	19 €	-

#### SPECTACLES EN GRILLE B : CONCERTS ET DANSE

TARIFS	SERIES DE FAUTEUILS			
	1	2	3	4
Plein Tarif	25 €	23 €	17 €	9 €
Tarif Réduit <sup>1</sup>	17 €	16 €	12 €	-

<sup>1</sup> Le tarif réduit s'applique indifféremment aux enfants et jeunes de moins de 26 ans, aux détenteurs du passeport culturel, aux élèves des conservatoires et écoles de musique et de danse, aux groupes de plus de 10 personnes, aux comités d'entreprises, aux abonnés des co-programmateurs, aux partenaires, aux adhérents des clubs des aînés.

## SPECTACLES EN GRILLE C : JEUNE PUBLIC

TARIFS	SERIES DE FAUTEUILS 1, 2, 3 et 4
<b>Plein Tarif</b>	<b>9 €</b>
<b>Tarif Réduit<sup>1</sup></b>	<b>4 €</b>

Il n'y a pas d'abonnement sur cette grille.

## SPECTACLES COPROGRAMMES AVEC LES CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX DE LIMOGES

TARIFS	SERIES DE FAUTEUILS			
	1	2	3	4
<b>Plein Tarif</b>	<b>25 €</b>	<b>25 €</b>	<b>25 €</b>	<b>25 €</b>
<b>Tarif Réduit<sup>2</sup></b>	20 €	20 €	20 €	20 €
<b>Tarif abonnés toutes formules et billets supplémentaires</b>	17 €	17 €	17 €	17 €
<b>Tarif abonnés en groupe<sup>3</sup></b>	15 €	15 €	15 €	15 €

---

<sup>2</sup> Le tarif réduit s'applique à l'ensemble des catégories habituellement retenues par l'Opéra Théâtre et les Centres Culturels Municipaux.

<sup>3</sup> Cette formule ne peut être souscrite qu'auprès des Centres Culturels Municipaux.

**OPERA THEATRE DE LIMOGES / SAISON 2012/2013**  
**TARIFS DES BILLETS ET ABONNEMENTS**

**ABONNEMENTS**

<b>FORMULES</b>	<b>TARIFS</b>	<b>PLACES SUPPLÉMENTAIRES</b>
Une saison à l'Opéra <sup>4</sup>	Forfait 348 € ou 29 € par mois pendant 12 mois	Tarif réduit <sup>5</sup>
Kiosque Liberté 1 <sup>6</sup>	25% de réduction	25% de réduction
Kiosque Liberté 2 <sup>7</sup>	40% de réduction	40% de réduction
Kiosque Découverte <sup>8</sup>	60 €	25% de réduction
Kiosque concert <sup>9</sup>	40 €	25% de réduction
Un dimanche à l'Opéra <sup>10</sup>	75 €	25% de réduction
En famille à l'Opéra <sup>11</sup>	45 €	-
Une saison à l'Opéra étudiants <sup>4</sup>	Forfait 8 € par mois pendant 12 mois	Tarif réduit <sup>5</sup>
Kiosque campus <sup>12</sup>	18 €	6 €
Abonnement CE, chorales et ensembles musicaux, clubs seniors <sup>13</sup>	45 €	15 €
L'Opéra, c'est trop classe <sup>14</sup>	8 €	4 €

Pour toute souscription d'abonnements pour un montant supérieur à 100 €, la possibilité est offerte d'effectuer le règlement en 3 fois sans frais.

<sup>4</sup> Tous les spectacles de la saison.

<sup>5</sup> Pour les accompagnateurs de l'abonné.

<sup>6</sup> De 4 à 7 spectacles à choisir sur l'ensemble de la saison.

<sup>7</sup> A partir de 8 spectacles à choisir sur l'ensemble de la saison.

<sup>8</sup> 3 spectacles comprenant obligatoirement 1 opéra, 1 concert symphonique et 1 spectacle à choisir parmi une liste.

<sup>9</sup> 4 concerts au choix.

<sup>10</sup> 3 opéras le dimanche.

<sup>11</sup> Abonnement réservé aux membres d'une même famille venant ensemble lors d'une même représentation : un ou plusieurs enfants(s) de moins de 12 ans accompagnant un ou plusieurs parents dans la limite de trois personnes au total.

<sup>12</sup> Le Kiosque étudiant souscrit pour la saison au tarif de 18 € permet de bénéficier du tarif de 6 € pour tous les spectacles.

<sup>13</sup> 3 spectacles au choix.

<sup>14</sup> Abonnement scolaire à souscrire pour une classe pour 2 spectacles au choix, inscriptions prioritaires pour les concerts scolaires gratuits et parcours pédagogique

**OPERA THEATRE DE LIMOGES / SAISON 2012/2013**  
**TARIFS DES BILLETS ET ABONNEMENTS**

---

**TARIFS SPECIAUX (TOUS SPECTACLES)**

TARIFS	TOUTES SERIES DE FAUTEUILS
Tarif entrée immédiate <sup>15</sup>	8 €
Tarif accompagnant d'invités	8 €
Tarif audio-description	8 €
Enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte minimum	7 €
Tarifs scolaire <sup>16</sup>	6 €
Tarif passerelle culturelle <sup>17</sup>	3 €

**OFFRES PROMOTIONNELLES**

Si les deux tiers de la jauge ouverte pour un spectacle (hors servitudes) ne sont pas atteints six semaines avant le jour de la représentation, un des tarifs appliqués dans le cadre des différents abonnements peut être proposé au public.

---

<sup>15</sup> Ce tarif est réservé aux étudiants et jeunes de moins de 26 ans uniquement au guichet 45 minutes avant le lever de rideau et dans la limite des places disponibles.

<sup>16</sup> Lors des représentations publiques, en groupe et accompagné.

<sup>17</sup> Ce tarif est uniquement accessible aux associations signataires de la charte « passerelle culturelle ».

**OPERA THEATRE DE LIMOGES / SAISON 2012/2013**  
**MODALITES DE LA BILLETTERIE**

---

**TARIFS DES SPECTACLES COPROGRAMMES ET EXTERIEURS**

D'autres grilles de tarifs peuvent être créées pour les spectacles programmés par l'Opéra Théâtre en collaboration avec d'autres organisateurs. Les tarifs sont alors fixés d'un commun accord par les contrats. Ils peuvent être le cas échéant intégrés aux abonnements.

Les tarifs de billetterie des programmations extérieures sont fixés de façon unilatérale par les organisateurs.

**ACTION CULTURELLE**

L'ensemble des activités d'action culturelle : ateliers, visites commentées, conférences, rencontres est proposé gratuitement dans la limite des places disponibles et après inscription préalable.

**TARIFS DES SERVICES ANNEXES AUX SPECTACLES**

Programmes des spectacles lyriques et concerts.....	gratuit avec le billet
Fiches pédagogiques spectacles lyriques .....	gratuit avec le billet
Vestiaire .....	gratuit avec le billet
Coupe de champagne .....	6 €
Verre de vin .....	4 €
Boissons froides vendues au bar .....	3 €
Boissons chaudes vendues au bar .....	2 €

**OPERA THEATRE DE LIMOGES / SAISON 2012/2013**  
**MODALITES DE LA BILLETTERIE**

---

Les présentes conditions qui sont communiquées au public dans la plaquette générale de saison et sur le site de l'Opéra Théâtre, s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les opérations de billetterie effectuées pour toutes les représentations de la saison 2012/2013. La réservation et le règlement des places par le spectateur emportent son adhésion sans réserve aux présentes conditions. Toute contestation dans leur application doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation concernée. En cas de litige seuls les tribunaux français sont compétents.

**CONDITIONS GENERALES**

Le contingent de places ouvert à la vente est fonction des représentations.

La billetterie peut être réservée au guichet, par téléphone, par correspondance ou par internet. Les abonnements sont souscrits au guichet, par correspondance et par Internet.

Après réservation, les billets sont à retirer uniquement au guichet. Pour certains spectacles co-programmés la billetterie peut toutefois être délivrée pour partie sur d'autres lieux.

Les billets réservés par téléphone ou par correspondance doivent être réglés dans un délai de cinq jours. A défaut la réservation est annulée sans préavis. Pour les séances scolaires le règlement doit être parvenu au plus tard cinq jours avant la date de la représentation.

Le tarif réduit et les tarifs spéciaux sont délivrés uniquement sur présentation des justificatifs correspondants.

Le règlement peut s'effectuer par espèces, par chèque, par carte bancaire, par Chèque Culture, par virement sur présentation d'un bon de commande uniquement et par prélèvement automatique pour certaines formules d'abonnement.

Les prix des billets sont TTC, le vestiaire est inclus ainsi que la distribution d'un programme de salle lorsqu'il est prévu et dans la limite des quantités disponibles.

Les billets ne peuvent être revendus à un prix supérieur à celui figurant sur le billet (loi du 27 juin 1919).

Le billet sert de justificatif. Des factures peuvent être émises sur demande, uniquement pour les associations, groupes, comités d'entreprises et sociétés.

Les billets émis ne sont ni repris ni échangés. De même les billets réservés et non retirés ne sont pas remboursés quel que soit le motif du non retrait.

Après le début du spectacle les places numérotées ne sont plus garanties. Les retardataires sont replacés en fonction des disponibilités ou autorisés à regagner leur place à l'entracte.

En cas d'interruption du spectacle après la moitié de sa durée prévue, les billets ne seront pas remboursés. En cas de modification de l'heure ou de la date prévue pour le spectacle les billets ne seront pas remboursés mais validés sur le nouvel horaire ou la nouvelle date. En cas de modification de programme ou de la distribution les billets ne seront pas échangés ni remboursés. En cas d'annulation pure et simple seul le prix mentionné sur le billet fera l'objet d'un remboursement.

La programmation est communiquée sous réserves de modifications et les durées de spectacles sont indicatives. L'Opéra Théâtre se réserve le droit d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution des spectacles. D'autre part, il se réserve le droit d'annuler toute représentation dans les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence française.

## **CONDITIONS DE RESERVATION EN LIGNE**

La vente en ligne s'effectue sur le site officiel de l'Opéra Théâtre : [www.operalimoges.fr](http://www.operalimoges.fr).

La réservation s'effectue en direct. C'est le serveur qui attribue les meilleures places disponibles dans la catégorie choisie parmi celles allouées à la vente en ligne. Les places sont visualisées et s'affichent sur le plan de la salle.

Chacune des transactions est limitée à 6 places par catégorie pour la billetterie à l'unité.

L'internaute dispose de 20 minutes à partir de la sélection des places pour valider son achat.

Le paiement s'effectue en euros par carte Visa ou Eurocard/Mastercard dans le cadre d'une transaction sécurisée qui est confirmée par un message d'alerte et la présence d'un cadenas dans la barre d'état du navigateur.

Le paiement sécurisé et confidentiel est assuré pour le compte de l'Opéra Théâtre par PayBox System.

En cas de problème avec la carte, il convient de vérifier la date de validité ainsi que le plafond de paiement autorisé.

Après validation du paiement, la transaction sera définitive à réception d'un courriel de confirmation de l'Opéra Théâtre qui détaillera l'achat et communiquera un numéro de dossier. Plus aucun échange ni report de place ne sera alors disponible.

Sur présentation du courriel de confirmation et de la pièce d'identité qui a servi à la transaction, l'internaute pourra ensuite retirer ses billets auprès de l'Opéra Théâtre de Limoges (entrée guichets Place Stalingrad - 87000 LIMOGES) du lundi au samedi de 10H à 18H et 45 minutes avant le début de la représentation. Les billets qui n'auront pas été retirés 5 minutes avant le lever de rideau ne seront plus garantis.

En cas de non retrait et quel qu'en soit le motif, les billets commandés par Internet ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Les données enregistrées par l'Opéra Théâtre de Limoges et par PayBox System constituent la preuve de l'ensemble des transactions avec les clients.

Les informations confidentielles qui sont communiquées par l'internaute sont à l'usage exclusif de l'Opéra Théâtre de Limoges. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 l'internaute est informé qu'il dispose d'un droit d'accès de rectification et/ou de suppression des données le concernant auprès de l'Opéra Théâtre de Limoges - service des relations avec les publics - 48, rue Jean Jaurès 87000 Limoges.

## **CONDITIONS DU RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

Durant les mois de juin 2012 (du 02/06/12 au 30/06/12) et septembre 2012 (du 04/09/12 au 29/09/12), il sera proposé aux spectateurs de souscrire, pour la saison 2012/2013, les abonnements « Une saison à l'Opéra » et « Une saison à l'Opéra Etudiants » en effectuant leur règlement par prélèvements automatiques, sous la condition expresse de la signature par le spectateur, d'un contrat récapitulant les conditions générales de ce service et de la signature d'une autorisation de prélèvement automatique valable pour la durée de l'abonnement.

La formule « Une saison à l'Opéra » sera donc proposée au tarif de 34,80 € pendant 10 mois et la formule « Une saison à l'Opéra Etudiants » sera proposée au tarif de 9,60 € pendant 10 mois. Les prélèvements s'effectueront des mois de septembre 2012 à juin 2013, au 10 de chaque mois.

Les spectateurs qui souhaiteront souscrire ces abonnements entre le 4 septembre 2012 et le 29 septembre 2012 seront tenus de régler la première mensualité au comptant, à la signature du contrat.

Les billets des spectacles seront délivrés avant chaque spectacle, au guichet de l'Opéra théâtre. Les retraits seront possibles sept jours avant le spectacle et jusqu'à 10 minutes avant le début de la représentation.

En cas de changement de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque, l'abonné devra se procurer, auprès de l'Opéra Théâtre, un nouvel imprimé d'autorisation de prélèvement, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire. Si l'envoi a lieu avant le 20 du mois, le prélèvement se fera sur le nouveau compte dans le mois suivant. Autrement, la modification interviendra un mois plus tard.

L'abonné qui change d'adresse doit avertir, par courrier, et sans délai, les services de l'Opéra Théâtre de Limoges.

Tout incident de paiement ou annulation de prélèvement interrompt l'abonnement et rend l'abonné immédiatement redevable du solde du prix restant à couvrir jusqu'au terme du contrat.

A défaut, il régularisera sa situation en payant, au plein tarif, l'ensemble des spectacles de l'abonnement ayant eu lieu à la date du rejet. L'abonnement sera ensuite résilié.

En cas de non règlement de cette somme, un dossier sera transmis à la Trésorerie Principale de Limoges Municipale qui engagera une procédure de recouvrement envers l'abonné.

En cas de décès de l'abonné, de longue maladie ou d'hospitalisation prolongée, et sur présentation de justificatif, l'abonnement sera résilié. Il sera alors mis fin aux prélèvements automatiques non encore effectués.

Afin de pouvoir provisionner les sommes que l'Opéra Théâtre aura à partager avec d'autres producteurs dans le cadre de spectacles réalisés en coproduction, le régisseur conservera sur le compte de la régie de recettes les deux premières mensualités de ces abonnements (soit celles de septembre et octobre 2012).

Une fois ces spectacles effectués, un décompte sera réalisé par le régisseur, qui reversera la part revenant à l'Opéra Théâtre, à la Trésorerie Principale de Limoges Municipale. Ces spectacles sont au nombre de cinq pour la saison 2012-2013. Dans le cadre du découpage tarifaire de ces abonnements, il a été fait en sorte que la somme des tarifs de ces cinq spectacles corresponde à deux mensualités.

Les huit autres mensualités (soit celles de novembre 2012 à juin 2013) seront reversées mensuellement à la Trésorerie Principale de Limoges Municipale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - RÈGLEMENT INTÉRIEUR - CONVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION

## BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - MODIFICATION DES MODALITÉS D'UTILISATION DE LA SALLE DE CONFÉRENCES ET ADAPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR À CES NOUVELLES DISPOSITIONS

La salle de conférences de la Bibliothèque francophone multimédia est régulièrement mise à disposition d'acteurs institutionnels ou associatifs pour l'accueil de manifestations culturelles ou de diffusion des savoirs.

Un règlement intérieur, définissant de nouvelles conditions d'utilisation de cette salle a été établi. Ce règlement prévoit, notamment, l'établissement d'une convention avec chaque utilisateur et mentionne, par ailleurs, les tarifs de location de la salle, s'établissant comme suit :

Utilisateurs	Entrée gratuite	Entrée payante
Associations Limoges	½ journée : 30 € journée et soirée : 45 €	½ journée : 60 € journée et soirée : 90 €
Associations hors Limoges	½ journée : 45 € journée et soirée : 67 €	½ journée : 90 € journée et soirée : 134 €

Utilisateurs	
Administrations	½ journée : 165 € journée et soirée : 250 €
Entreprises	½ journée : 250 € journée et soirée : 375 €

Toutefois, et à titre dérogatoire, une exonération partielle ou totale des droits pourra être accordée en fonction de l'intérêt général ou communal de la manifestation. De même les opérations menées dans le cadre de partenariats avec la Ville seront exonérées de droits.

Le Conseil municipal :

- approuve les nouvelles modalités de mise à disposition de la salle de conférences de la Bibliothèque francophone multimédia, qui seront intégrées au règlement intérieur de la bibliothèque,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les utilisateurs de cette salle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION AVEC  
L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES - PARTICIPATION AU PLAN DE CONSERVATION  
PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES EN LIMOUSIN**

---

L'Université de Limoges va procéder à la mise en œuvre, à l'échelle régionale, d'un plan de conservation partagée des périodiques, portant sur 250 titres.

Dans le cadre de ce dispositif, des structures partenaires, dites « pôles de conservation », auront pour mission de conserver l'intégralité d'un titre, d'en rechercher l'exhaustivité et d'en garantir l'accessibilité aux lecteurs, sur place ou à distance, pour l'ensemble du territoire Limousin. Des pôles associés s'engageront à compléter les collections du pôle de conservation en lui cédant, à titre gratuit, les exemplaires dont ce dernier ne disposerait pas.

Eu égard à l'étendue de ses collections et à la richesse de son fonds documentaire, la Bibliothèque francophone multimédia sera pôle de conservation pour la presse quotidienne et la presse grand public, ainsi que pour environ un tiers des revues de sciences humaines et des titres grands publics.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'Université de Limoges, afin de formaliser leurs engagements respectifs dans le cadre de ce dispositif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTER-RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN (CIRDOC)**

---

En vue de valoriser et de diffuser le fonds documentaire en langue occitane de la Bibliothèque francophone multimédia, la Ville de Limoges envisage d'établir un partenariat avec le Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan (CIRDOC), syndicat mixte qui regroupe la Ville de Béziers et la Région Languedoc Roussillon et dont la mission consiste en la valorisation de la documentation et du patrimoine occitans.

Ainsi, le CIRDOC, qui possède 40.000 titres d'ouvrages et des fonds graphiques, musicaux et audiovisuels, met en œuvre des outils collectifs de référencement de la production occitane et poursuit le développement de la médiathèque numérique « Occitanica ».

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de coopération à intervenir, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, entre la Ville et le CIRDOC, aux termes de laquelle :

- la Bibliothèque francophone multimédia s'engage à signaler, tous les ans, l'ensemble des publications en occitan parues en Limousin et à transmettre, au fur et à mesure de leur numérisation, les contenus culturels et patrimoniaux qu'elle possède, en vue de leur intégration dans la plateforme « Occitanica »,
- le CIRDOC s'engage, notamment, à mettre en valeur la participation de la Bibliothèque francophone multimédia sur les outils et documents liés à cette médiathèque numérique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - ACQUISITION D'UN MANUSCRIT DU XVÈME SIÈCLE**

---

Afin d'enrichir le fonds patrimonial de la Bibliothèque francophone multimédia, la Ville a procédé à l'acquisition, auprès de la galerie des Enluminures à Paris, moyennant le prix de 40.000 €, d'un martyrologe, manuscrit de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle copié à Limoges pour le couvent des franciscains, qui présente de nombreuses références aux Saints Limousins.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter, auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, une subvention, à hauteur de 12.000 €, pour l'acquisition de ce manuscrit, au titre du programme des Acquisitions d'Intérêt National.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# **MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - ADOPTION DE DIVERS RÈGLEMENTS - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - TARIFS**

---

## **MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - RÈGLEMENTS**

---

Le nouveau Musée de la Résistance, ouvert au public depuis le 26 janvier 2012, illustre les valeurs citoyennes et solidaires portées par la Résistance à Limoges et en Haute-Vienne pendant la Seconde guerre mondiale.

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des collections, un règlement intérieur a été établi pour les visiteurs du musée, de même qu'un règlement pour le service pédagogique destiné aux enfants et un règlement d'usage du centre de documentation.

Le Conseil municipal adopte ces différents règlements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES  
VILLES DE LE CHAMBON-SUR-LIGNON ET DE TULLE (MUSÉE DE LA  
MÉMOIRE ET DES INDUSTRIES TULLISTES)**

---

Dans un objectif de transmission de l'histoire et de la mémoire au moyen de nouvelles technologies rencontrant un large écho auprès des jeunes générations, le Musée de la Résistance de Limoges constitue actuellement une base de données documentaire sur la seconde guerre mondiale, en vue de sa mise en ligne sur un site internet.

Afin d'enrichir cette base de données, il est envisagé d'établir un partenariat avec les Villes de Tulle (Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes) et le Chambon-sur-Lignon.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, à cet effet, avec les collectivités précitées. Ces deux collectivités pourraient, à terme, intégrer le futur réseau des Musées de la Résistance, en cours de constitution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS  
DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE DE LIMOGES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance de Limoges, définissant les modalités de sa contribution à l'enrichissement des collections du nouveau Musée de la Résistance ainsi qu'à la mise en œuvre de diverses opérations, notamment dans le cadre de la venue de classes au musée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - CONVENTION AVEC L'ACADÉMIE DE LIMOGES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Académie de Limoges, en vue de la mise à disposition d'un enseignant pour le service pédagogique du Musée de la Résistance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - CONVENTION AVEC CEZAM LIMOUSIN -  
ACELIM**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Cezam Limousin-ACELIM, en vue de l'intégration du Musée de la Résistance au réseau des partenaires de la carte Cezam.

Une visite guidée gratuite de l'exposition permanente du Musée de la Résistance sera proposée aux titulaires de la carte Cezam.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - VENTE DE LIVRES ET DE PRODUITS DÉRIVÉS

Le Conseil municipal fixe, comme suit, les prix de divers produits et ouvrages proposés à la boutique du Musée de la Résistance :

- affiche du musée..... 3 €,
- catalogue de l'exposition  
d'Arno Gisinger (disponible à  
partir du 14 septembre 2012)..... 15 €,
- DVD : « Le camp fantôme »,  
« Thérèse Menot », « Oradour »  
« Au bout de la nuit », « Témoins sourds,  
témoins silencieux », « Résistance en  
Limousin »..... 15 € l'unité,
- Ouvrages (liste annexée ci-après)

<b>Titre</b>	<b>Auteur</b>	<b>Editeur</b>	<b>prix de vente en € TTC</b>
Un siècle de crises internationales : de Pékin (1900) au Caucase (2008)	Dufour Jean-Louis	<b>André Versailles éditeur</b>	15,2
Les Tsiganes en France : 1939-1946	Peschanski Denis	<b>CNRS Editions</b>	10,15
La France à Londres : renaissance d'un Etat, 1940- 1943	Cointet Michèle	<b>Éditions Complexe</b>	10
Les théories de la République	Audier Serge	<b>Editions La Découverte</b>	10
Simon, le petit évadé : l'enfant du 20e convoi	Gronowski Simon	<b>Editions Luc Pire</b>	12,2
L'idée de la République	Grange Juliette	<b>Editions Pocket</b>	7,6
Les grands articles qui ont fait l'histoire	Patrick Éveno	<b>Flammarion</b>	8,2
Maus : un survivant raconte : Volume 2, Et c'est là que mes ennuis ont commencé	Spiegelman Art	<b>Flammarion</b>	15

<b>Titre</b>	<b>Auteur</b>	<b>Editeur</b>	<b>prix de vente en € TTC</b>
Maus : un survivant raconte : Volume 1, Mon père saigne l'Histoire	Spiegelman Art	<b>Flammarion</b>	15
Conversations avec Primo Levi	Camon Ferdinando	<b>Gallimard</b>	6,6
La France des camps : l'internement, 1938-1946	Peschanski Denis	<b>Gallimard</b>	35,5
La Résistance : une morale en action	Douzou Laurent	<b>Gallimard</b>	13,6
Les années noires : vivre sous l'Occupation	Rouso Henry	<b>Gallimard</b>	14,7
L'étrange défaite	Bloch Marc	<b>Gallimard</b>	10,9
La Seconde Guerre mondiale en caricatures	Bryant Mark	<b>Hugo &amp; Cie</b>	25,5
Le plan Violet PTT : son impact sur la réussite du débarquement, 5-6 juin 1944	Juillard Jean	<b>Lavauzelle</b>	21
Mille et neuf jours : René Besse, la force d'un résistant déporté	Lavefve Laurent	<b>Les Ardents Editeurs</b>	20,28
Lemkin : face au génocide	Beauvallet Olivier	<b>Michalon Éditions</b>	9,99
La République	Ducomte Jean-Michel	<b>Milan</b>	6,2
Les Français sous l'Occupation	Laborie Pierre	<b>Milan</b>	6,2
Questions sur la Shoah	Rabinovitch Gérard	<b>Milan</b>	6,2
Extrémismes en France : faut-il en avoir peur ?	Camus Jean-Yves	<b>Milan</b>	6,49
Le devoir de mémoire	Levi Primo	<b>Mille et une nuits</b>	3
Nuit et brouillard	Cayrol, Jean	<b>Mille et une nuits</b>	4
Parle-moi... de la déportation	texte Isabelle Bournier dessins Emmanuel Chaunu	<b>Ouest-France cf</b>	3,96
La France virile : des femmes tondues à la Libération	Virgili Fabrice	<b>Payot &amp; Rivages</b>	10,65
06-juin-44	Jean-Pierre Azéma, Philippe Burrin, Robert O. Paxton	<b>Perrin</b>	8,2
De Gaulle et Churchill : la mésentente cordiale	Kersaudy François	<b>Perrin</b>	10,2
La guerre d'Espagne et ses lendemain	Bennassar Bartolomé	<b>Perrin</b>	10,7
Le massacre de Katyn : crime et mensonge	Zaslavsky Victor	<b>Perrin</b>	7,7

<b>Titre</b>	<b>Auteur</b>	<b>Editeur</b>	<b>prix de vente en € TTC</b>
Oradour, 10 juin 1944 : arrêt sur mémoire	Farmer Sarah	<b>Perrin</b>	8,7
Le malheur du siècle : communisme, nazisme, Shoah	Besançon Alain	<b>Perrin éditions</b>	6,6
Dialogue autour de la république	Norberto Bobbio, Maurizio Viroli	<b>Presses Universitaires de Rennes</b>	9
Le crime contre l'humanité	Mireille Delmas-Marty, Isabelle Fouchard, Emanuela Fronza, Laurent Neyret	<b>PUF</b>	9,2
Le régime de Vichy	Rouso Henry	<b>PUF</b>	9,2
Histoire de la Shoah	Bensoussan Georges	<b>PUF</b>	9,2
Auschwitz expliqué à ma fille	Wieviorka Annette	<b>Seuil</b>	6,1
Fascisme, nazisme, autoritarisme	Burrin Philippe	<b>Seuil</b>	8,1
La France à l'heure allemande : 1940-1944	Burrin Philippe	<b>Seuil</b>	10,1
La mémoire désunie : le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours	Wieviorka Olivier	<b>Seuil</b>	20,3
La Résistance expliquée à mes petits-enfants	Aubrac Lucie	<b>Seuil</b>	6,6
Le syndrome de Vichy : de 1944 à nos jours	Rouso Henry	<b>Seuil</b>	8,6
Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération	Laborie Pierre	<b>Seuil</b>	7,9
L'opinion française sous Vichy : les Français et la crise d'identité nationale 1936-1944	Laborie Pierre	<b>Seuil</b>	9,1
De Munich à la libération : 1938-1944	Azéma Jean-Pierre	<b>Seuil</b>	8,6
Des jeunes en Résistance : l'affaire du 17e barreau, 1943	Kiener Michel C, Plas Pascal	<b>Souny</b>	16
Enfances Juives - Limousin-Dordogne-Berry, Terres de refuge 1939-1945	Plas Pascal, Kiener Michel C	<b>Souny</b>	24
La Résistance et le rail : le cas du Limousin, 1940-1944	Plas Pascal, Kiener Michel C	<b>Souny</b>	14
Quatre ans de lutte sur le sol limousin	Guinguoin Georges	<b>Souny</b>	20

<b>Titre</b>	<b>Auteur</b>	<b>Editeur</b>	<b>prix de vente en € TTC</b>
Eté 1944, la bataille du mont Gargan : maquis au combat en Limousin	Kiener Michel C, Plas Pascal	<b>Souny</b>	16
Les bastilles de Vichy : répression politique et internement administratif, 1940-1944	Giraudier Vincent	<b>Tallandier</b>	25,3

<b>Titre</b>	<b>Auteur</b>	<b>Editeur</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
L'Occupation expliquée à mon petit-fils	Azéma Jean-Pierre	Seuil	8,10 €
Tous libres et égaux	Crémieu Aurine	Autrement	10,00 €
L'enfant caché	Dauvillier Loïc	Lombard	16,45 €
Shoah regards sur notre histoire + DVD	Wood Angela Gluck	Milan	24,50 €
La Seconde Guerre Mondiale	Grant R. G.	Milan	24,50 €
Des étoiles dans le cœur	Lestrade Agnès de	Milan	5,90 €
L'enfant à l'étoile jaune	Toupet Armand	Milan	5,90 €
La guerre et la paix	Labbé Brigitte	Milan	7,90 €
Myriam enfant juive	Powell Anne	Milan	6,20 €
Raconte moi la déportation	Triebel Agnès	Nane	9,00 €
Lucie Aubrac : Non au nazisme	Poblete Maria	Actes Sud	8,00 €
Airborne 44 Tome 1	Jarbinet Philippe	Casterman	11,95 €
Crimes de guerre justices des Hommes	Bournier Isabelle	Casterman	13,75 €
War and dreams Tome 1	Charles Maryse	Casterman	12,95 €
<b>Titre</b>	<b>Auteur</b>	<b>Editeur</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
La grande imagerie de la Seconde Guerre Mondiale	Lamarque, Philippe	Fleurus	6,60 €
Tranquille courage Tome 1	Merle Olivier	Bamboo	13,90 €
Tranquille courage Tome 2	Merle Olivier	Bamboo	13,90 €
Résistance Tome 1	Derrien Jean-Christophe	Dargaud	14,45 €
Résistance Tome 2	Derrien Jean-Christophe	Dargaud	14,45 €
L'enfant maudit Tome 1	Galandon Laurent	Autrement	15,20 €
L'envolée sauvage Tome 1	Galandon Laurent	Bamboo	13,90 €
L'envolée sauvage Tome 2	Galandon Laurent	Bamboo	13,90 €
Charles de Gaulle + DVD	Segrétaïn Franck	Bamboo	13,90 €
Des Résistants en France	Vast Cécile	Fleurus	16,50 €
Agents secrets de Churchill 1942-1944	Maloubier Bob	Calmann-Lévy	20,18 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2012-2013 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

---

## **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2012-2013**

---

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

Pour la fin de l'année scolaire en cours et l'année scolaire 2012/2013, les animations suivantes seront proposées :

### **I – CLASSE D'ART DRAMATIQUE**

Pour clôturer l'année scolaire 2012, les élèves de la classe d'art dramatique présenteront la pièce « Frères Humains » d'Albert Cohen, du 27 au 30 juin 2012, dans le cadre du festival « Urbaka ».

Pour l'année scolaire 2012/2013, trois séances d'enseignement de l'art dramatique seront animées par des intervenants professionnels du théâtre.

### **II – CONCOURS DE LA HARPE**

Le Conservatoire organisera à nouveau ce concours les 9 et 10 février 2013.

Un partenariat sera établi à cet effet avec l'association du Concours Français de la Harpe ainsi qu'avec des fabricants de harpe pour la mise à disposition d'instruments et la remise de lots.

### **III – CLASSE DE SAXOPHONE**

Afin de familiariser les élèves musiciens à l'improvisation et au jeu d'acteur, un travail transversal sera mis en œuvre avec la classe d'art dramatique autour de la dernière création du théâtre de la Passerelle.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette programmation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE SUZANNE VALADON - CURSUS DANSE**

---

Dans le cadre de la mise en place d'un cursus danse au Conservatoire de Limoges et suite à une délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2011, une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et le lycée Suzanne Valadon, prévoyant la mise en œuvre d'un programme d'échanges entre les deux structures.

Le Conseil municipal :

- approuve la poursuite de ce partenariat pour l'année scolaire 2012/2013,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet, prévoyant l'intervention hebdomadaire d'un professeur du Conservatoire au lycée Suzanne Valadon, ainsi que l'organisation de stages consacrés au travail de Pina Baush, pour les élèves des deux structures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA SOCIÉTÉ  
D'EXPLOITATION DES CAFÉS ERREL**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la Société d'exploitation des cafés ERREL, pour la mise en place, à titre précaire et révocable, de deux distributeurs de boissons chaudes et d'un distributeur de boissons fraîches et de viennoiseries au Conservatoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTIONS DE  
PARTENARIAT - CONTRATS DE COPRODUCTION - TARIFS DE LA  
SAISON 2012-2013**

---

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTIONS DE PARTENARIAT  
AVEC DIVERSES STRUCTURES**

---

Dans le cadre de la programmation de la saison 2012-2013 des Centres Culturels Municipaux, la Ville pourra être amenée à collaborer avec les structures et associations suivantes :

\*les associations Horizons Croisés, l'Embarque, Emile et Une Nuit, Mégablast, Execution Management, Fédération 87 du Secours Populaire Français et Fédération Hiéro pour l'organisation de concerts au CCM John Lennon,

\*Festival international des Francophonies en Limousin pour l'accueil de six à huit spectacles dans les CCM entre le 27 septembre et le 6 octobre 2012,

\*Hot-Club Limoges, Run Productions, Association Mégablast, Association « L'art...scène » pour l'organisation de divers concerts au CCM Jean Gagnant,

\* diverses associations, dont « La Sauce Fitigraf » dans le cadre de l'organisation de la « Journée urbaine », le 7 juillet prochain.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les partenaires précités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2012/2013 - COLLABORATIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES ATELIERS ET STAGES**

---

Afin de proposer un éventail de stages et d'ateliers divers aux adhérents des Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2012-2013, la Ville fera appel aux artistes, associations et organismes suivants :

- \* Association Les Enfants Terribles, pour des stages autour des arts du cirque,
- \* Association « L'oeil écoute », pour des stages photo numérique et argentique,
- \* Compagnie Caïman – Teresa Salerno, pour des stages de danse contemporaine pour les enfants et les adultes,
- \* Association L'encrier, pour des stages d'écriture spontanée,
- \* SARL Caxixi, pour des stages de guitare,
- \* Lionel SCHEWZUCK, pour des stages de sculpture sur bois et sur pierre,
- \* Marielle Genest, pour des ateliers arts plastiques,
- \* Association « Fit and danse », pour des ateliers de « zumba fitness » et de « pilates »,
- \* Karen DELAGE, pour des stages d'arts plastiques pour les enfants, les adolescents et les adultes,
- \* Aurélie DUTHEIL, pour des stages d'initiation à la danse country,
- \* Association « Les Singuliers Associés », pour un stage de théâtre clown,
- \* Association « Arc en signes », pour un atelier parent-bébé de communication par la langue des signes,
- \* SARL coopérative « Maison de l'email », pour des stages d'email,
- \* Institut d'études occitanes du Limousin, pour des ateliers d'initiation à la langue occitane,
- \* Association Jonathan, pour des ateliers « yoga », « sophrologie », « gym à vivre » et « gym relaxante »,
- \* Association S2L, pour des ateliers de « Self Defense » pour adultes et adolescents,
- \* Association MOBE – Mouvement et Bien-être, pour un atelier de gymnastique sensorielle pour adultes,
- \* Association Découverte Atmosphère et Espace (A.D.A.E.S), pour des ateliers d'astronomie pour enfants et adultes,

- \* Association Art Libre, pour un atelier « Dessin-peinture-aquarelle et modelages » pour adultes,
- \* La Compagnie Grise, pour des ateliers de jeux de rôle et de stratégie,
- \* Association Droujba, pour un atelier de conversation de russe,
- \* COREP EPVG, pour des ateliers « corps et mémoire » destinés aux seniors,
- \* Association Limousin Chine, pour un stage de Mah Jong,
- \* Le Septain, pour un atelier de reliure,
- \* La Retraite Sportive, pour des ateliers de gymnastique pour seniors,
- \* L'Echiquier du Limousin, pour un atelier d'entraînement aux échecs pour les enfants et des rencontres autour des échecs pour adultes,
- \* L'avenir de Beaubreuil, pour un atelier de gymnastique d'entretien pour adultes,
- \* Association de Viet Taï Chi du Limousin, pour des ateliers de viet-taï-chi et Qi Gong pour adultes,
- \* Pascale SETTERS, pour des ateliers d'initiation à la danse,
- \* Association Les Passeurs d'Histoires, pour des stages pour adultes sur l'art de conter.

Des stages seront par ailleurs proposés à l'occasion de la venue de certaines compagnies de danse dans le cadre de la programmation spectacles des Centres Culturels Municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, dans ce cadre, entre la Ville et les artistes, associations ou organismes concernés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2012-2013 - CONDITIONS  
D'ACCUEIL DES GROUPES DE MUSIQUES ACTUELLES DANS LES LOCAUX DE  
RÉPÉTITION DU CENTRE CULTUREL MUNICIPAL JOHN LENNON**

---

La Ville dispose, au Centre Culturel Municipal John Lennon, de deux locaux de répétition pour les groupes de musiques actuelles, qui permettent d'accueillir, chaque saison, entre 25 et 30 groupes.

Tout groupe intéressé en fait la demande à la Ville et, en cas de plage disponible, suit impérativement un stage de formation au matériel de sonorisation confié dans le local mis à disposition. Ce stage est dispensé gratuitement par un technicien permanent du Centre Culturel Municipal John Lennon.

Chaque musicien règle une carte d'adhésion aux Centres Culturels Municipaux, dont le montant est de 25 € pour les personnes domiciliées à Limoges et de 47 € pour celles domiciliées hors Limoges, pour la saison 2012-2013.

Une convention d'utilisation est conclue, après le stage de formation, entre le représentant du groupe et la Ville.

Le Conseil municipal :

- approuve la mise à disposition des locaux de répétition du Centre Culturel Municipal John Lennon dans les conditions susvisées,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir à cet effet avec les différents groupes pour la saison 2012-2013.

Le non-respect de ces conventions entraînera leur résiliation immédiate ainsi que l'exclusion du groupe sans remboursement des adhésions perçues.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2012-2013 - CONVENTIONS  
ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET DIVERSES STRUCTURES SOCIALES OU  
MÉDICO-SOCIALES**

---

Afin de permettre à des jeunes scolarisés ou placés dans des structures d'accueil sociales ou médico-sociales de participer aux stages et ateliers proposés par les Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2012/2013, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des conventions avec les établissements suivants, ou avec toute autre structure de même nature se manifestant au cours de la saison :

- l'Institut Médico Educatif de l'APAJH,
- l'Institut d'Education Motrice Scolaire et Universitaire Gervais-de-Lafond,
- l'I.E.M. de Grossereix,
- le Centre Hospitalier Esquirol,
- la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges.

Les frais relatifs aux inscriptions et participations de ces jeunes seront pris en charge par les structures partenaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - CŒUR DE LIMOGES**

---

Les Centres Culturels Municipaux participeront à une animation présentant les activités culturelles et sportives de la saison 2012-2013 organisée le 1<sup>er</sup> septembre prochain en diverses places du centre ville, dans le cadre de l'opération Cœur de Limoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet entre la Ville et la Société d'Equipement du Limousin.

La SELI assurera la communication de la manifestation et mettra à disposition les équipements nécessaires. La Ville prendra financièrement en charge les frais relatifs au matériel nécessaire et aux intervenants qu'elle sollicitera pour animer cette journée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2012-2013 - RECONDUCTION  
DU PARTENARIAT AVEC LES ACCUEILS DE LOISIRS - CONDITIONS D'ACCÈS  
DES ENFANTS AUX STAGES VACANCES PROPOSÉS DANS LES CENTRES  
CULTURELS MUNICIPAUX**

---

Les Centres Culturels Municipaux organisent des stages à thèmes pour les enfants et les adolescents pendant les vacances scolaires.

Pour la saison 2012/2013, le Conseil municipal décide de reconduire l'ouverture de ces activités aux enfants fréquentant les structures d'accueil de loisirs de Limoges et son agglomération, dans la limite des places restant disponibles après la période d'inscription à destination du tout public.

Dans le cadre de ce dispositif, les accueils de loisirs seront exonérés des frais d'adhésion aux Centres Culturels Municipaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LA DANSE - CONTRATS DE COPRODUCTION**

---

Dans le cadre de la Scène Conventionnée pour la Danse, la Ville envisage de conclure des contrats de coproduction afin de favoriser la création des spectacles suivants :

- « SORS », d'après la « Danse de la sorcière » de Mary Wigman :

La conception et l'interprétation seront confiées à Pedro Pauwels, sur une création musicale de Benat Achiary. Ce spectacle fera l'objet d'une représentation en avril 2013. Un contrat de cession des droits du spectacle sera conclu à cet effet avec la Cie Pepau - Pedro Pauwels. La Ville participera à cette coproduction à hauteur de 3.000 € TTC.

- « AUT » :

Une représentation de ce spectacle, chorégraphié et interprété par Samuel Lefeuvre et Meytal Blanaru, sera programmée sur la saison 2013/2014. Un contrat de cession des droits du spectacle sera conclu à cet effet avec le groupe Entorse/Phileas Production. La Ville participera à cette coproduction à hauteur de 3.000 € TTC.

- « COUP DE DON » :

La direction artistique de cette création sera confiée à Carlotta Ikeda et sa chorégraphie à Ko Murobushi. Ce spectacle sera programmé au cours de la saison 2013/2014. Un contrat de cession des droits de représentation sera conclu à cet effet avec la compagnie Ariadone. La Ville participera à cette coproduction à hauteur de 9.000 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats à intervenir avec les compagnies précitées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2012/2013 - TARIFS DES ENTRÉES AUX SPECTACLES ET MESURES DIVERSES

S'agissant des tarifs d'entrée pour les spectacles vivants et mesures diverses qui seront appliqués dans les Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2012-2013, le Conseil municipal donne son accord aux modalités suivantes :

- le plein tarif et le tarif réduit s'établiront comme suit :

	<b>Plein tarif</b>	<b>Tarif réduit</b> (Adhérents Centres Culturels - Groupes + 10 et Comités d'entreprises)
<b>A</b>	25 €	20 €
<b>B</b>	19 €	15 €

- les tarifs abonnés seront les suivants :

	<b>Abonnés individuels</b>	<b>Abonnés groupe</b>
<b>4/ 5 spectacles</b>	14 €	12 €
<b>6/7 spectacles</b>	13 €	11 €
<b>8 spectacles et plus</b>	11 €	10 €

Pour chaque abonnement initial aux spectacles, des frais, d'un montant de 10 €, seront facturés à l'abonné.

Pour tout abonnement supplémentaire contracté au cours de la saison, l'abonné sera exonéré des frais d'abonnement.

Tout abonné souhaitant une entrée pour un spectacle non prévu dans son abonnement initial bénéficiera du tarif spectacle appliqué lors de son abonnement dans la catégorie concernée.

Tout abonné « danse » souhaitant une entrée pour un ou des spectacle(s) d'un autre type, se verra appliquer un tarif unitaire de 12 €.

Les abonnés de moins de 26 ans (6-26 ans) bénéficieront d'un tarif de 5 € à partir de 4 spectacles.

Un tarif abonné de 8 €, à partir de 4 spectacles, sera mis en place pour les demandeurs d'emplois, sur présentation de justificatifs.

- Dans le cadre de la « Scène Conventionnée pour la Danse », les tarifs abonnés s'établiront comme suit :

	Abonnés individuels	Abonnés groupes
<b>5/6 spectacles</b>	13 €	12 €
<b>7/8 spectacles</b>	12 €	11 €
<b>9 spectacles et plus</b>	10 €	9 €

- Spécificité « abonnés + » :

Les personnes souhaitant s'abonner à 8 spectacles et plus lors de leur abonnement initial bénéficieront d'un spectacle gratuit, pour une soirée « découverte », à choisir dans une liste prédéterminée.

– Tarifs applicables à certaines catégories de spectateurs lors des spectacles tout public

Afin de faciliter l'accès aux spectacles pour les étudiants, les collégiens, les lycéens, les demandeurs d'emplois et les moins de 26 ans, le tarif unique à 10 € sera maintenu.

Dans la limite des places disponibles et sans réservation, le tarif « entrée immédiate » pour les moins de 26 ans, le soir du spectacle, sera maintenu à 8 €.

Le tarif unique à 8 € pour les groupes scolaires (gratuité pour les accompagnateurs) et pour les enfants accompagnés de 6 à 12 ans (gratuité pour les enfants au dessous de 6 ans) appliqué la saison dernière sera maintenu.

Un tarif de 6 € sera créé pour les spectacles proposés en après-midi aux collèges et lycées.

Le tarif réduit sera appliqué aux intervenants des ateliers encadrant leurs activités en cours d'exercice pour toute entrée à un spectacle.

Pour la promotion de certains spectacles, le tarif attractif : une place plein tarif pour deux places réservées - sera maintenu.

Comme la saison dernière, la Ville s'associera à l'opération « Lycéen au Théâtre ». Dans une liste présélectionnée de spectacles, le lycéen en groupe réglera 4 €, le Centre Régional de Documentation Pédagogique participant, sur production de facture, à hauteur de 4 € sur une entrée de spectacle tarifée à 8 €.

- Tarifs applicables à des spectacles et manifestations spécifiques

➤ Cinéma :

Plusieurs types de projections seront programmés dans les Centres Culturels Municipaux selon les tarifs suivants :

<b>Types de projection</b>	<b>Tarif</b>
Toutes projections de films	5 €
Ciné concerts	10 €
Ciné danse	gratuit
Ciné jeune	3 €

➤ Spectacles jeune public :

Les tarifs appliqués pour les spectacles jeune public seront maintenus selon le tableau suivant :

<b>Plein tarif</b>		<b>Tarif réduit</b>	
<b>Entrée à deux</b> (un adulte et un enfant)	8 €	<b>Adhérents</b>	6 €
<b>Adulte supplémentaire</b>	8 €	<b>Adulte supplémentaire</b>	6 €
<b>Enfant supplémentaire</b>	6 €	<b>Enfant supplémentaire</b>	4 €

Le tarif à 3 € pour les collectivités et les scolaires sera maintenu.

➤ Scène Conventionnée pour la Danse :

Les tarifs pratiqués pour l'opération « Lycée ou collège à la Danse » seront maintenus à 10 € pour deux spectacles, 15 € pour trois spectacles, 20 € pour quatre spectacles et à 8 € pour tout spectacle complémentaire.

Ces tarifs s'appliqueront également aux élèves du Conservatoire.

Le tarif d'entrée de 5 € consenti à chaque élève de l'option Danse du Lycée Suzanne Valadon pour les spectacles chorégraphiques de la saison sera maintenu.

Dans le cadre de l'opération « Danse en Région », le tarif de 15 € pour un adulte sera porté à 16 € et le tarif de 8 € pour un enfant en âge scolaire ainsi que la gratuité pour les moins de 6 ans seront maintenus.

➤ Bals enfants :

Le prix d'entrée aux bals enfants s'établira à 3 €. La gratuité sera maintenue pour les enfants de moins de 3 ans.

– Spectacles co-accueillis :

Les Centres Culturels collaborent régulièrement avec d'autres structures culturelles pour l'accueil ou la production de spectacles en commun. Dans ce cas, une convention spécifique sera établie et une politique tarifaire commune sera mise en place.

**2– Mesures diverses**

- Spectacles co-accueillis :

Comme lors des précédentes saisons, dans le cadre des spectacles co-organisés avec d'autres structures culturelles, les entrées (abonnements compris) pourront être reversées, le cas échéant, à la structure co-organisatrice sur production d'un bilan de billetterie, selon les clauses établies par contrat.

- Billetterie internet :

Pour certains spectacles de la saison 2012-2013, une convention pourra être conclue avec certaines associations afin d'utiliser leur réseau de billetterie en ligne pour des spectacles programmés par les Centres Culturels Municipaux.

Le tarif d'entrée mis en ligne correspondra au tarif réduit auquel s'ajouteront les frais de billetterie.

La recette réalisée par ce mode de réservation, hors frais de billetterie, sera répartie pour 20% à l'association concernée et 80% à la Ville (Centres Culturels Municipaux) sur production d'un état.

- Annulation de spectacles :

En cas d'annulation de spectacles ou en cas d'impossibilités notoires d'assister à la représentation, il conviendra de prévoir le remboursement des billets d'entrée, le cas échéant, sur justificatif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - MODIFICATION DES TARIFS DES STAGES ET ATELIERS**

---

S'agissant des tarifs des cartes d'adhésion et de participation aux stages et ateliers qui seront organisés dans les Centres Culturels Municipaux pendant la saison 2012-2013, le Conseil municipal décide :

- de maintenir le montant des droits d'inscription annuels à 25 € pour les adhérents domiciliés à Limoges et à 47 € pour les adhérents domiciliés hors de Limoges,
- de supprimer la carte d'adhérent spécifique aux stages vacances enfants et adolescents et « samedis paradis »,
- d'autoriser, afin de permettre à de nouveaux adhérents de découvrir une activité au moment où les ateliers sont moins fréquentés, que pour toute inscription à partir du 1<sup>er</sup> avril, une carte d'adhésion découverte soit proposée au tarif de 14 € pour les adhérents domiciliés à Limoges et de 18 € pour les adhérents domiciliés hors de Limoges,
- de porter le tarif des suppléments ateliers à 42 €, perçu en une seule fois lors des inscriptions et de permettre le règlement par trimestre, soit 3 fois 14 €, pour les cas exceptionnels (demandeurs d'emplois et inscriptions multiples),
- d'autoriser que pour toute inscription à partir du 1<sup>er</sup> janvier, il soit demandé deux participations correspondant aux deux derniers trimestres, soit 28 € et une participation correspondant à un trimestre, soit 14 € pour toute inscription à partir du 1<sup>er</sup> avril,
- de porter les tarifs des stages enfants semestriels à 21 € pour 14 séances d'une heure et 32 € pour 14 séances d'une heure trente, soit 1,50 € de l'heure, ce tarif étant arrondi à l'euro supérieur selon le nombre de séances réalisées durant la saison,
- de porter, pour les stages vacances enfants, les participations adhérents à 2 €, 2,5 € et 3 € par heure, selon la fourniture du matériel et d'ouvrir cette activité aux non-adhérents, qui régleront une participation majorée de 5 €,
- de porter les tarifs horaires des stages adultes à 2,60 € avec fourniture complète du matériel, 2 € avec fourniture d'une partie du matériel et 1,50 € sans matériel,
- de maintenir les tarifs horaires des stages adultes « Week-end » à 12 € avec fourniture complète du matériel, 7,50 € avec fourniture partielle du matériel et 5 € sans matériel,
- d'accorder, pour les stages de danse contemporaine adulte, dans le cadre de la « Scène conventionnée pour la danse », une réduction de l'ordre de 30 % pour les étudiants et participants en âge scolaire,
- d'autoriser le remboursement des adhésions ou participations en cas d'annulation de stage ou atelier, ou sur demande écrite pour cas exceptionnel lorsque cette annulation est de la responsabilité de l'adhérent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## MANIFESTATIONS ESTIVALES - GALERIE DES HOSPICES - DEMANDES DE SUBVENTIONS - CONVENTIONS - TARIFS

---

### GALERIE DES HOSPICES - EXPOSITION DE L'ÉTÉ 2012 - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS

---

Une exposition intitulée « Merveilles d'émail autour des vases Fauré », mettant, notamment, à l'honneur la production art-déco des ateliers Fauré, est présentée par la Ville à la Galerie des Hospices jusqu'au 23 septembre 2012.

Cette exposition s'inscrivant dans le cadre du Contrat d'Agglomération de Limoges 2008-2013, au titre des manifestations consacrées à l'émail, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne, du Conseil Régional du Limousin et de l'Etat (DRAC).

Le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Etat	55 005,00	19%
Région	43 425,00	15%
Département	28 950,00	10%
Ville de Limoges	166 620,00	56%
Total	294 000,00 €	

Le Conseil municipal :

- 1) approuve le plan de financement prévisionnel de l'exposition « Merveilles d'émail autour des vases Fauré »,
- 2) autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **GALERIE DES HOSPICES - EXPOSITION DE L'ÉTÉ 2012 - DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**

---

Par délibération du 9 février 2012, le Conseil municipal a approuvé l'organisation de l'exposition « *Merveilles d'émail autour des vases Fauré* » à la galerie des Hospices, pour laquelle il a été décidé d'accorder la gratuité de l'entrée aux enfants de moins de 12 ans et aux titulaires de minima sociaux.

Le Conseil municipal décide que la gratuité sera également accordée aux personnes participant à une visite commentée de l'exposition dans le cadre des visites payantes de l'Office de Tourisme, assurées par des guides-conférenciers.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **GALERIE DES HOSPICES - GESTION DES CATALOGUES ET DOCUMENTS DES EXPOSITIONS**

---

Pour chacune des expositions organisées à la Galerie des Hospices pendant la saison estivale, des catalogues, affiches et cartes postales sont édités en vue de leur vente au public.

Le Conseil municipal décide que les catalogues et documents invendus à l'issue des expositions pourront être offerts par la Ville à l'occasion de diverses manifestations ou faire l'objet d'échanges avec d'autres établissements culturels.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**"MUSIQUES AU MUSÉE" - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT  
AVEC LE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST**

---

Dans le cadre de l'animation culturelle estivale « Musiques au musée », des concerts gratuits seront donnés dans l'enceinte du Musée des Beaux-Arts ainsi que dans le quartier de la Cité.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention triennale avec le Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, qui souhaite apporter son parrainage à cette manifestation, à hauteur de 4.000 € par an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DE TOURISME POUR LES SPECTACLES FOLKLORIQUES DU FESTIVAL DE CONFOLENS**

---

Dans le cadre de la saison estivale 2012, quatre spectacles folkloriques du festival international de Confolens seront présentés gratuitement au Centre Culturel Municipal Jean Moulin : le Honduras le 17 juillet, le Venezuela le 24 juillet, le Chili et la Colombie le 31 juillet et la Russie le 7 août.

Un système d'inscription et de délivrance de billets sera mis en place à l'Office de Tourisme, à destination du public souhaitant assister à ces spectacles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de billetterie à intervenir à cet effet avec l'Office de Tourisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SITES ARCHÉOLOGIQUES - CRYPTÉ SAINT MARTIAL -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉ - VILLA BRACHAUD - CONVENTION  
AVEC L'ETAT POUR LES ATELIERS DU SERVICE VILLE D'ART ET  
D'HISTOIRE**

---

**POURSUITE DE L'ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI EN COURS DANS LA  
CRYPTÉ SAINT-MARTIAL**

---

Afin de procéder à une étude archéologique de la crypte Saint-Martial, le Conseil municipal a, par délibération du 27 septembre 2007, approuvé la constitution d'une équipe de recherche dont le responsable scientifique est l'archéologue Julien DENIS, gérant de la SARL Eveha.

Les découvertes réalisées dernièrement sur le site de l'église Saint-Pierre-du-Sépulcre nécessitent la poursuite de l'étude archéologique du bâti afin de pouvoir envisager une présentation de cet espace au public.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer, suite à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 31 mai 2012, le marché à intervenir à cet effet avec la SARL Eveha, dont le gérant est M. Julien Denis, pour un montant de 103.275 € H.T.,
- à solliciter, dans ce cadre, une subvention à hauteur de 50 % du montant précité, auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication-Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - CONVENTION DE PRÊT AVEC L'ETAT,  
SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE**

---

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la Ville met en place des ateliers d'initiation à l'archéologie pour le jeune public sur le site de la villa gallo-romaine de Brachaud.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Régional de l'Archéologie) pour le prêt à la Ville d'un ensemble de dix objets archéologiques dans le cadre des ateliers pédagogiques proposés par le service Ville d'Art et d'Histoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE -  
CONVENTION AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES DU LIMOUSIN**

---

La Ville perçoit, chaque année, des subventions de fonctionnement de l'Etat, au titre de l'enseignement artistique.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- la convention à intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, pour l'attribution de subventions d'un montant de 279.439 € et 19.300 € pour le fonctionnement du Conservatoire et des ateliers du service Ville d'Art et d'Histoire,
- les éventuels avenants à venir pour le versement d'autres participations au titre des projets culturels de la Ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MAISON TRADITIONNELLE DE LA BOUCHERIE - NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

---

La Maison traditionnelle de la Boucherie, située au 36, rue de la Boucherie, évoque l'activité professionnelle des bouchers de Limoges, mais aussi leur vie familiale, sociale et religieuse.

Après avoir constitué une section du Musée des Beaux-Arts, la Maison traditionnelle de la Boucherie est aujourd'hui gérée par la Direction de l'Action Culturelle.

Le Conseil municipal adopte un nouveau règlement intérieur, actualisant les modalités de gestion et de fonctionnement de la Maison traditionnelle de la Boucherie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **FESTIVAL RICHARD CŒUR DE LION - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RICHARD EN OCCITANIE**

---

Le jeudi 2 août 2012, la Ville accueillera le festival-randonnée « Richard Cœur de Lion » au départ d'un parcours devant conduire celui-ci de Limoges, où Richard Cœur de Lion a été couronné Duc d'Aquitaine en 1172, jusqu'à Châlus.

Dans le cadre de cette manifestation, un cortège historique partira de la place de la Cathédrale pour gagner le Pont Saint-Etienne et rejoindre la place de Compostelle où l'attendront randonneurs, cavaliers et vététistes.

La randonnée empruntera ensuite les voies suivantes : rue du Clos Sainte-Marie, quai d'Auzette, allée Ventejol, rue d'Auzette, allée Ventejol jusqu'au mur d'escalade, rue de Babylone, impasse de Nexon, puis les bords de Vienne jusqu'au nouveau Pont.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'association Richard en Occitanie afin de préciser les modalités d'organisation de cette manifestation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET L'ASSOCIATION ECLATS D'EMAIL JAZZ EDITION**

---

Une convention a été conclue entre la Ville et l'association Eclats d'Email Jazz Edition, en vue de l'attribution d'une subvention municipale exceptionnelle de 30.000 € pour l'organisation de l'édition 2012 du festival Eclats d'Email.

A l'occasion du vingtième anniversaire des jumelages avec Fürth et Charlotte, deux concerts supplémentaires donnés par des musiciens de ces deux villes seront intégrés à la programmation de cette manifestation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention précitée, prévoyant l'attribution par la Ville d'une subvention supplémentaire de 6.000 € pour l'organisation de ces concerts.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOCUMENTAIRE "LES FOLIES DE LA BORIE / UN JARDIN DES SONS ET DES LUMIÈRES" - CONVENTION AVEC MORGANE GROUPE**

---

La société de production Morgane Groupe / Bleu Iroise Arsenal produit, avec France 3, un documentaire de 52 minutes intitulé « Les Folies de la Borie / Un jardin des sons et des lumières », autour d'une initiative locale particulièrement originale, contribuant notamment à la mise en valeur d'éléments sonores en porcelaine.

Une aide financière a été sollicitée auprès de la Ville, à hauteur de 5.000 €, pour le financement de ce reportage.

Le Conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande et autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet entre la Ville et la société Morgane Groupe.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET L'ETAT - SIGNALISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE L'A 20**

---

Afin de répondre à ses besoins de signalisation dans le domaine du tourisme, de la porcelaine et des technologies céramiques, la Ville va procéder à la conception et à la fabrication de nouveaux panneaux de signalisation culturelle et touristique qui seront implantés en entrée d'agglomération, sur l'autoroute A 20, dans les deux sens.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le Préfet de la Région Limousin afin de préciser les modalités techniques de réalisation de cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# **MARCHÉS DE PLEIN AIR - CRÉATION D'UN MARCHÉ DOMINICAL À LANDOUGE - MARCHÉ DE NOËL 2012**

---

## **CRÉATION D'UN MARCHÉ DOMINICAL DANS LE QUARTIER DE LANDOUGE**

---

Lors des études préalables au réaménagement du centre-bourg de Landouge, des équipements ont été prévus en vue de la création d'un nouveau marché de plein air, visant à conforter l'offre globale de la Ville mais également celle du territoire de l'agglomération.

Afin de maintenir un équilibre et une complémentarité avec les autres commerces de plein air et de répondre aux attentes de la population, il est envisagé de prévoir un marché dominical à dominante alimentaire, complété par des secteurs dédiés à l'horticulture et aux produits artisanaux.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la création de ce nouveau marché,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en place.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**

---

La Ville organise, depuis de nombreuses années, en partenariat avec les chambres consulaires, des marchés thématiques installés place de la Motte, dont le marché de Noël, qui a été renforcé par un deuxième pôle situé place de la République.

Pour les fêtes de fin d'année 2012, le Conseil municipal :

- décide de renouveler l'organisation d'un marché de Noël, composé de chalets, sur la place de la République, du 14 au 24 décembre 2012. Cette opération sera financée par la Ville à hauteur de 25 % et par l'association interconsulaire regroupant les chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat et d'Agriculture,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DES LOCAUX DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARCEL MADOUMIER**

---

La Ville envisage d'engager la procédure de désaffectation de l'usage scolaire de locaux situés au rez-de-chaussée haut de l'école élémentaire Marcel Madoumier, qui ne sont plus utilisés pour les besoins de l'enseignement public depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager cette procédure et à solliciter, dans ce cadre, l'avis préalable de M. le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ESPACES DE PRÉSCOLARISATION - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET L'EDUCATION NATIONALE**

---

Suite à une délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2010, une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et l'Education nationale en vue de la création de deux espaces de préscolarisation pour les enfants de 2 à 3 ans dans les écoles maternelles Marcel Madoumier, au Val de l'Aurence et Gérard Philipe, sur le quartier de Beaubreuil.

Le bilan des deux années de fonctionnement de ce dispositif s'avère très satisfaisant puisque 36 enfants ont été inscrits, avec un taux de fréquentation de plus de 70 % en moyenne sur les deux sites.

De plus, la complémentarité des professionnels, parmi lesquels deux éducatrices de jeunes enfants mises à disposition par la Ville, a permis une prise en charge personnalisée de chaque enfant et l'établissement d'une relation de confiance avec les familles.

Aussi, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat avec l'Education Nationale, en vue du renouvellement de ce dispositif pour une période de deux ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CONDORCET ROUSSILLON - PHASE II : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

---

La première phase de l'opération d'extension et de restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon, qui concernait la réalisation d'une construction neuve, d'une superficie de l'ordre de 1.540 m<sup>2</sup>, en extension d'un bâtiment existant, vient de s'achever.

Un appel d'offres ouvert a été lancé en 13 lots pour la réalisation des travaux de la 2<sup>ème</sup> phase, qui consistent en la construction d'un restaurant scolaire, comprenant un réfectoire de 400 m<sup>2</sup>.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 mai 2012, a attribué :

- le lot n° 1 : Terrassement Gros œuvre à  
EIFFAGE St JUNIEN-GTL agence de EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN,  
pour un montant de 495 160,61 € HT,

- le lot n° 2 : Charpente Bois à la  
société GUYOT, pour un montant de 76 001,58 € HT,

-le lot n° 3 : Couverture Zinc à la  
société HERVE THERMIQUE, pour un montant de 122 352,52 € HT,

- le lot n° 5 : Menuiseries extérieures aluminium à la  
société SCAL, pour un montant de 74 720 € HT,

- le lot n° 6 : Plâtrerie faux plafonds à la  
société TECHNI PLATRE, pour un montant de 165 195,47 € HT,

- le lot n° 7 : Cloisons composites à la  
société TOUT POUR LE FROID, pour un montant 68 925,86 € HT,

- le lot n° 8 : Menuiseries intérieures bois Bardage extérieur à la  
société GUYOT, pour un montant de 75 534,80 € HT,

- le lot n° 9 : Carrelage Faïence à la  
société TEKNISOLS, pour un montant de 53 571,77 € HT,

- le lot n° 10 : Electricité à la  
société INEO ATLANTIQUE, pour un montant de 65 000 € HT,

- le lot n° 11 : Plomberie Sanitaire à la  
société HERVE THERMIQUE, pour un montant de 46 936,15 € HT,

- le lot n° 12 : Chauffage ventilation à la  
société SOPCZ, pour un montant de 212 413,62 € HT,

-le lot n° 13 : Peinture à la  
société DESPLOMBINS, pour un montant de 27 112,98 € HT.

Le lot n°4 : Métallerie a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées, pour un délai prévisionnel d'exécution des travaux de 13 mois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTIONS AVEC LA STCL ET  
L'ASSOCIATION LIMOGES USEP**

---

**TRANSPORTS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE -  
CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE  
LIMOGES**

---

La Société des Transports en Commun de Limoges assure, pendant le temps scolaire, des transports d'élèves à la demande des écoles élémentaires de la Ville et en complément de la Régie municipale.

La convention intervenue à cet effet avec la STCL arrivant à échéance le 30 juin 2012, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec cette société, fixant les modalités d'organisation et les tarifs applicables à ces transports, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRANSPORTS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES COMMUNALES DE LA VILLE VERS  
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
LIMOGES USEP (UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER  
DEGRÉ)**

---

L'association Limoges USEP assure l'organisation du transport des élèves des écoles publiques de la Ville vers les équipements sportifs municipaux, pour la pratique des activités sportives obligatoires, dans le cadre d'une convention aux termes de laquelle la Ville lui attribue une participation annuelle.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec l'association Limoges USEP un avenant à la convention susvisée, fixant le montant de la dotation attribuée par la Ville à 65.000 € pour l'année 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CRÈCHE JOLIOT CURIE - DEMANDE DE FINANCEMENT ET AUTORISATIONS D'URBANISME**

---

Afin de mieux répondre aux besoins d'accueil de jeunes enfants sur le quartier de l'Aurence Sud, la Ville envisage de procéder à la restructuration et à l'extension de la crèche multi-accueil Joliot Curie.

Un programme a été élaboré à cet effet, prévoyant la création d'un espace de 95 m<sup>2</sup> pour 9 places supplémentaires, la reconfiguration du pôle nourrissons, le réaménagement d'un dortoir et la transformation du logement de fonction en locaux de service.

Ces travaux, dont le coût global est évalué à 520.000 €, pourraient être financés à hauteur de 47 % par la Caisse d'Allocations Familiales et de 30 % par le FEDER.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter les participations financières susceptibles d'être attribuées pour cette opération, ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires en vue de sa mise en œuvre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - CONVENTIONS - AVENANT**

---

### **MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE**

---

Par délibération du 3 décembre 2002, le Conseil municipal a décidé la création de la « Maison de l'Enfance et de la Jeunesse » dans des locaux situés 25 à 27, boulevard Victor Hugo.

Cet équipement comprend, notamment, un « Relais Assistantes Maternelles » pour lequel la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne verse à la Ville une subvention de fonctionnement.

Après examen du bilan de fonctionnement pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2012 et du projet du Relais Assistantes Maternelles pour la période à venir, présenté par la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales a renouvelé son agrément à cette structure pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 décembre 2015 et s'est engagée à participer à ses frais de fonctionnement par l'attribution de trois prestations de service, correspondant aux postes d'animatrices.

Le montant annuel de ces prestations couvre 43 % des dépenses de fonctionnement du service, dans la limite d'un prix plafond défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de prestations de service à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, en vue du versement de ces prestations.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INTERVENTION DU CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE DANS  
LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - CONVENTION AVEC  
LE CAMSP**

---

Afin d'assurer la prise en soins d'enfants accueillis dans les crèches municipales, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Vienne, intervient sur site, après accord de la Direction de la crèche et des parents concernés.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, pour chaque prise en soins, entre la Ville et le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, afin de préciser les conditions d'intervention de son équipe.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA SNCF POUR LE VERSEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICES**

---

Les crèches multi-accueil municipales accueillent, notamment, des enfants issus de familles relevant du régime spécial de la Société Nationale des Chemins de Fer.

A ce titre, et suite à une délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2008, une convention a été conclue avec la SNCF, définissant les modalités de sa participation aux frais de fonctionnement de ces établissements par le versement de la prestation « indemnité de garde de crèche » attribuée pour l'accueil régulier des enfants de moins de trois ans.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 à la convention susvisée, prenant en compte de nouvelles modalités de calcul de la participation allouée par la SNCF.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PARTICIPATIONS  
FINANCIÈRES DE LA VILLE DE LIMOGES AUX ASSOCIATIONS ET À  
L'OPÉRATION VILLE VIE VACANCES - ANNÉE 2012**

Par délibération du 20 mars 2012, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville, pour l'année 2012, au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Conformément à la procédure mise en œuvre pour les participations financières de chaque partenaire (Etat, collectivités territoriales, autres organismes), d'autres dossiers peuvent faire l'objet de financements.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera financièrement à des opérations complémentaires pour l'exercice 2012 telles qu'elles figurent au tableau ci-après, pour un montant total de 39.955 €.

<b>STRUCTURE</b>	<b>INTITULE de l'ACTION</b>	<b>Montants proposés en €</b>
<b>Séjours et camps</b>		
Aurence Loisirs Jeunesse	Séjours et camps	2 980
A.S.C. Bellevue Naugeat	"	3 047
Association B 58	"	5 485
C.A.P.F.	"	7 585
Association Chapeau Magique	"	4 638
Centre de Loisirs Jeunes	"	1 625
Association VITAL	"	1 625
<b>Sous-total</b>		<b>26 985</b>
<b>Autres participations</b>		
Aurence Loisirs Jeunesse	secteur adolescentes	5 280
Association Chapeau Magique	action tutorat	830
Association Amis de la Dronne	atelier fabrication bacs de cultures	700
Centre de Loisirs Jeunes	aide achat catamaran & moto	4 160
ALSEA	Théâtre forum	1 000
AESAD	action aide à la réinsertion des personnes détenues	1 000
<b>Sous-total</b>		<b>12 970</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>39 955</b>

- arrête les modalités de versement de ces subventions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DU VAL DE L'AURENCE, DE LA BASTIDE, DU VIGENAL ET DE BEAUBREUIL - CONSTRUCTION D'UN BAR SANS ALCOOL - GROUPEMENT DE COMMANDES - AVENANT**

---

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DU VAL DE L'AURENCE, DE LA BASTIDE, DU VIGENAL ET DE BEAUBREUIL**

---

L'entretien de certains espaces publics de la Ville s'effectue actuellement dans le cadre de deux chantiers d'insertion, arrivant prochainement à échéance.

Aussi, en vue d'assurer la continuité de ces prestations, une consultation sera lancée auprès des organismes intervenant dans le domaine de l'insertion, en deux lots comme suit :

- lot n°1 : quartier de l'Aurence,
- lot n°2 : quartiers du Vigenal, de La Bastide et de Beaubreuil.

Ces prestations concernant à la fois la Ville et Limoges Métropole, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération, lui confiant la gestion de la procédure qui sera mise en œuvre pour la conclusion de marchés d'insertion sociale et professionnelle.

Aux termes de cette convention, la Ville remboursera à Limoges Métropole, une quote-part de 30 % des dépenses, correspondant aux prestations « Espaces Verts ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE  
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION D'UN BAR SANS  
ALCOOL AU VAL DE L'AURENCE**

---

Par délibération en date du 30 mai 2011, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer, avec l'association « Chantiers des Chemins Jacquaires », un marché d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'une activité de construction d'un bar sans alcool au Val de l'Aurence, pour un montant de 287.500 € HT et une durée d'un an à compter du 21 juin 2011.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 au marché susvisé, prolongeant sa durée jusqu'au 20 décembre 2012, suite à la réalisation de travaux complémentaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - CONVENTIONS DE  
PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
ET LE CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL**

---

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE - ANNÉE 2012**

---

Le Centre Social de la Bastide bénéficie de financements du Département de la Haute-Vienne pour réaliser les actions qu'il met en œuvre sur le quartier.

Pour l'année 2012, cette aide financière s'établit à 57.717 € soit :

- 39.600 € pour l'animation socio-culturelle,
- 18.117 € pour l'accompagnement à la scolarité.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Haute-Vienne afin de fixer les modalités de versement de ces aides financières.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - CONVENTION AVEC LE CENTRE  
HOSPITALIER ESQUIROL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INTERVENTION  
DÉDIÉE AUX JEUNES FILLES RÉSIDANT À LA BASTIDE**

---

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, une psychologue du Centre Hospitalier Esquirol interviendra prochainement au Centre Social de La Bastide pour la mise en œuvre d'une action d'information et de prévention en matière de contraception dédiée aux jeunes filles résidant sur le quartier.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et le Centre Hospitalier Esquirol afin de préciser les modalités de cette intervention, qui s'effectuera sur une période d'un an, à raison d'une demi-journée par semaine.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **DISPOSITIF "PASSEURS D'IMAGES" - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "BRIVE MÉDIA CULTURE"**

---

Depuis plusieurs années, la Ville reconduit l'opération « Passeurs d'Images », initiée par le Centre National de la Cinématographie.

Dans le cadre de ce dispositif, qui comporte plusieurs volets d'intervention (ateliers de pratique autour de l'image, tarification privilégiée...) et dont la coordination régionale est assurée par l'association « Brive Média Culture », il est prévu, pour l'année 2012, l'organisation de six séances de cinéma en plein air dans les quartiers du Val de l'Aurence, des Coutures, de La Bastide, du Vigenal, des Portes Ferrées et de Beaubreuil.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, entre la Ville et l'association « Brive Média Culture ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT À DESTINATION DE  
DIVERSES BASES DE PLEIN AIR EN FAVEUR DES CENTRES DE LOISIRS  
ASSOCIATIFS DE LIMOGES POUR L'ANNÉE 2012**

---

Depuis plusieurs années, la Ville organise pendant l'été, pour les centres de loisirs associatifs de Limoges, un service de transport journalier en direction de diverses bases de plein air.

Pour l'été 2012, le Conseil municipal émet un avis favorable à la reconduction de cette opération, à destination des sites de Saint-Pardoux, Saint-Hilaire, Bujaleuf, Vassivière et Bussière Galant, pour un montant estimé à 9.500 €.

Une demande a été adressée à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne en vue de la prise en charge financière de ce projet à hauteur de 50 % des dépenses réalisées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INSTALLATIONS SPORTIVES - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE  
L'AIRE DE LANCER DE MARTEAU - STADE D'HONNEUR DE  
BEAUBLANC - TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE  
DE LA BASTIDE - AVENANTS**

---

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AIRE DE LANCER DE MARTEAU - TERRAIN  
DE L'ANNEXE 7 DU PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC**

---

Un règlement intérieur, approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2011, fixe les conditions générales d'utilisation du stade d'athlétisme de Beaublanc ouvert aux usagers depuis le 12 décembre dernier.

Les travaux de l'aire de lancer de marteau du terrain de l'annexe 7 étant désormais achevés, le Conseil municipal adopte le règlement spécifique définissant les modalités d'accès et les consignes de sécurité liées à l'utilisation de cet équipement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**STADE D'HONNEUR DE BEAUBLANC - DÉMOLITION DE LA TRIBUNE  
D'HONNEUR ET DES GRADINS SUD - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ CONCLU  
AVEC LA SOCIÉTÉ DECUTIS**

---

Un marché a été conclu avec la société DECUTIS pour la réalisation des travaux de démolition de la tribune d'honneur et des gradins sud du stade d'honneur de Beaublanc, pour un montant de 105.624 € HT.

En cours de chantier, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires, induisant un surcoût de 7.200 € HT.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 24 avril 2012, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 au marché susvisé, prenant en compte ces prestations et prolongeant de trois mois le délai d'exécution des travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE, D'UN  
MINI-TERRAIN TYPE "HAT TRICK" EN GAZON SYNTHÉTIQUE ET DE  
GRADINS - LOT N° 3 : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE - AVENANT N° 1**

---

Le marché conclu avec la Société SAS BATIFOIX pour la réalisation des travaux d'éclairage, dans le cadre de l'opération de restructuration du stade de football de La Bastide, contient des clauses d'exécution visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Ce marché ayant été conclu pour un montant de 65.777,01 € TTC, le nombre d'heures d'insertion à réaliser doit être fixé à 35 h, afin de maintenir un niveau d'engagement à hauteur de 5 %.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir à cet effet au marché susvisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CLUBS SPORTIFS - VERSEMENTS D'ACOMPTE POUR LA SAISON  
2012-2013 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

---

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2012-2013 AU LABC**

---

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2011-2012 certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au LABC d'un acompte de 36 000 € au titre de la saison 2012-2013.

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LIMOGES HANDBALL 87 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA  
SAISON 2012-2013**

---

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2011-2012 certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au Limoges Handball 87 d'un acompte de 36 000 € au titre de la saison 2012-2013.

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2012-2013 AU  
LIMOGES FOOTBALL CLUB**

---

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2011-2012 certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au Limoges Football Club d'un acompte de 60 000 € au titre de la saison 2012-2013.

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - AVENANT AU CONTRAT  
D'OBJECTIFS SAISON 2011-2012 ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA SASP  
USAL RUGBY - ACOMPTE AU TITRE DE LA SAISON 2012-2013**

---

Le Conseil municipal :

- décide d'attribuer une aide complémentaire, d'un montant de 240.000 €, à la SASP USAL Rugby, au titre de la saison 2011-2012,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet au contrat d'objectif conclu pour cette saison,
- dans l'attente de la production des comptes de la saison 2011-2012 certifiés conformes par un commissaire aux comptes, autorise le versement, à la SASP USAL Rugby, d'un acompte de 96.000 € au titre de la saison 2012-2013. Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASPTT LIMOGES**

---

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville de Limoges attribue des subventions à l'ASPTT Limoges, club omnisport qui joue un rôle important pour le développement de la pratique sportive sur le territoire de la commune et qui comporte par ailleurs, depuis la saison 2008/2009, une section de hockey sur glace.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et l'ASPTT Limoges pour la saison 2012/2013 et, dans ce cadre, lui attribue :
  - une subvention d'un montant de 121.250 €, au titre du financement de l'association omnisports.  
Cette subvention sera versée après production des comptes de la saison 2011/2012 certifiés conformes par un commissaire aux comptes et selon un échéancier préétabli,
  - une subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette subvention est estimé à 81.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 20.000 € et d'un solde prenant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'ASPTT Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LIMOGES**

---

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville de Limoges attribue des subventions au Club de Patinage Artistique de Limoges.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et le club précité pour la saison 2012-2013,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, définissant les obligations du club ainsi que les conditions d'attribution des subventions municipales notamment la subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention est estimé à 44.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 11.000 € et d'un solde prenant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LIMOGES SPORTING CLUB DE GLACE**

---

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville de Limoges attribue des subventions à l'association Limoges Sporting Club de Glace.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et l'association précitée pour la saison 2012-2013,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, définissant les obligations du club ainsi que les conditions d'attribution des subventions municipales, notamment la subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention est estimé à 70.000 €. Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 17.500 € et d'un solde prenant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MANIFESTATIONS SPORTIVES - CHALLENGE LIMOGES-CITÉ  
AVENTURE - URBAN ATHLÉ - LIMOGES GRANDEUR NATURE -  
LES BOUCLES DE LA PORCELAINE**

---

**OPÉRATION "SPORT POUR TOUS" - CHALLENGE LIMOGES - CITÉ  
AVENTURE - DIMANCHE 1ER JUILLET 2012**

---

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, la Ville organisera, sur le site d'Uzurat, la septième édition de l'opération « Sport pour tous - Limoges Cité Aventure ».

Dans le cadre de cette manifestation, des parcours de défis sportifs comportant trois niveaux de difficultés seront proposés gratuitement à tout participant de plus de 6 ans autour des activités grimpe d'arbres, VTT, slackline, échasses, discogolf.

Un espace libre sera, par ailleurs, ouvert toute la journée pour la pratique du roller, de l'escalade et de l'activité parcours d'orientation.

Les ateliers seront encadrés par des éducateurs de la Direction des Sports, en collaboration avec le mouvement sportif.

L'association Départementale de Protection Civile de la Haute-Vienne sera également présente.

A l'issue de la manifestation, un tee-shirt sera remis à chaque participant.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de cette manifestation, dont le coût pour la Ville est évalué à 7.000 €,
- autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir à cet effet entre la Ville et les associations sportives concernées ainsi que tous documents nécessaires aux fins envisagées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPÉRATION "URBAN ATHLE" AU VAL DE L'AURENCE - MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2012**

---

La Ville participera prochainement à l'opération « URBAN ATHLE », proposée par la Fédération Française d'Athlétisme en vue d'initier à cette discipline les jeunes de 12 à 17 ans issus des zones sensibles.

Dans le cadre de cette manifestation, qui se déroulera le mercredi 19 septembre 2012 dans le quartier du Val de l'Aurence, 4 ateliers sportifs (sprint, 500 mètres, saut et lancer) animés par la Fédération Française d'Athlétisme et le CAPO et un atelier « quiz sport santé et nutrition » seront proposés.

Ils seront réservés, le matin, aux 350 élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges Maurois et Calmette, dans le cadre de la journée du sport scolaire et ouverts, l'après-midi, aux centres de loisirs de Limoges et aux jeunes sportifs à titre individuel.

Un athlète, membre de l'équipe de France d'Athlétisme, parrainera cette journée et chaque participant se verra remettre un tee-shirt.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fédération Française d'Athlétisme et le CAPO Limoges en vue de l'organisation de cette manifestation, dont le coût pour la Ville est évalué à 4.500 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **LIMOGES GRANDEUR NATURE - LE SPORT EN FAMILLE - DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2012**

---

Afin de favoriser la pratique familiale des sports de pleine nature en milieu urbain, la Ville organisera, le dimanche 30 septembre 2012, la huitième édition de l'opération « Limoges Grandeur Nature ».

Cette manifestation, qui se déroulera, comme l'an dernier, en bords de Vienne et au parc de l'Auzette, sera ouverte gratuitement à tout public. Les enfants pourront, notamment, y participer, dès l'âge de quatre ans.

30 associations, représentant 25 disciplines sportives, proposeront des ateliers de découverte. Un espace d'animation et de jeux, autour de la sensibilisation au développement durable, sera également organisé, en partenariat avec Limoges Métropole, l'IREPS Limousin et la Mutualité Française Limousin.

Les participants pourront accéder librement aux activités proposées et un tee-shirt sera remis à toute équipe ayant réalisé au moins 8 activités.

Un lâcher de ballons biodégradables, sur le Pont Saint Etienne, clôturera cette journée.

Le coût direct pour la Ville de cette manifestation est évalué à 25.000 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'organisation de la huitième édition de l'opération « Limoges Grandeur Nature »,
- autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir entre la Ville et les associations concernées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ORGANISATION DE LA COURSE PÉDESTRE "LES BOUCLES DE LA  
PORCELAINES" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE -  
CONVENTION AVEC LE RACING CLUB MUNICIPAL DE LIMOGES**

---

En partenariat avec le Racing Club Municipal, la Ville organisera, le 14 octobre 2012, la sixième édition de la manifestation pédestre tout public intitulée « Les Boucles de la Porcelaine ».

Le départ et l'arrivée des différentes épreuves auront lieu sur le nouveau Pont sur la Vienne.

Ces épreuves comprendront :

- un semi-marathon effectué sur deux boucles de 10,5 km (départ à 9h),
- une course de 10,5 km (départ à 9h),
- une randonnée pédestre de 10 km (départ à 10h).

En vue de l'organisation de cette manifestation, qui sera par ailleurs inscrite au calendrier fédéral des courses hors stade, le Conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8.000 € au Racing Club Municipal,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SÉJOUR "SPORTEZ-VOUS BIEN AU LIORAN" - OPÉRATIONS  
MERCREDIS SPORTIFS ET SAMEDIS D'ÉVEIL, PRINTEMPS  
SPORTIFS, SPORTEZ-VOUS BIEN À LIMOGES**

---

**SÉJOUR "SPORTEZ-VOUS BIEN AU LIORAN" - ETÉ 2012**

---

Dans le cadre des opérations « Sportez-Vous Bien », la Ville souhaite organiser, conjointement avec la Caisse des Ecoles, un séjour sportif du 5 au 11 août 2012 au centre de vacances du Lioran, pour 36 jeunes âgés de 13 à 17 ans.

Ce séjour, qui comprendra trois stages de 12 participants chacun, leur proposera la découverte d'activités de pleine nature (découverte du patrimoine, randonnée...) ainsi que la pratique d'une activité sportive au choix (équitation, VTT descente ou escalade).

La participation par enfant sera de 31,65 € la journée pour les enfants domiciliés à Limoges et de 44,90 € pour les enfants domiciliés hors de Limoges.

Le Conseil municipal donne son accord à l'organisation de ce séjour, dont le coût pour la Ville est évalué à 8.500 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPÉRATIONS MERCREDIS SPORTIFS ET SAMEDIS D'EVEIL, PRINTEMPS SPORTIFS, SPORTEZ-VOUS BIEN À LIMOGES - ASSOCIATIONS ET ORGANISMES INTERVENANTS**

---

Des associations sportives et autres organismes interviennent dans le cadre des opérations d'initiations Mercredis Sportifs et Samedis d'Eveil, Printemps Sportifs et Sportez-Vous Bien à Limoges, proposées par la Ville, en mettant à disposition des éducateurs et éventuellement leurs propres locaux et matériels.

Il y a lieu d'intégrer les structures suivantes à la liste des organismes susceptibles d'intervenir pour l'ensemble de ces activités :

- l'association MULTI FA 7,
- le Comité Départemental de CANOE KAYAK,
- le Comité Départemental de TIR SPORTIF,
- le Comité Régional HANDISPORT DU LIMOUSIN,
- l'association LIMOGES HANDBALL 87,
- l'association LIMOGES TRIATHLON,
- l'association LIMOGES TANDEM CLUB,
- la Ligue du Limousin de TRIATHLON,
- l'association SKI NAUTIQUE CLUB LIMOUSIN.

Le Conseil municipal :

- 1) approuve la liste actualisée des associations et organismes susceptibles d'intervenir pour l'ensemble des opérations d'initiation sportive proposées par la Ville,
- 2) autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ces opérations, notamment les conventions à intervenir avec les clubs participant à leur organisation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**EQUIPEMENTS SPORTIFS - PATINOIRE OLYMPIQUE MUNICIPALE  
- REDEVANCES ET TARIFICATION 2012-2013 - CONVENTION AVEC  
L'UNIVERSITÉ**

**INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES - MODIFICATION DES  
REDEVANCES**

Le Conseil municipal adopte les tarifs des redevances demandées aux utilisateurs des installations sportives municipales, qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Palais des Sports et des Fêtes**

**Tarifs d'utilisation pour 2012 - 2013**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIFS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b><u>A - Manifestations sportives, culturelles et sociales</u></b>		
- Associations ou organismes de Limoges : Remboursement frais de fonctionnement	630,00 Euros (Forfait)	Non soumis à la TVA
- Associations ou organismes hors Limoges	5% sur recette avec perception minimale de 880,00 Euros	Non soumis à la TVA
<b><u>B - Manifestations à caractère de spectacle à but lucratif</u></b>		
- Par des professionnels du spectacle	10 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 1 780,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
- Par des associations ou organismes non professionnels du spectacle	5 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 880,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
<b><u>C- Autres manifestations à but non lucratif</u></b>		
<b><u>FRAIS ANNEXES</u></b>		
- Tapis sportif amovible	1 450,00 Euros (forfait)	TVA au taux en vigueur en sus
- Protection du sol	370,00 Euros (forfait)	
- Installation du ring	261,00 Euros (forfait)	
- Matériel scénique - location et mise en place	575,00 Euros (forfait)	

## Piscines

### Tarifs d'utilisation pour 2012 - 2013

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<b><u>PISCINES CHAUFFEES OU CLIMATISEES</u></b>		
Carte P.V.C. code barres	1,00 Euros	
Bain individuel	3,10 Euros	
Abonnement Trimestriel	73,50 Euros	
Abonnement 5 bains - plein tarif	10,20 Euros *	
Abonnement 5 bains - tarif réduit	5,10 Euros *	
- jeunes de 4 à 18 ans (gratuité jusqu'à 4 ans)		
- étudiants jusqu'à 25 ans		
- handicapés domiciliés à Limoges		
- demandeurs d'emploi domiciliés à Limoges		
Abonnement 10 bains - plein tarif	19,60 Euros *	
Abonnement 10 bains - tarif réduit	9,80 Euros *	
- jeunes, étudiants handicapés et demandeurs (identique abonnement 5 bains)		
Cabine	1,40 Euros	
<b><u>TARIF GROUPES</u></b>		
- Plein tarif, l'unité	1,96 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement
- Tarif réduit, l'unité	0,98 Euros	
- jeunes de 4 à 18 ans (gratuité jusqu'à 4 ans)		
- étudiants jusqu'à 25 ans		
<b><u>1 HEURE LIGNE D'EAU</u></b> (pour sociétés commerciales)	43,00 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement
<b><u>ACTIVITES NAUTIQUES</u></b>		
<b><u>Lecons de natation</u></b>		
L'unité (1 à 4 personnes)	5,40 Euros	
Carnet de 10 leçons	46,00 Eus	
<b><u>Cours aquagym</u></b>		
L'unité	3,15 Euros	
Carnet de 10 leçons	26,50 Euros	

\* Date limite de validité : Dix huit mois à compter de la date d'achat

## Salle municipale des Sports - Gymnases

### Tarifs d'utilisation pour 2012 - 2013

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIFS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b><u>I - SALLE MUNICIPALE</u></b>		
<b><u>A - Manifestations sportives, culturelles et sociales</u></b>		
- Associations de Limoges - Associations hors Limoges	Gratuité 5 % sur recette éventuelle avec perception minimale de 315,00 Euros	Non soumis à TVA
<b><u>B - Manifestations à caractère de spectacle à but lucratif</u></b>		
- Par des professionnels du spectacle sportif ou autre ou par des associations et organismes non professionnels du spectacle	5 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 655,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
<b><u>C - Autres manifestations à but non lucratif</u></b>		
	315,00 Euros hors TVA Forfait	TVA au taux en vigueur en sus
<b><u>FRAIS ANNEXES</u></b>		
- Protection du sol - Installation du ring - Matériel scénique - location et mise en place	370,00 Euros (forfait) 261,00 Euros (forfait) 575,00 Euros (forfait)	TVA au taux en vigueur en sus
<b><u>II - GYMNASES (TENNIS)</u></b>		
<u>Tous usagers</u>		
- 1 heure - Carte 5 heures - Carte 10 heures - Badge	7,80 Euros 30,40 Euros * 53,00 Euros * 7,50 Euros	
<u>Associations hors Limoges</u>		
- 1 heure - Abonnement 5 heures - Abonnement 10 heures	9,10 Euros 40,00 Euros 70,00 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement

\* Date limite de validité : Un an à compter de la première utilisation

Matériels divers

Tarifs d'utilisation pour 2012 - 2013

DESIGNATION	UNITE	PRIX H.T.	PRIX TTC
Protection de sol – sans pose -	le m <sup>2</sup>	0,30 €	0,36 €
Protection de sol - avec pose –	le m <sup>2</sup>	0,60 €	0,72 €
Ring de boxe sans montage – petit modèle –	1	100,00 €	119,60 €
Ring de boxe avec montage – petit modèle -	1	500,00 €	598,00 €
Ring de boxe sans montage – grand modèle -	1	150,00 €	179,40 €
Ring de boxe avec montage – grand modèle -	1	750,00 €	897,00 €
Podium récompense	1	7,50 €	8,97 €

En cas de perte ou de détérioration importante le matériel sera facturé.

Terrains de sports

Tarifs d'utilisation pour 2012 - 2013

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<b><u>HONNEUR BEAUBLANC (1)</u></b>  - Match sans recette - Match avec recette	82,00 Euros 5 % sur recette	Forfait Perception minimale de 82,00 Euros
<b><u>STADE D'ATHLETISME (1)</u></b>  - Manifestation sans recette - Manifestation avec recette	16,80 Euros 5 % sur recette	Forfait Perception minimale de 16,80 Euros
<b><u>HONNEUR SAINT LAZARE (1)</u></b>  - Match sans recette - Match avec recette	46,00 Euros 5 % sur recette	Forfait Perception minimale de 46,00 Euros
TENNIS plein air	5,50 Euros	1'heure
Abonnement	21,00 Euros*	5 heures

(1) Tarification applicable aux sociétés sportives commerciales et aux clubs hors Limoges

\* Date limite de validité : Un an à compter de la première utilisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## PATINOIRE OLYMPIQUE MUNICIPALE - TARIFICATION DE LA SAISON 2012-2013 - APPROBATION

Conformément aux termes du contrat d'affermage relatif à la gestion et à l'exploitation de la Patinoire olympique municipale, la SARL NEREE, gestionnaire de l'équipement, a transmis à la Ville sa proposition tarifaire pour la saison 2012-2013.

Le Conseil municipal approuve ces tarifs, qui s'établissent comme suit et seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

PRESTATIONS	TARIFS NEREE TTC
<b>ENTREES PUBLIC et CARTES DE FIDELITES</b>	
Entrée enfant -12 ans	3,50 €
Entrée adulte	4,50 €
Supplément 3ème enfant	2,00 €
Entrée étudiant	4,50 €
Entrée demandeur d'emploi	4,50 €
Forfait enfant - 12 ans (entrée + patins)	5,40 €
Forfait adulte (entrée + patins)	7,40 €
Entrée accompagnateur	1,50 €
Forfait famille (2 adultes + 2 enfants)	18,00 €
Anniversaire	8,00 €
Tarif soirée spéciale	1 à 2 € supplémentaires (selon le thème)
Entrée Centre de vacances (patins inclus)	4 € (1 gratuite accompagnement pour 10)
Entrée Comité d'entreprise	15% de réduction immédiate dès le 1er billet
Cartes de fidélité : 2 entrées gratuites pour 10 entrées payantes	
<b>LOCATION DE GLACE</b>	
Location horaire clubs sportifs	88,00 €
Location horaire (hors planning clubs)	80,00 €
Location horaire (hors planning clubs été)	60,00 €
Location glace (hors planning clubs) 3 H	750,00 € (en semaine)
Location glace (hors planning clubs) 3 H	900,00 € (jeudi, vendredi et samedi soir)
Location glace (hors planning clubs) 3 H	1800,00 € (samedi, mercredi ou dimanche après-midi)
Location glace (hors planning clubs) 3 H	1800,00 € (tout après-midi en vacances scolaires)
Location glace (hors planning clubs) 3 H	500,00 € (matins)

<b>SCOLAIRES</b>	
Tarif réduit pour les écoles maternelles et primaires (ville et agglomération)	2,30 €
Tarif pour les autres scolaires	2,30 €
Créneau horaire scolaire (forfait avec monitrice BEES)	32,00 €
Forfait scolaire pour horaire attribué et non utilisé sans moniteur	20,00 €
Forfait scolaire pour horaire attribué et non utilisé avec moniteur	40,00 €
<b>COURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS</b>	
Cours collectifs (1 heure) dont entrées + patin	7,60 €
Carte 12 cours collectifs	76,00 €
Cours particuliers (1 heure)	10,00 €
Carte 12 cours particuliers	100,00 €
<b>DIVERS</b>	
Location de l'espace pour spectacles	Sur devis selon caractéristiques techniques
Location salle séminaire (1/2 journée)	60,00 €
Location salle séminaire (la journée)	100,00 €
Affûtage patins	5,00 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **INSTALLATIONS SPORTIVES UNIVERSITAIRES - RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ**

---

Les installations sportives universitaires, notamment le site de la Borie, présentent un intérêt majeur non seulement pour les étudiants mais aussi pour le mouvement sportif local.

Afin de continuer à faire bénéficier les clubs sportifs et les écoles primaires de Limoges de créneaux d'utilisation, à titre gratuit, dans les équipements sportifs universitaires pour l'année scolaire 2012-2013, le Conseil municipal :

- décide qu'en contrepartie, la Ville mettra gratuitement à disposition les installations sportives municipales au bénéfice du service universitaire des activités physiques et sportives, du département STAPS et de l'IUFM,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec l'Université de Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRE MÉDICO-SPORTIF DE LA VILLE DE LIMOGES - FONCTIONNEMENT - TARIFS**

---

Le Centre Médico-Sportif (C.M.S.), géré par la Direction Municipale des Sports de la Ville de Limoges, a pour objet le contrôle médical des athlètes de tout niveau et de tout âge, y compris les scolaires, et la mise en œuvre d'actions relatives à la promotion du « Sport Santé ».

Cette structure fonctionne, notamment, grâce à l'intervention de médecins, dont la Ville prend en charge les vacations, sur la base des dispositions réglementaires en vigueur.

De plus, dans le cadre de la promotion du « Sport Santé », les locaux du Centre Médico-Sportif peuvent être mis gracieusement à disposition des comités sportifs départementaux ou régionaux pour le suivi des jeunes sportifs intégrant les sélections départementales et régionales.

Le Conseil municipal :

- adopte les conditions de fonctionnement et d'accès du Centre Médico-Sportif, prévoyant, notamment, que la délivrance de certificats médicaux d'aptitude à la pratique sportive s'effectuera selon les conditions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 :
  - gratuitement pour toute personne résidant à Limoges et pour les jeunes inscrits en section sportive des établissements scolaires de la Ville,
  - moyennant un tarif de 5 € pour les résidents hors Limoges, licenciés dans une Fédération Nationale Sportive et adhérents à un club sportif de Limoges,
  - moyennant un tarif 20 € pour les résidents hors Limoges licenciés dans une Fédération Nationale Sportive et adhérents à un club sportif hors Limoges.
- autorise le Maire à signer :
  - les contrats d'engagement à intervenir avec les médecins vacataires,
  - les conventions de mise à disposition de locaux avec les Fédérations sportives et les comités sportifs départementaux et régionaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ESPACES VERTS - MATÉRIELS HORTICOLES - ATTRIBUTION DE MARCHÉS - PLAN ECOPHYTO 2018 - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

---

**FOURNITURE DE MATÉRIELS HORTICOLES POUR L'ANNÉE 2012 - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

---

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 5 lots pour la fourniture de matériels horticoles.

La commission d'appel d'offres, réunie les 24 mai et 14 juin 2012, a attribué :

- le lot n° 1 : Fourniture de 2 porteurs multifonctions à la société SAS BOUCHAUD Equipements Services pour un montant de 208.000 € H.T.,
- le lot n° 2 : Fourniture d'une cellule hydrostatique à la société SAS BOUCHAUD Equipements Services pour un montant de 11.000 € H.T.,
- le lot n° 3 : Fourniture d'un engin de transport électrique à la société SAS BOUCHAUD Equipements Services pour un montant de 17.500 € H.T.,
- le lot n° 4 : Fourniture d'un désherbeur chimique à détection de végétaux à la société SAS MOULINJEUNE pour un montant de 19.670 € H.T.,
- le lot n° 5 : Fourniture d'une tondeuse frontale polyvalente à la société SAS BOUCHAUD Equipements Services pour un montant de 33.500 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés précitées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION TRIPARTITE D'ADHÉSION AU RÉSEAU  
D'ÉPIDÉMIOLOGIE DANS LE DOMAINE VÉGÉTAL DE LA RÉGION  
LIMOUSIN**

---

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Chambre Régionale d'Agriculture, chargées de la mise en œuvre, au niveau local, du plan Ecophyto 2018, ont sollicité la Direction des Espaces Verts de la Ville pour la mise en œuvre d'actions de détection des organismes nuisibles et de suivi de leur extension, concernant les cultures sous abri des serres municipales et les gazons du golf municipal de Saint-Lazare.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau d'épidémiologie de la Région Limousin à intervenir, à cet effet, entre la Ville, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **EFFACEMENT DE RÉSEAUX AU VILLAGE DU MAS BLANC - DÉSIGNATION DU S.E.H.V. EN TANT QUE MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION**

---

Des travaux d'effacement des réseaux aériens doivent être réalisés au village du Mas Blanc. Les réseaux concernés sont ceux du Syndicat Énergies Haute-Vienne (S.E.H.V.) en basse tension, de France Télécom et de Numéricable.

Le Conseil municipal :

- compte-tenu de la compétence territoriale du SEHV en matière d'effacement de réseaux, désigne celui-ci comme maître d'ouvrage de l'opération,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec le SEHV et les opérateurs de réseaux.

Cette opération sera financée selon le principe suivant :

- prise en charge par la Ville de 100 % du montant T.T.C. des travaux de génie civil des opérateurs,
- prise en charge par le SEHV de 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil des opérateurs, versé à la Ville sous forme de subvention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - RÉAMÉNAGEMENT DE  
L'AVENUE DE LOUYAT ET DE LA RUE DE CORGNAC -  
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE FEUX DE TRAFIC -  
ENTRETIEN ET MAINTENANCE - GROUPEMENTS DE  
COMMANDES**

---

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LOUYAT À LIMOGES - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

---

Il est envisagé de procéder au réaménagement de l'avenue de Louyat. Les travaux prévus dans ce cadre comprendront, notamment, l'effacement des réseaux aériens, la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable, de la chaussée et des trottoirs et la rénovation de l'éclairage public.

Les compétences voirie, assainissement et éclairage public relevant de Limoges Métropole et la compétence eau potable de la Ville de Limoges, cette opération sera réalisée dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Communauté d'agglomération.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération, désignant celle-ci comme coordonnateur du groupement et lui confiant, à ce titre, la gestion de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera lancée en quatre lots pour l'attribution des marchés de travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE CORGNAC À LIMOGES - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

---

Il est envisagé de procéder au réaménagement de la rue de Cognac. Les travaux prévus, dans ce cadre comprendront, notamment, la restructuration de la chaussée, la réfection des trottoirs et de l'éclairage public ainsi que le remplacement de la canalisation d'eau potable.

Les compétences voirie et éclairage public relevant de Limoges Métropole et la compétence eau potable de la Ville de Limoges, cette opération sera réalisée dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Communauté d'agglomération.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération, désignant celle-ci comme coordonnateur du groupement et lui confiant, à ce titre, la gestion de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera lancée en trois lots pour l'attribution des marchés de travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ À BONS DE  
COMMANDE - TRAVAUX D'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE FEUX  
DE TRAFIC ET DE RÉSEAUX SOUPLES**

---

En vue de procéder à la réalisation de travaux d'installation d'éclairage public, de feux de trafic et de réseaux souples sur certaines voies de la ville et des communes d'Aureil, de Condat-sur-Vienne, du Vigen et de Solignac, qui ont transféré leur compétence éclairage public à Limoges Métropole, le Conseil municipal autorise le Maitre à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération, lui confiant la gestion, au nom du groupement de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera mise en œuvre pour assurer ces prestations.

Le marché à bons de commande à intervenir à l'issue de cette procédure sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, et un montant annuel compris entre un minimum de 630.000 € HT et un maximum de 1.300.000 € HT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LIMOGES MÉTROPOLÉ - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ À BONS DE  
COMMANDE - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES  
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

---

En vue de procéder à la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance sur les installations d'éclairage public de la Ville et des communes d'Aureil, de Condat sur Vienne, du Vigen et de Solignac qui ont transféré leur compétence éclairage public à Limoges Métropole, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération, lui confiant la gestion, au nom du groupement, de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera mise en œuvre pour assurer ces prestations.

Le marché à bons de commande à intervenir à l'issue de cette procédure sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, sans montant minimum et pour un montant annuel maximum de 1.000.000 € HT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# **FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN - MARCHÉ DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS - AVENANTS**

---

## **AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Ville a conclu un marché, sans montant minimum ni maximum, avec la Société JCDECAUX FRANCE, pour une période initiale de 13 ans reconductible une fois pour une période de 3 ans, concernant la fourniture de mobilier urbain.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché susvisé, précisant diverses caractéristiques techniques et modalités d'exploitation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DE  
SANITAIRES PUBLICS À ENTRETIEN AUTOMATIQUE ET À USAGE PAYANT**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché conclu avec la société JCDECAUX FRANCE, pour une durée de 10 ans et un montant de 2.198.600 € H.T., concernant la location et la maintenance de sanitaires à entretien automatique et à usage payant, afin d'intégrer un équipement supplémentaire.

La Société JCDECAUX France procèdera à l'installation et à la mise en service de cet équipement, pour un montant global et forfaitaire de 7.500 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **STATIONNEMENT - RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS CONTRE LE STATIONNEMENT ILLICITE - TARIFS**

---

### **TRAVAUX DESTINÉS À EMPÊCHER LE STATIONNEMENT ILLICITE - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DU MARCHÉ À BONS DE COMMANDE**

---

Les véhicules qui stationnent de façon illicite sur certains sites peuvent constituer une entrave à l'intervention des véhicules de secours et des services municipaux.

Aussi, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de confier à une entreprise spécialisée la réalisation de divers aménagements permettant d'empêcher ou de contrôler l'accès à ces sites.

Ces aménagements comprennent notamment la pose de glissières, la mise en place de portiques, la réalisation de fossés, l'apport de terre végétale et la mise en place de rochers.

La commission d'appel d'offres, réunie les 19 et 26 avril 2012, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à l'entreprise COLAS SUD OUEST, pour un montant annuel compris entre un minimum de 45.000 € H.T. et un maximum de 130.000 € H.T. et une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## TARIFS DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

---

Les tarifs du stationnement payant sur voirie ont été réactualisés dans le cadre du schéma directeur du stationnement du 1<sup>er</sup> septembre 2005, par délibérations en date des 6 décembre 2006 et 4 décembre 2007.

Le Conseil municipal procède à une actualisation, comme suit, des tarifs correspondants :

### ➤ Stationnement standard

- Zone bleue :
  - 1,30 € pour 1 heure ;
  - Paiement minimum : 0,30 € pour 13 minutes ;
  - Fractionnement par 0,10 € ;
  - Durée maximum : 2 heures.
  
- Zone orange :
  - 1,00 € pour 1 heure ;
  - Paiement minimum : 0,20 € pour 12 minutes ;
  - Fractionnement par 0,10 € ;
  - Durée maximum : 2 heures.
  
- Zone verte :
  - 0,50 € pour 1 heure ;
  - Paiement minimum : 0,10 € pour 12 minutes ;
  - Fractionnement par 0,10 € ;
  - Durée maximum : 8 heures 30 minutes.

### ➤ Stationnement résidents

- Stationnement longue durée :
  - ✓ Zone bleue, orange et verte : carte forfait mensuel 15 € par mois, quelle que soit la zone ;
  - ✓ Zone verte : 1,50 € par jour.
  
- Stationnement courte durée :
  - ✓ Zone bleue :
    - 1,00 € pour 1 heure ;
    - Paiement minimum : 0,20 € pour 10 minutes ;
    - Fractionnement par 0,10 € ;
    - Durée maximum : 2 heures.
  
  - ✓ Zone orange :
    - 0,80 € pour 1 heure ;
    - Paiement minimum : 0,20 € pour 15 minutes ;
    - Fractionnement par 0,10 € ;
    - Durée maximum : 2 heures.

- ✓ Zone verte :
  - 0,40 € pour 1 heure ;
  - Paiement minimum : 0,10 € pour 15 minutes ;
  - Fractionnement par 0,10 € ;
  - Durée maximum : 8 heures 30 minutes.

- **Parc Winston Churchill**
  - 0,60 € pour 1 heure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PARC AUTOMOBILE - ACQUISITION DE VÉHICULES POUR  
L'ANNÉE 2012 - ATTRIBUTION DE MARCHÉS - FOURNITURE DE  
CARBURANT - AVENANT**

**ACQUISITION DE VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2012 - APPEL D'OFFRES  
OUVERT EN 34 LOTS - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Écoles et le Centre Communal d'Action Sociale, a lancé un appel d'offres ouvert en 34 lots en vue de l'acquisition de véhicules.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie les 10 mai et 14 juin 2012, a attribué ces lots comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>VEHICULES</b>	<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX HT</b>	<b>SOCIETES</b>
1	Véhicules particuliers 5 pl 5 portes SSP 95	3	25 271.73 €	Limoges Diffusion Automobiles
2	Véhicule particulier 2 pl 5 portes Bicarburant SSP 95/GPL	1	7 989.13 €	Limoges Diffusion Automobiles
3	Véhicule particulier 4 pl 3 portes SSP 95	1	7 203.59 €	Grands Garages du Limousin
4	Véhicules particuliers Break 5 pl Diesel	2	19 493.02 €	ITAL AUTO 87
5	Véhicules particuliers Break 5 pl SSP 95	3	27 816.96 €	ITAL AUTO 87
6	Véhicule particulier 9 pl Diesel	1	17 790.12 €	Grands Garages du Limousin
7	Véhicules camionnettes tôlées 2.5 M3 SSP 95	2	18 416.79 €	MIDI AUTO 87
8	Véhicules camionnettes tôlées 3 M3 Diesel	2	22 664.26 €	Grands Garages du Limousin
9	Véhicules camionnettes tôlées 3 M3 SSP 95	2	19 953.02 €	ITAL AUTO 87
10	Véhicules camionnettes tôlées 5 M3 Diesel	7	109 817.40 €	Grands Garages du Limousin
11	Véhicule camionnette entièrement tôlée 5 M3 Diesel	1	15 586.20 €	Grands Garages du Limousin
12	Véhicule camionnette tôlée Diesel 4x2 tous chemin	1	13 548.48 €	Grands Garages du Limousin

13	Véhicule camionnette cellule frigorifique Diesel	1	19 965.41 €	Grands Garages du Limousin
14	Véhicules camionnettes pick up SSP 95 – Benne basculante	2	38 983.42 €	MIDI AUTO 87
15	Véhicule fourgon tôle L2H2 Diesel	2	36 015.36 €	ITAL AUTO 87
16	Véhicule fourgon tôle L3H3 Diesel	1	26 172.23 €	Grands Garages du Limousin
17	Véhicule châssis cabine carrosse PTC 3,5 T Diesel	1	35 560 €	Bernis Trucks
18	Véhicule fourgon grand volume Diesel	1	31 676.23 €	Grands Garages du Limousin
19	Véhicule funéraire Diesel	1	51 999.54 €	MIDI AUTO 87
20	Véhicules benne simple cabine PTC 3,5T Diesel	3	68 690.52 €	Automobile Alfred BOOS
21	Véhicules benne double cabine PTC 3,5T Diesel	2	55 817.04 €	Limoges Diffusion Automobiles
22	Véhicule benne double cabine et grue PTC 3,5T Diesel	1	31 960 €	Gap IV – PLS
23	Véhicule benne simple cabine avec bras PTC 3,5T Diesel	1	42 596 €	Gap IV – PLS
24	Véhicule poids lourd double cabine PTC 15T	1	84 570 €	Bernis Trucks
25	Véhicule poids lourd PTC 12 T version TP avec benne	1	61 348.50 €	SA Garage de l'abattoir BRANDY
26	Véhicules poids lourd PTC 16 T version TP avec bi-benne	2	158 167 €	Bernis Trucks
27	Véhicule poids lourd PTC 16 T version TP	1	50 348.50 €	SA Garage de l'abattoir BRANDY
28	Bras hydraulique pour benne amovible monté sur PL du lot n°27	1	18 000 €	NPL Services
29	Véhicule poids lourd type 6x2 PTC 26T	1	94 560 €	Bernis Trucks
30	Bras hydraulique pour benne amovible monté sur PL du lot n°29	1	24 000 €	NPL Services
31	Véhicule autocar 12,80M 59 places assises	1	198 000 €	Bacquerisses SA
32	Engin minipelle force 1500 DAN	1	22 600 €	POUTOU Manutention
34	Bennes amovibles 9M3 longueur 4,50M	2	5 430 €	Bennes DALBY

Le lot n° 33 « Panneaux à messages variables pour camionnette » a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les fournisseurs retenus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE CARBURANTS ET ACQUISITION DE CARBURANTS, DE  
PRESTATIONS DE PAIEMENTS AUTOROUTIERS ET DE SERVICES ASSOCIÉS  
AU MOYEN DE CARTES ACCRÉDITIVES - LOT N° 2 : FOURNITURE DE SUPER  
SANS PLOMB 95 POUR LES STATIONS DE DISTRIBUTION DE LA MAIRIE DE  
LIMOGES - AVENANT N° 1**

---

Un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, a été conclu avec la société PICOTY SA, en vue de la fourniture de super sans plomb 95, pour les stations de distribution de la Mairie de Limoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 au marché susvisé, prenant en compte de nouvelles modalités de révision des prix, adaptées à l'évolution du coût de ce carburant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PATRIMOINE BÂTI - PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET DE  
SERVICE - FOURNITURES DIVERSES - ATTRIBUTION DE  
MARCHÉS - GROUPEMENTS DE COMMANDES - AVENANT**

---

**VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CLIMATISATIONS ET  
GROUPES FROIDS DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de prestations de vérification, d'entretien et de dépannage des climatisations et groupes froids dans le patrimoine de la Ville et de Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 19 avril 2012, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet, à l'entreprise COFELY Agence Limousin, agissant pour le compte de la Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES / COFELY, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET ACHAT DES EXTINCTEURS DANS LE  
PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la vérification, l'entretien et l'achat d'extincteurs pour le patrimoine de la Ville et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 7 juin 2012, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet à la Société CHRONOFEU, pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX À RÉALISER DANS LE PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ, DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LIMOGES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPEL D'OFFRES OUVERT EN 14 LOTS - ATTRIBUTION DU LOT 5 : MENUISERIE ALUMINIUM ET MATÉRIAUX PLASTIQUES - MIROITERIE, GLACE**

---

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale, a lancé un appel d'offres ouvert en plusieurs lots pour la réalisation de divers travaux dans le patrimoine bâti de ces quatre entités.

La commission d'appel d'offres, réunie le 21 juin 2012, a attribué le lot n°5 « Menuiserie aluminium et matériaux plastiques – Miroiterie, glace » à la société Miroiterie Raynaud.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec la société précitée, pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable une fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ETUDES GÉOTECHNIQUES POUR LA VILLE DE LIMOGES ET LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, a lancé un appel d'offres en vue de la réalisation d'études géotechniques préalables à la mise en œuvre de diverses opérations.

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 juin 2012, a attribué le marché, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet, à la société ALPHA BTP OUEST, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE D'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉS À BONS DE COMMANDE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ**

---

En vue de la fourniture d'appareillage électrique, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, confiant à la Ville la gestion, au nom du groupement, de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera lancée en sept lots comme suit :

- Lot 1 : Appareillage d'installation,
- Lot 2 : Lampes et Tubes,
- Lot 3 : Fils et Câbles,
- Lot 4 : Appareillage Industriel,
- Lot 5 : Courants faibles,
- Lot 6 : Eclairages pour festivités et manifestations,
- Lot 7 : Matériel de scénographie.

Les marchés à bons de commande à intervenir à l'issue de cette procédure seront conclus sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, renouvelables trois fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHÉ PUBLIC D'ÉQUIPEMENT DE RÉSEAUX FIBRE OPTIQUE ET  
TÉLÉCOMMUNICATIONS RELIANT DIVERS BÂTIMENTS - APPEL D'OFFRES  
OUVERT - MARCHÉS À BONS DE COMMANDE - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES -  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - RÉGIE  
MUNICIPALE DE L'ABATTOIR**

---

En vue de la réalisation de travaux d'équipement de réseaux fibre optique et télécommunications reliant divers bâtiments, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la Régie municipale de l'Abattoir confiant à la Ville la gestion, au nom du groupement, de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera lancée en trois lots comme suit :

- lot 1 : câblage fibre optique,
- lot 2 : câblage cuivre bâtiments,
- lot 3 : terrassement réseaux souples.

Les marchés à bons de commande à intervenir à l'issue de cette procédure seront conclus sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, renouvelables trois fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**NETTOYAGE DES TEXTILES DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE  
LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES  
MÉTROPOLE ET DE L'OFFICE DE TOURISME DE LIMOGES - AVENANT N° 1  
AU MARCHÉ CONCLU AVEC L'APSAH**

---

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et l'Office de Tourisme de Limoges, a conclu un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, avec l'établissement APSAH, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification, concernant le nettoyage des textiles dans le patrimoine de ces trois entités.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché susvisé afin de prendre en compte de nouveaux besoins, liés notamment à l'ouverture du Musée des Beaux-Arts et du Musée de la Résistance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE GAZ  
NATUREL - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉS À BONS DE COMMANDE -  
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE  
DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ  
- CCAS - CAISSE DES ECOLES - RÉGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR -  
AVENANT N° 1**

---

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et la Régie municipale de l'Abattoir, en vue de la fourniture et de l'acheminement de gaz naturel pour leurs bâtiments.

Il était prévu que les marchés à bons de commande à intervenir à l'issue de la procédure d'appel d'offres soient conclus pour une période d'un an, renouvelable trois fois par période d'un an.

Or, la conclusion de ces marchés pour une durée de trois ans ferme s'avère économiquement plus avantageuse.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention constitutive de groupement de commandes susvisée, intégrant cette nouvelle disposition.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES MUNICIPAUX - ACQUISITION D'UNE PRESSE OFFSET  
ET DE DIVERSES FOURNITURES - ATTRIBUTIONS DE MARCHÉS -  
GROUPEMENT DE COMMANDE - AVENANT**

---

**ACQUISITION D'UNE PRESSE OFFSET POUR LES ATELIERS D'ÉDITION DE LA  
VILLE DE LIMOGES - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE  
MARCHÉ**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de l'acquisition d'une presse OFFSET pour les ateliers d'édition de la Ville.

La commission d'appel d'offres, réunie les 27 mars et 12 avril 2012, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société ARGOS AG, pour un montant de 396.636 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE MATÉRIELS SPORTIFS, DE MATÉRIELS D'ACTIVITÉS  
MANUELLES, DE JEUX ET JOUETS ET DE MATÉRIELS D'APPRENTISSAGE -  
ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

---

La Ville, en groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, a lancé un appel d'offres ouvert en 5 lots en vue de la fourniture de jeux, de jouets et de divers matériels d'apprentissage, sportifs et d'activités manuelles.

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 juin 2012, a attribué :

- le lot n° 1 « Fourniture de matériels sportifs, de motricité » à la société DECAPRO SAS,
- le lot n° 2 « Fourniture de matériels d'activités manuelles et de création artistique » et le lot n° 3 « Fourniture de jeux et jouets pédagogiques » à la société
- PAPETERIES PICHON SAS,
- le lot n° 5 « Fourniture de matériel d'apprentissage » à la société DIDACTIK – CELDA & ASCO.

Le lot n° 4 : « Fourniture de jeux pour adultes et adolescents », a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les prestataires susvisés, pour une durée d'un an, renouvelables trois fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE D'ENVELOPPES - APPEL D'OFFRES  
OUVERT - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - CONVENTION CONSTITUTIVE  
DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - CAISSE DES ECOLES - RÉGIE  
MUNICIPALE DE L'ABATTOIR**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et la Régie Municipale de l'Abattoir en vue de la fourniture d'enveloppes.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville à l'issue duquel un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE D'ENVELOPPES - AVENANT N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC  
LA SOCIÉTÉ PROCOP**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché à bons de commande conclu avec la société PROCOP en vue de la fourniture d'enveloppes pour les services de la Ville, de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, de l'Abattoir, du Centre communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles, afin de prendre en compte les nouveaux prix unitaires de deux catégories d'articles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ABONNEMENTS ET PUBLICATIONS - SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS  
COMPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2012**

---

Par délibération en date du 8 décembre 2011, le Conseil municipal a adopté la liste des abonnements et publications nécessaires aux services municipaux pendant l'année 2012.

Le Conseil municipal décide de contracter divers abonnements complémentaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURES ET PRESTATIONS INFORMATIQUES -  
GROUPEMENTS DE COMMANDES - ATTRIBUTIONS DE MARCHÉS**

---

**DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS INFORMATIQUES INTERNES ET À  
DESTINATION DES USAGERS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour le développement d'applications informatiques internes et à destination des usagers.

Un marché négocié à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu à cet effet par la Ville, au nom du groupement, avec la société CAP-TIC, pour une période de trois ans à compter de sa date de notification.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE TÉLÉPAIEMENT SÉCURISÉ PAR  
INTERNET POUR LE RÈGLEMENT DE CERTAINES PRESTATIONS -  
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE  
DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ  
- CAISSE DES ECOLES - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

---

La Ville va conclure prochainement un marché à procédure adaptée négocié avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin pour la mise en place d'une solution de télépaiement sécurisé par internet, pour le règlement de certaines prestations.

Afin de permettre à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale d'utiliser ce marché en fonction de leurs besoins, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes, confiant à la Ville la gestion de la procédure, la signature et l'exécution du marché au nom du groupement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RÉGIES DE RECETTES ET D'AVANCES - ATTRIBUTION**

---

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre d'Action Sociale, a lancé un appel d'offres ouvert en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion des régies de recettes et d'avances.

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 juin 2012, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet, à la Société FUTUR SYSTEM, pour une durée de 2 ans à compter de sa notification, renouvelable deux fois par période d'un an (uniquement pour la maintenance, l'assistance téléphonique et l'acquisition éventuelle de licence ou de prestation complémentaire).

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE MICROSOFT PREMIER -  
MARCHÉ NÉGOCIÉ - ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

---

Afin de bénéficier de prestations d'assistance et d'assurer la maintenance des produits Microsoft utilisés par le service informatique de la Ville, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 14 juin 2012, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un marché négocié à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, avec la Société Microsoft, pour une durée de 3 ans à compter du 3 août 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRE DE VACCINATIONS - CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ DU LIMOUSIN**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Agence Régionale de Santé du Limousin pour l'exercice de certaines vaccinations par le Centre de Vaccinations municipal pour l'année 2012.

Le montant de la subvention allouée à la Ville est de 56.000 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COTES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICES 1984  
À 2011**

---

Mme la Trésorière Principale de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 1984 à 2011 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 110.901,19 €, soit :

- budget principal :..... 6.707,47 €,
- budget de l'eau :..... 97.076,64 €,
- budget service funéraire :..... 1.562,81 €,
- budget laboratoire des eaux :..... 166,60 €,
- budget crématorium :..... 4.271,69 €,
- budget assainissement :..... 1.116,58 €.

Le Conseil municipal :

- décide d'admettre ces produits en non-valeur,
- retire la délibération en date du 20 mars 2012 intervenue sur le même objet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE DIFFÉRENTES DÉCISIONS**

---

### **FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT FERROVIAIRE ET AÉRIEN ET ACQUISITION DE PRESTATIONS HÔTELIÈRES - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

---

La Ville, en groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, a lancé un appel d'offres ouvert en 3 lots en vue de la fourniture de titres de transport ferroviaire et aérien et de l'acquisition de prestations hôtelières.

La commission d'appel d'offres, réunie les 19 avril et 10 mai 2012, a attribué, à la société FRAM AGENCES SAS, les lots n°1 et 2 concernant la fourniture de titres de transport ferroviaire et aérien. Le lot n°3 « Acquisition de prestations hôtelières » a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec la société FRAM AGENCES SAS.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PRESTATIONS DE RADIOLOGIE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - CAISSE DES ECOLES -  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la réalisation de prestations de radiologie pour le personnel.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la Ville en deux lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN PROGICIEL DE  
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA VILLE DE LIMOGES -  
AVENANT N° 4 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ SEDIT MARIANNE  
TRANSFÉRÉ À LA SOCIÉTÉ BERGER LEVRAULT**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché en cours avec la Société Berger Levrault pour la fourniture d'un progiciel de gestion des ressources humaines, précisant les modules nécessaires aux besoins de la collectivité et arrêtant le montant définitif de ce marché à la somme de 205.860 € H.T.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2011**

---

En application de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activités a été établi retraçant les actions développées en matière de développement social urbain au cours de l'année 2011 par la Ville de Limoges, attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Diverses actions ont été réalisées :

- dans le cadre de la Politique de la Ville :

- fonctionnement et animation assurés par la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale,
- actions inscrites au Contrat Urbain de Cohésion Sociale : aides à la pierre, Programme de Rénovation Urbaine, éducation dans le cadre du Contrat Educatif Local, participation à la vie de la cité, prévention dans le cadre du Contrat Local de Sécurité,

pour un montant de dépenses de 2.928.057 €.

- au titre des interventions générales de la Ville :

- actions éducatives, sportives et socio-culturelles : lecture publique (bibliothèques de quartiers), accueil au Mas Eloi, dans les Centres Culturels Municipaux, réseau Intranet éducatif, animations sportives et en direction des aînés, soutien aux associations de quartier pour leurs déplacements vers les bases de plein air de la région, transport collectif sur le quartier de Beaubreuil,
- opérations d'aménagement : travaux sur le patrimoine scolaire, les équipements sportifs, les locaux à caractère social, les crèches, travaux d'aménagement urbain, location et entretien des locaux de la Maison de la Justice et du Droit, amélioration du cadre de vie et gestion urbaine de proximité sur les quartiers d'habitat social, par le biais, notamment, de chantiers d'insertion,

pour un montant de dépenses de 4.584.824 €.

La Ville a été éligible en 2010 à la Dotation de Solidarité Urbaine pour un montant de 3.370.769 €.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication du rapport annuel d'activités 2011 sur les actions de développement social urbain.

## **RAPPORT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - APPROBATION**

---

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2011 concernant la Société d'Equipelement du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'administration.

En 2011, l'activité de cette société a concerné :

- l'aménagement des zones d'activité : Zone d'Activité Nord, parc d'ESTER, parc d'activité de Romanet,
- l'aménagement des zones d'habitat : quartier Saint-Lazare, ZAC de Montervert,
- diverses opérations immobilières : réhabilitation de l'Ilot Providence pour accueillir le musée de la Résistance et l'espace CITÉ, programme d'équipements publics à réaliser au Val de l'Aurence, projet de restructuration de la bibliothèque de l'Aurence, construction de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Mas Rome, reconversion du site de la caserne Marceau,
- les actions de Renouveau Urbain et de Développement Local : Opération Cœur de Limoges, Périmètre de Restauration Immobilière, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine, opérations d'animation et de développement commercial,
- la gestion locative : gestion de 424 logements dont 350 logements étudiants, de l'EHPAD Joseph de Léobardy et de l'EHPAD du Roussillon.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LIMOGES - APPROBATION**

---

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2011 concernant la Société des Transports en Commun de Limoges (STCL), société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'administration.

L'année 2011 a été marquée par la reprise des lignes du Conseil général sur le périmètre urbain de Limoges Métropole, le remplacement de matériel roulant et le lancement de la procédure pour le renouvellement de la délégation de service public.

Les modifications suivantes ont été apportées au service :

- création des lignes 17, 28, 30, 31 et 44 pour la desserte des communes de Verneuil sur Vienne, Rilhac Rancon, Eyjeaux, Solignac et Le Vigen,
- modification du tracé des lignes 15 (desserte de la zone de Magré) et 18 (desserte de Bonnac la Côte),
- création d'une navette pour la desserte de Feytiat, entre le pôle Saint-Lazare et la place de l'Europe.

La STCL a également procédé à l'acquisition de 8 autobus et 6 trolleybus.

Les kilomètres parcourus sont en hausse de 6,2 %.

14.112.656 voyages ont été réalisés.

De nombreuses actions commerciales ont été mises en place pour parfaire le service à la clientèle et améliorer l'image des transports urbains. Des campagnes de communication ont été réalisées afin de promouvoir les différentes offres de titres de transport.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT CONCERNANT LA MAISON DU LIMOUSIN - APPROBATION**

---

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal examine le rapport de l'année 2011 concernant la Maison du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges est représentée au Comité d'Orientation et au Conseil d'Administration.

La Maison du Limousin a mis en œuvre, en 2011, un programme d'évènements visant à promouvoir la Région Limousin sur le plan économique, culturel et touristique.

39 évènements et rencontres ont été organisés sur des thématiques variées, telles que le tourisme, la culture, les savoir-faire et l'innovation.

Le Centre Affaires de la Maison du Limousin a enregistré une progression de son activité.

Les ventes de la librairie et de la boutique et les connexions au site Internet sont également en progression.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SYNDICAT DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE L'OUEST DE LIMOGES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2011 - COMMUNICATION**

---

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport est présenté concernant les activités et la situation du Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges, au sein duquel la Ville de Limoges est représentée.

Le SYTEPOL, créé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2006, qui regroupait à l'origine les communes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart en vue de la construction d'une canalisation de transport d'eau potable reliant les trois villes, est devenu un syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010 a, en effet, autorisé l'adhésion au SYTEPOL du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre, qui regroupe 45 communes situées au Sud Ouest du Département et a souhaité renforcer la production d'eau potable sur la partie nord-ouest de son périmètre.

A la suite de cette adhésion et au cours de l'année 2011, des études concernant la réalisation d'une nouvelle antenne de 11,3 km, au départ de la Barre (commune de Veyrac), ont été menées afin de relier la canalisation Limoges - Saint-Junien - Rochechouart au réservoir de la Forêt (à Cognac la Forêt).

Cette nouvelle tranche de travaux, portée par le Syndicat et évaluée à 1,9 M€ H.T. sera réalisée durant l'année 2012.

Le compte administratif 2011 fait apparaître un résultat positif de clôture de l'exercice de 79.161 €.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport annuel d'activités 2011 du SYTEPOL.

## RAPPORT CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS - COMMUNICATION

---

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les sociétés SAPL, NUMERICÂBLE, Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges, Société de Distribution de Chaleur de Limoges, Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil, ERDF, GRDF, l'association Renaissance Cité et les sociétés GENERATION LOISIRS, NEREE (EQUALIA) et CRIS DEVELOPPEMENT, ont transmis à la Ville des rapports pour l'année 2011 concernant la gestion des services qui leur ont été délégués.

Ces rapports ont été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux, le 11 juin 2012.

### ➤ Société SAPL :

Cette société, filiale du groupe VINCI PARK, assure la gestion des 6 parcs en ouvrage publics de Limoges, dans le cadre :

- d'un contrat de concession pour l'exploitation du parc Aine,
- d'un contrat de concession pour l'exploitation du parc République,
- d'un traité commun pour la gestion des parcs de stationnement Bibliothèque, Motte, Roosevelt et Bénédictins assorti d'un contrat d'affermage des 4 parcs en ouvrage précités.

Afin d'améliorer l'offre de service, la société SAPL a poursuivi les démarches commerciales mises en place les années précédentes, telles que la proposition de services gratuits ou encore la réalisation d'actions ponctuelles, en partenariat notamment avec les commerçants.

La fréquentation totale a été de 409.284 clients en 2011.

### ➤ Société NUMERICÂBLE :

La convention relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant des services par câble dans la commune de Limoges a été signée le 18 octobre 1994, avec la société Cité Réseau, à laquelle a succédé la société UPC en 2000, puis NOOS en juillet 2006 et NUMERICÂBLE depuis août 2007.

Au 31 décembre 2011, le réseau de Limoges comporte 76.589 foyers raccordables.

Concernant l'offre de service, cinq bouquets numériques, auxquels peuvent s'ajouter des options, sont proposés, pour des tarifs mensuels allant de 22,90 € à 72,90 €. Des offres internet et téléphonie sont également proposées.

➤ Société Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges :

Cette société assure l'exploitation de l'installation de cogénération, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le système de cogénération dessert l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque francophone multimédia, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, la Résidence le Clos des Cèdres, les services centraux universitaires, la Faculté et la Bibliothèque de Droit ainsi que l'extension dédiée à la recherche et le parvis de la Médiathèque.

Il a été procédé, en 2011, au raccordement, via le réseau secondaire de l'Hôtel de Ville, du bâtiment regroupant le restaurant municipal et la salle Jean-Pierre Timbaud, la modification du cheminement des tuyaux de raccordement au restaurant municipal et la mise en place d'une protection passive à l'incendie. Par ailleurs, une étude a été réalisée pour le délestage électrique partiel de la Bfm.

➤ Société de Distribution de Chaleur de Limoges (SDCL) :

Cette société assure l'exploitation du chauffage collectif du quartier de l'Aurence, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Depuis le 23 mars 2010, le quartier du Vigenal est intégré dans le périmètre de la délégation.

Les chaufferies de l'Aurence et du Vigenal fournissent du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 4.773 logements.

La centrale thermique utilise principalement le gaz naturel comme source d'énergie.

Des travaux d'extension du réseau de chaleur ont été effectués en vue du raccordement de la chaufferie biomasse.

➤ Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil (SDCLB) :

Cette société assure l'exploitation du chauffage collectif du quartier de Beaubreuil, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La chaufferie de Beaubreuil fournit du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 1.977 logements.

La centrale thermique utilise essentiellement, comme source d'énergie, la chaleur de récupération provenant de la Centrale Energie Déchets.

Différents travaux de mise aux normes, de modernisation et de réparation ont été réalisés en 2010.

➤ Société ERDF :

Le nombre total d'habitants desservis est de 124.483 pour 88.771 branchements.

En 2011, 2.340 clients ont bénéficié du Tarif de Première Nécessité, dont le seuil d'éligibilité a été augmenté par arrêté en date du 5 août 2008.

➤ Société GRDF :

Le nombre total d'habitants desservis est de 139.026 pour 46.597 branchements.

1.260 dossiers ont été traités dans le cadre du « Fonds de Solidarité pour le Logement » pour la Haute-Vienne (électricité et gaz confondus).

Les travaux en vue du renforcement des canalisations et de la mise en place d'un nouveau réseau traversant le territoire de la concession se sont poursuivis.

➤ Association Renaissance Cité :

Une convention est intervenue entre la Ville et cette association afin de lui confier l'organisation du marché à la brocante du quartier de la Cathédrale, dans le cadre d'une délégation de service public.

La fréquentation du marché est bonne, malgré une conjoncture difficile, avec 1.540 exposants en 2011.

➤ SARL « Génération Loisirs »

La gestion et l'exploitation du Camping Municipal d'Uzurat ont été, à nouveau, confiées à la SARL « Génération Loisirs » dans le cadre d'une nouvelle Délégation de Service Public de type affermage conclue pour une durée initiale de sept ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Cet équipement, classé 3 étoiles, propose 155 emplacements de camping caravanning, onze mobil-homes et une aire de service pour camping car.

La mise à disposition de mobil-homes permet le maintien d'une activité régulière sur l'ensemble de la saison.

➤ SARL NEREE (EQUALIA)

La gestion et l'exploitation de la Patinoire Olympique Municipale ont été confiées, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, à la société La Financière Sport et Loisirs (EQUALIA) dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage.

Conformément à l'article 44 de la convention d'affermage, la SARL NEREE est dédiée expressément à la gestion et à l'exploitation de l'équipement.

Afin de favoriser la promotion de l'équipement, le délégataire a mené des actions publicitaires par affiches, par insertion dans la presse locale et les programmes de cinéma, et via le site Internet de la patinoire. Il a également développé les partenariats établis avec divers médias et commerçants.

➤ Société CRIS DEVELOPPEMENT

Cette société assure, depuis le 6 octobre 2005, la gestion et l'exploitation du complexe hôtellerie-restauration du centre sportif de Saint-Lazare.

Cet établissement, d'une superficie totale d'environ 1.400 m<sup>2</sup>, comprend une salle de restaurant, trois salles de réunion, un club house et 33 chambres.

Le délégataire a procédé, en 2011, à la réalisation de travaux de peinture, ainsi qu'à l'acquisition de différents matériels visant à améliorer l'accueil de la clientèle.

Afin de favoriser la promotion de cet établissement, plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre en 2011, dans les médias et à l'occasion de diverses manifestations. Des partenariats ont également été menés avec le monde sportif ainsi qu'avec plusieurs médias et entreprises.

Le Conseil municipal prend acte de l'examen des rapports transmis par les délégataires de service public concernant l'année 2011 conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**UNIVERSITÉ DE LIMOGES - CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONSEIL DES  
ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS  
DE LA VILLE**

---

Le Conseil municipal procède à la désignation :

- d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Conseil d'administration de l'Université de Limoges,
- d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

A l'issue du vote auquel il a été procédé, sont élus à l'unanimité des 55 suffrages exprimés :

- Mme Jeanine GAUTHIER, en qualité de titulaire et M. Bernard EBENSTEIN, en qualité de suppléant pour représenter la Ville au Conseil d'administration de l'Université de Limoges,
- Mme Geneviève MANIGAUD, en qualité de titulaire et M. Zéphirin MOWENDABEKA, en qualité de suppléant, pour représenter la Ville au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

## **COMMISSIONS ET DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE L’ABATTOIR - DÉSIGNATIONS**

A la suite de la démission de Mme Laure LABARDE, le Conseil procède à son remplacement au sein de diverses commissions et délégations du Conseil municipal auprès d’organismes extérieurs.

Les commissions et délégations concernées sont les suivantes :

- Commission des Affaires sociales,
- Commission Jeunesse et Sports,
- Comité consultatif des Handicapés,
- Comité consultatif du Patrimoine historique et archéologique,
- Comité consultatif de la Fête du Livre,
- Syndicat mixte du Parc des Expositions de Limoges – Comité syndical,
- Caisse des Ecoles Publiques,
- Commissions locales d’insertion – Au titre du 2<sup>ème</sup> collège – 4<sup>ème</sup> commission (titulaire),
- Comité des Œuvres Sociales – Collège de surveillance,
- Etablissements du second degré – Lycée Suzanne Valadon (titulaire),
- Etablissements du second degré – L.P. Maryse Bastié (suppléant),
- Conseil d’administration de la régie municipale de l’Abattoir.

Concernant cette instance, il doit par ailleurs être procédé au remplacement de deux personnes qualifiées.

### **ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

A l’issue du vote auquel il a été procédé :

- M. Rémy VIROULAUD est élu à l’unanimité des 55 suffrages exprimés pour siéger au sein des instances suivantes :

- Commission des Affaires sociales,
- Comité consultatif des Handicapés,
- Comité consultatif du Patrimoine historique et archéologique,
- Comité consultatif de la Fête du Livre,
- Comité de la Caisse des Ecoles Publiques,
- 4<sup>ème</sup> Commission locale d’insertion, en qualité de titulaire au titre du 2<sup>ème</sup> collège,
- Collège de surveillance du Comité des Œuvres Sociales,
- Conseils d’administration du lycée Suzanne Valadon, en qualité de titulaire et du lycée professionnel Maryse Bastié, en qualité de suppléant,
- Conseil d’administration de la régie municipale de l’Abattoir.

- Mme Marie-Pierre BERRY est élue à l’unanimité des 55 suffrages exprimés pour siéger au sein de la Commission Jeunesse et Sports.

- Mme Sarah GENTIL est élue à l’unanimité des 55 suffrages exprimés pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte du Parc des Expositions.

Par ailleurs, sont désignés, en tant que personnes qualifiées pour siéger au sein du Conseil d’administration de la Régie municipale de l’Abattoir :

- M. BOULESTEIX, Directeur de la Coopérative d’Action Sanitaire ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d’Exploitants Agricoles ou son représentant.

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE  
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS**

---

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges pour une nouvelle banque des collectivités**

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme BERRY, Mme GENTIL.  
M. GOURINAT, M. VIROULAUD.

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges concernant le Service Public de l'Energie**

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme BERRY, Mme GENTIL.  
M. GOURINAT, M. VIROULAUD.